JOU
2996

LE JOUR

28-03-76 00107 1-90S 001
BIBLIOTHEQUE NATIONALE
DU QUEBEC
RECEPTION DES PERIODIQUES
1700 RUE ST DENIS MTL QUE
DEPOT D-745136

14 juillet

nuageux
quelques
éclaircies

Celsius (°C)

minimum 17
maximum 27

où nous serons maîtres chez nous

Deuxième année – No 110 | 12 pages | 25 cents | 1975



Balconville

Photo LE JOUR: Pierre Boisclair

Balconville, ce n'est pas la vue sur la mer, c'est un carré de quelques planches pour assister au spectacle de la rue ou faire un brin de causette.

Consommateurs Tetley perdra son ministère

Il y a au moins un ministre qui va perdre son ministère au cours du remaniement de son cabinet que Robert Bourassa est sur le point de compléter et qu'on prévoit pour la fin de juillet. Il s'agit de William Tetley, ministre dit des Consommateurs, qui serait remplacé à ce poste par le député Irénée Bonnier, ci-devant du Mouvement Desjardins.

Nos informations en page 3

La CSN haussera les cotisations

Les syndiqués verseront une heure de salaire par mois ... ou une journée entière sur une base volontaire

par Gisèle Tremblay

Malgré des résistances très vives où perce encore la menace de division, le Congrès spécial de la CSN a adopté hier à Québec deux modes de financement pour renflouer le fonds de grève: une cotisation obligatoire d'une heure de salaire par mois, qui remplace l'ancienne cotisation à taux fixe; et une souscription volontaire d'une journée de salaire, qui sera étendue à tous seulement si la majorité des membres en décident ainsi.

Ce sont là les éléments principaux d'un train de mesures qui comprend aussi un nouvel emprunt jusqu'à concurrence de $3 millions. Les opposants à la hausse de cotisation se sont ralliés, dans l'ensemble, malgré des poches de résistance. Mais la souscription a ranimé la menace de désafiliation dans la bouche de certains délégués.



Marcel Pepin

Les partisans de ces mesures les ont justifiées par la vocation que s'est toujours donnée la CSN de soutenir sans condition ses membres dès qu'ils jugent nécessaire de faire la grève.

Nos informations, page 4

Editorial
Ce sont bien "nos" Olympiques
par Gil Courtemanche
page 8

L'histoire du drame de la thalidomide
page3

Montréal et Québec
Six autres plages sont fermées
page 2

Apollo-Soyouz
Demain débute une mission historique
page 5

Exxon a versé des millions aux partis italiens
page 7

Lisbonne à l'heure de la crise politique

L'Internationale socialiste lance un appel à la solidarité

(d'après l'AFP) – Lisbonne a connu cette fin de semaine une intense activité politique centrée principalement sur la crise ouverte par la décision du parti socialiste de se retirer du gouvernement de coalition.

Au cours d'une conférence de presse donnée samedi à Lisbonne dans la capitale portugaise, M. Mario Soares, secrétaire général du Parti socialiste, a déclaré que le Portugal risquait de devenir un "état policier". Par ailleurs, l'assemblée des délégués du MFA de l'armée de l'air s'est réunie pour examiner le "document d'analyse politique globale" présenté aux forces armées par le général Vasco Gonçalvès, premier ministre et membre du conseil de la révolution.

Appel

Le bureau de l'Internationale socialiste a lancé hier un appel à tous les gouvernements socialistes et démocratiques pour qu'ils aident financièrement le Portugal à sortir de sa grave crise économique.

A l'issue d'une réunion de deux jours à Dublin, le bureau de l'Internationale socialiste, qui groupe des dirigeants des partis socialistes d'une vingtaine de pays, a d'autre part réaffirmé sa solidarité avec le Parti socialiste portugais qui a décidé jeudi dernier à Lisbonne de quitter la coalition gouvernementale.

Le bureau souligne, dans une déclaration, que "seule la voie d'un socialisme démocratique" empêchera le Portugal de succomber à un "régime de droite, au communisme ou à la dictature militaire".

Autres informations, page 6

Les devoirs de l'artiste

Un concert exceptionnel de John Mc Laughlin

John Mc Laughlin, leader du Mahavishnu Orchestra, et sans conteste l'un des grands guitaristes de l'époque, même s'il invoque Bouddha avant de jouer, n'a pas oublier que son premier devoir était de donner le meilleur de lui-même sur scène. Et il le fait avec un brio et une inspiration qui le placent avec son groupe dans une classe où figurent peu de musiciens. Leur concert de la Place des Nations, samedi, était donc exceptionnel. Pendant ce temps-là au Jardin des Etoiles, les sept musiciens du groupe québécois Toubabou donnaient un exemple du contraire: leur musique se détériore, le format même du groupe se désagrège, et au lieu de l'hmilité et du souci de perfection du Mahavishnu, c'est la prétention qui inspire le plus mauvais récital du groupe qu'ait jamais vu Bruno Dostie.

Notre critique en page 7



Photo LE JOUR: Pierre Boisclair

John Mc Laughlin, d'origine britannique, présenté au grand public par Miles Davis, anime aujourd'hui le groupe Mahavishnu Orchestra.

Document

La Ligue des droits de l'Homme et le cas du docteur Morgentaler

Vendredi dernier, s'appuyant entre autres sur l'ambiguité de la loi, la Ligue des droits de l'homme déclarait que le docteur Henry Morgentaler avait été justifié de procéder aux avortements pour lesquels il a été condamné. La Ligue réclamait donc que la peine qu'il purge actuellement soit annulée et que le ministère de la Justice abandonne les poursuites qu'il a intentées contre lui. LE JOUR publie aujourd'hui en page 9 le texte de la prise de position de cet organisme.

PSST !!!
PEUGEOT
504
CITROENS
71-72
Quelques-unes
Garantie 100%
Biarritz
10.825 Racette — 323-1900

les régions

Montréal et Québec

La baignade interdite dans six autres plages

(L.F.) — Six autres plages ont été fermées en fin de semaine — quatre dans la région de Montréal et deux près de Québec — sur ordonnance du ministre des Affaires municipales et de l'Environnement, le Dr Victor Goldbloom, parce qu'elles sont jugées insalubres.

Dans la région métropolitaines, les plages fermées, temporairement précise-t-on, sont les suivantes:

o **Riviera** à Sainte-Geneviève, la seule plage qui était encore ouverte sur la rivière des Prairies, déjà "temporairement fermée" en août 1974 . . . puis réouverte au début de la saison de la baignade;

o **L'Anse-à-l'Orme,** à Pierrefonds;

o Les plages **Jacques-Cartier** et **Des Iles,** sur la rivière des Mille-Iles à Laval, qui avaient aussi été fermées temporairement l'été dernier.

Dans la région de Québec, les deux plages prohibées sont celles du **Quai des Ecureuils,** à Donnacona et du **Château du Lac,** à Saint-Dunstan-du-Lac-Beauport. Elles s'ajoutent à six autres plages fermées par le ministère, il y a un peu plus d'une semaine, dans la région.

Ces plages sont désormais interdites parce que les échantillons analysés renferment plus de 2,400 colibactéries (coliformes) par 100 millilitres d'eau, point où l'on considère que l'eau est vraiment polluée. Les relevés bactériologiques ont été effectués par l'équipe du Service de la protection de l'environnement dirigée par l'écologiste Tony Le Sauteur. Ce dernier considère que l'eau commence à être polluée au-delà de 1,000 coliformes.

Et Goldbloom?

Le ministre de l'Environnement, le Dr Goldbloom, n'a toujours pas promulgué la réglementation qui fixerait des normes minimales pour les eaux de baignade, ainsi que le réclament plusieurs mouvements comme la Société pour vaincre la pollution (SVP).

De Repentigny à la rivière Outaouais, rappelait récemment SVP, une quarantaine de plages pourraient permettre à la population de se baigner dans la grande région de Montréal. Or, au début de la saison, plus de la moitié de ces plages étaient fermées, sans parler de celles qui avaient été fermées "temporairement" l'été dernier et qui ont été réouvertes.

SVP se demande quand le ministre Goldbloom aura "une politique de contrôle et de préservation des plages", selon des critères bien établis. Lorsqu'une plage est fermée, dit l'organisme, "c'est une atteinte à toute la collectivité".

Pour la liste des plages encore ouvertes dans la région métropolitaine, on peut communiquer avec le Service de la protection de l'environnement à (514) 873-4154 ou 4174.



(Photo Antoine Désilets)

Ce sont les citoyens de l'Est de Montréal qui sont les plus défavorisés pour la baignade car l'eau est trop polluée, comme ici à Pointe-aux-Trembles. . .

on peut vaincre le cancer

SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER

Règlement contre la pollution

Les carrières s'en plaignent

L'industrie de l'agrégat, qui fournit des matières premières non renouvelables à la construction (pierres, sable, gravier, etc), estime que la sévérité des règlements de protection de l'environnement et des règlements d'urbanisme compromet gravement son avenir.

En fait, dans un mémoire soumis au gouvernement provincial, la section carrières de l'Association de construction de routes et grands travaux du Québec (ACRGTQ) dénonce des augmentations de coûts de l'ordre de $180 millions.

Aussi le mémoire demande-t-il aux autorités de préserver un contexte économique acceptable à l'industrie et indispensable à sa survie. Le règlement au sujet de l'exploitation de carrières coûtera à l'industrie un peu plus de $27 millions et se répercutera sur la chaux agricole.

"L'intransigeance des municipalités du Québec devient de plus en plus une contrainte sérieuse. Les municipalités, dont les règlements d'urbanisme interdisent ces industries, refoulent ce genre d'exploitation de plus en plus loin à un rythme accéléré et non ordonné en fonction de l'expansion urbaine. Au rythme où vont les choses et considérant que le coût du transport est très important dans ce genre d'entreprise, il est estimé que cette attitude occasionnera des coûts additionnels de l'ordre de $100 millions à court terme".

Les expropriés de Forillon entrevoient un règlement

Pendant que les expropriés de la région de Sainte-Scholastique luttent encore pour obtenir justice, les expropriés de la région de Forillon, en Gaspésie, commencent à respirer plus à l'aise.

En effet, d'ici à la fin du mois de juillet, les représentants des expropriés et ceux du gouvernement fédéral négocient intensivement à Percé afin de résoudre le différend.

Les premières ententes conclues ainsi que les jugements rendus devant le tribunal d'expropriation permettent au quelque 125 expropriés de Forillon d'espérer un règlement beaucoup plus généreux, de l'ordre de 200 pour cent plus élevé que l'offre du gouvernement en 1970.

L'expropriation de Forillon a été jugée dans plusieurs milieux comme l'une des plus inhumaines qui se soient produites. Le parc Forillon recouvre une superficie d'environ 90 milles carrés sur laquelle, autrefois, vivaient environ 200 familles et où l'on recensait 550 constructions, 2,500 lots et 1,690 boisés.

Les pourparlers en cours à Percé reposent en grande partie sur le jugement de la Régie des services publics, rendu en 1973 et soutenu par un autre jugement de la Cour d'appel, favorable aux expropriés.

Après cette étape décisive, le ministère des Travaux publics devra entreprendre l'étude de quelque 1,300 dossiers des expropriés qui avaient accepté, par ignorance ou par capitulation devant les procédés administratifs gouvernementaux, les premières offres du gouvernement.

Les expropriés ne retrouveront jamais Forillon, mais au moins, avec des règlements d'expropriation plus généreux, leur malheur apparaîtra moins lourd à porter.

AUX GENS DE SHERBROOKE

NOUVEAU SERVICE DE LIVRAISON A DOMICILE PAR CAMELOT MOTORISÉ

Ce nouveau service vous permet de recevoir LE JOUR tous les matins avant 7h00. De plus, vous n'êtes pas importunés par la perception puisque cet abonnement est payable à l'avance!

CA VOUS INTÉRESSE ?

Donc, téléphonez au: 563-4937

ou remplissez le coupon ci-dessous, accompagné du chèque ou mandat au montant requis, soit:

$18 pour 3 mois ☐ $36 pour 6 mois ☐ ou $72 pour 1 an ☐

NOM: . . . . . .

ADRESSE: . . . . . .

VILLE . . . . . TEL.: . . . . . .

LE JOUR, 387 boul. Lebeau, Ville St-Laurent
331-8961

Iles-de-la-Madeleine

Les Pêcheurs unis songent à reconstruire leur usine

(LE JOUR) — La Fédération des Pêcheurs unis du Québec a été saisie d'un rapport qui préconise la construction dans le parc industriel de Cap-aux-Meules, aux Iles-de-la-Madeleine, d'une "usine polyvalente modeste", en vue de redonner aux Madelinots les emplois perdus lors de l'incendie de l'usine de filetage d'Etang-du-Nord, en février dernier.

Ce rapport a été préparé par le comité de main-d'oeuvre des Iles, composé de représentants des ministères fédéral et québécois de la Main-d'oeuvre, des Pêcheurs unis, de la coopérative régionale des Iles, des pêcheurs et des travailleurs de l'usine incendiée. Le document, notent ses auteurs, est "un instrument de base essentiel pour les pêcheurs-coopérateurs du Québec qui auront à décider, prochainement, de la réalisation du projet de développement aux Iles". Il servira, dit-on aussi, à "consolider les activités dans cette région maritime".

Le comité de main-d'oeuvre des Iles était présidé par M. Maurice Lessard, ancien sous-ministre des Pêches du Québec.

La Fédération des pêcheurs unis adoptera, sous peu, une ligne de conduite à partir des recommandations du document qu'elle a reçu. Elle doit rencontrer à ce sujet le député des Iles-de-la-Madeleine à Québec, M. Louis-Philippe Lacroix.

Trudeau au centenaire de St-Charles-de-Caplan

SAINT - CHARLES-DE-CAPLAN (PC) — Le premier ministre Trudeau, poursuivant sa tournée dans l'est du pays, a fait escale dimanche matin à Saint-Charles-de-Caplan, paroisse qui fête cette année son centenaire. En compagnie du vice-premier ministre québécois et député de Bonaventure, Gérard D. Lévesque, et des députés fédéraux Albert Bédard et Alexandre Cyr, représentant respectivement les comtés de Bonaventure et de Gaspé, M. Trudeau a assisté à une messe célébrée par l'évêque de Gaspé, Mgr Blanchet.

Dans une brève allocution, le premier ministre a souligné les vertus de fidélité et de courage des Acadiens qui débarquèrent à Bonaventure en 1774, après la dispersion.

Ils arrivèrent à Caplan en 1812 et fondèrent la paroisse de Saint-Charles en 1875.

Un millier de personnes participent aux Fêtes du centenaire, plusieurs habillées en costumes d'époques. Plusieurs Gaspésiens de Montréal y sont retournés pour les fêtes. Le collège agricole de Saint-Charles, fermé faute d'étudiants, illustre d'ailleurs bien le dépeuplement de la région. Le premier ministre a visité le collège désaffecté qui, dans les projets du gouvernement provincial, pourrait bientôt devenir une maison pour personnes âgées ou une institution pour enfants inadaptés.

M. Trudeau a quitté la Gaspésie en début d'après-midi pour la Baie James où il a visité le chantier hydro-électrique de LG-2.

LE JOUR

LE JOUR est publié par la société SODEP INC. qui a son bureau principal au 387 Lebeau, Ville Saint-Laurent, Montréal 379. Lithographié par Journal Offset Inc. 254 Benjamin-Hudon, à Ville Saint-Laurent.

La Presse Canadienne et l'Agence France Presse sont autorisées à publier les informations du JOUR. Abonnement: édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.50 par semaine; par la poste; $60.00 par année $32. par six mois et $18.00 par trois mois. Edition du samedi: $15.00. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 3299. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 331-8961 (lignes groupées)

Rédacteur en chef: Yves Michaud

Rédacteur en chef adjoint: Laurent Laplante

Editorialistes: Yves Michaud, Laurent Laplante, Jacques Parizeau.

Chef de pupitre: Roch Côté; adjoints: Jean-Noël Bilodeau, Henri Jalbert,

Politique: Jacques Guay, Evelyn Dumas, Gil Courtemanche, Maurice Giroux, Jean Chartier, Pierre Sormany, Jacques Keable, Antoine K. Char.

Informations générales: Paule Beaugrand-Champagne. Alain Duhamel, Louis Fournier, Pierre Tanguay et Gisèle Tremblay.

Culture populaire: Jean-Marc Desjardins, Jean-Pierre Tadros, Bruno Dostie, Christian Nobert, Kathleen Francoeur, Pierre Vallières.

Photographie: Antoine Désilets, Claire Beaugrand-Champagne, Pierre Boisclair.

Caricature: Berthio

ADMINISTRATION

Président du conseil d'administration: Jacques Parizeau

Contrôleur: Jean-Pierre Nepveu

Comptable: Ginette Roy

Assistante comptable: Johanne Marier

Tirage: Michel Gagné Roland Legault

Publicité: Directeur, publicité locale et nationale: Marcel Pinsonnault

Représentants: Jacqueline Avril, Jean-Normand Senay, Robert Pépin, Armand Lavigne, Francine Tremblay,

Carrières: Suzanne Asselin, Margot Reddy

Petites annonces et avis légaux: Hélène Lespérance

LE JOUR

L'histoire d'un médicament

La Thalidomide de l'Allemagne (1959) au Québec (1975)

par Louis Fournier

Le règlement unique au monde obtenu au Québec pour 28 enfants victimes de la thalidomide — et que LE JOUR annonçait dans son édition de samedi — rappelle à l'opinion publique les ravages causés par cette terrible maladie qui a frappé le Québec il y a 13 ans et qui restera, sans doute, l'un des plus graves accidents de toute l'histoire des médicaments.

Le règlement québécois, rappelons-le, accorde une indemnisation moyenne, par famille, d'au-delà de $250,000, soit plus de $7 millions au total versés par le Trust pharmaceutique américain Richardson Merrell. C'est davantage que ce qui a été négocié ailleurs dans le monde, où l'on estime que quelque 6,500 enfants victimes de la thalidomide sont encore en vie aujourd'hui. On les retrouve surtout en Allemagne de l'Ouest, en Grande-Bretagne, au Japon, en Suède, en Australie et aux Etats-Unis.

Le "médicament" qui est à l'origine de la thalidomide a été vendu au Québec entre avril 1961 et mars 1962, sous la marque commerciale de "Kevadon". Les mères qui ont pris ce "tranquillisant" au moment de leur grossesse ont donné naissance à des enfants infirmes ou paralysés, certains n'ayant ni bras ni jambes.

L'effroyable histoire de la thalidomide remonte à 1959, en Allemagne de l'Ouest. Ce sédatif du système nerveux, vendu sous la marque de "Contergan", était notamment prescrit pour empêcher les vomissements dus à la grossesse.

Devant la forte poussée de malformations congénitales constatées dans ce pays, un pédiatre de Hambourg, le Dr Lenz, émet pour la première fois, **le 18 novembre 1961**, l'hypothèse de la responsabilité de la thalidomide. Huit jours plus tard, le médicament est supprimé du commerce.

C'était donc avant que plusieurs mère québécoises ne se voient prescrire cette drogue... mais le médicament avait gagné plusieurs pays industrialisés. Là aussi, rapidement, l'enquête révèle, dans chaque cas de malformation, que la mère a absorbé de la thalidomide pendant la grossesse. Et chez les adultes, le remède produit des troubles de la sensibilité.

Comment expliquer cet "accident"? Dans son ouvrage, "Les médicaments", publié au Seuil, Jean-Marie Pelt raconte: "Le produit avait été essayé sur le rat, animal dont les réactions, en général, se rapprochent de celles de l'homme. Malheureusement, les expériences ultérieures prouvèrent que le rat est insensible aux effets tératogènes (monstrueux) de la thalidomide, alors que la souris et le lapin réagissent comme l'homme à ce médicament".

Le bilan mondial de la thalidomide est particulièrement tragique. En Allemagne fédérale, 5,000 enfants ont été atteints, dont 3,000 sont morts. En Grande-Bretagne, on cite 1,200 cas. Au Japon, 700. Au total, on estime à quelque 6,500 le nombre d'enfants malformés à cause de la thalidomide qui sont encore en vie aujourd'hui.

Toute cette affaire a, évidemment provoqué une vive émotion. Les implications morales ont aussi divisé l'opinion publique. C'est ainsi que le procès de Liège, en Belgique, où comparaissait une mère coupable d'euthanasie sur son enfant, a provoqué des polémiques passionnées.

Le premier procès pour indemnisation des victimes de la thalidomide ne s'est ouvert que le 4 juin 1968 à Alsdorf en Allemagne de l'Ouest.

Ce grand malheur a, au moins attiré l'attention du monde médical sur les dangers de l'administration de médicaments à la femme enceinte, une tendance de la chimiothérapie moderne. En outre — et surtout — , les pouvoirs publics ont adopté des mesures préventives pour conjurer de telles catastrophes. Désormais6. pour l'obtention des visas de spécialités, un essai térat gène sur plusieurs animaux est obligatoire afin de s'assurer de l'innocuité du produit.

Nais pour les enfants victimes de la thalidomide — et leurs parents — le mal est fait et il importe maintenant de leur préparer un avenir possible. Ici, ce sera notamment l'oeuvre de la nouvelle **Fédération québécoise de la thalidomide,** qui collaborera étroitement avec les parents des 28 enfants (et des six autres dont le cas doit être réglé à l'automne)..

Même s'ils habitent aux quatre coins du Québec, ces parents entendent bien demeurer regroupés, comme ils l'ont été depuis 5 ans dans leur lutte — contre la multinationale pharmaceutique Richardson - Merrell.



(photo Le Seuil)

Un enfant de la thalidomide: l'intervention chirurgicale a, en partie, corrigé la position et la taille anormale ment courte du bras droit.

Un nouveau titulaire à la consommation

par Louis Fournier

Dans le remaniement de son cabinet que le premier ministre Bourassa est en train de compléter et qu'on prévoit maintenant pour la fin de juillet, une chose apparait d'ores et déjà certaine: le titulaire du "nouveau" ministère dit des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières ne sera plus M. William Tetley.

Quant à son successeur, le nom qui revient le plus souvent, sur la colline parlementaire, est celui de M. Irénée Bonnier, député de Taschereau à Québec, ci-devant directeur du service de l'éducation au Mouvement des caisses populaires Desjardins.

Le ministère de "Bill" Tetley est parmi ceux où règnent "l'incurie, le fouillis et la zizanie", comme le signalait samedi l'un des correspondants parlementaires de La Presse à Québec, Marcel Desjardins. C'est l'un des ministères — avec notamment les Affaires municipales et les Affaires culturelles — que le premier ministre n'a d'autre choix que de réorganiser.

Son impuissance devant la hausse radicale des primes d'assurance et devant la mise en vigueur des recommandations du rapport Gauvin, sur l'assurance-automobile, ne sont que deux illustrations de sa performance. Sans parler des fameux amendements à la loi 45 sur la protection du consommateur promis depuis près de trois ans et qui, aux dernières nouvelles, devraient être soumis à une commission parlementaire "dans le courant de l'été" — alors qu'ils auraient dû l'être au cours de la dernière session.

Tout indique que le ministre-au-noeud-papillon ne sera plus là pour piloter cette importante refonte de la loi pleine de trous adoptée en 1971.

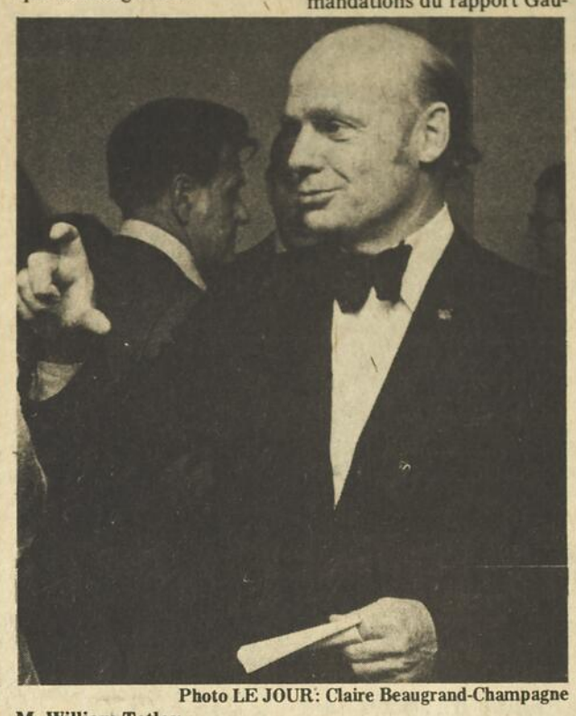


Photo LE JOUR: Claire Beaugrand-Champagne

M. William Tetley

D'ailleurs, dans sa critique des cinq ans du régime Bourassa, le Parti québécois a eu beau jeu de dénoncer le "vide" québécois en matière de protection du consommateur.

Inefficacité

M. Tetley, comptable de son métier, a multiplié les manifestations d'insignifiance et d'inefficacité depuis quelque temps.

Irénée Bonnier

Qui lui succédera? On ne voit pas, dans toute l'écurie libérale, d'autre candidat que M. Irénée Bonnier, qui n'a été élu député qu'en 1973.

Pour le premier ministre Bourassa, ce serait, en tout cas, une bonne façon de s'attirer la faveur (et la tranquillité) du puissant Mouvement Desjardins, dont M. Bonnier fut l'une des chevilles ouvrières. Le Mouvement des caisses pop a tendance à ruer un peu dans les brancards, depuis quelque temps, devant les tergiversations du gouvernement libéral à aider le coopératisme québécois.

L'entrée en scène de M. Bonnier s'inscrirait aussi dans cette logique qui fait que le prochain directeur de l'Office de la protection du consommateur — qui a déjà été choisi — apparaît comme un homme progressiste, si on le compare tout au moins au directeur précédent, Mme Niquette Delage. La nomination du nouveau directeur pourrait être rendue publique à peu près au même moment que celle du nouveau ministre des Consommateurs.

Attendre ses bagages

MONTREAL PC — Le gérant du terminus du port de Montréal a déclaré, samedi, que seule une poignée des 641 passageurs débarqués du navire-croisière soviétique Alexandre-Pouchkine la veille avaient attendu durant toute la journée pour réclamer leurs bagages. Plus tôt, on avait parlé de 100 personnes dans ce cas, y compris une douzaine d'enfants.

Selon ce porte-parole du port, une défectuosité de l'équipement de déchargement du navire explique ce long retard. Normalement, on trouve trois écoutilles pour les bagages, mais le Pouchkin n'en a qu'une, et difficile à atteindre. Au nombre des passagers, il y avait 141 Américains en transit, 106 immigrants au Canada, et les autres étaient des Canadiens.

Durant leur longue attente, les passagers n'ont eu rien à manger ni à boire, malgré les demandes faites au personnel du navire par l'agent local, March Shipping Ltd. Finalement, en soirée, après de longues discussions, c'est la compagnie March qui a distribué sandwiches et boissons gazeuses aux voyageurs qui attendaient depuis 8 heures le matin.

Le Pouchkine repartait samedi pour une croisière aux Bermudes, à Nassau et La Havane, avant de revenir à Montréal.

25,000 fonctionnaires déplacés

OTTAWA PC — Une décentralisation des bureaux du gouvernement fédéral à travers d'autres régions du pays pourrait se traduire par le déplacement de 25,000 emplois de la fonction publique à l'extérieur de l'agglomération Ottawa-Hull d'ici l'an 2000.

C'est ce qui ressort du rapport annuel 1974-75 de la Commission de la capitale nationale CCN.

Le rapport, publié jeudi, indique que les ministères fédéraux et les services qui ne peuvent être déplacés devraient rester à Ottawa mais que les autres pourraient faire l'objet d'une décentralisation.

La CCN est responsable de la planification et de l'administration de la propriété du gouvernement fédéral dans la région de la capitale nationale.

Jeux olympiques

Drapeau a réponse à tout...

MONTREAL (PC) — Le maire Jean Drapeau a rompu un long silence radiophonique, samedi matin, par un entretien de trois heures diffusé à la station CKVL, de Montréal.

Au cours de ce long dialogue, le maire s'est attaché à démontrer que la hausse des coûts de construction des équipements olympiques n'a rien de surprenant, en regard des hausses observées dans tous les autres secteurs de l'activité économique.

C'est là un des arguments favoris du maire de Montréal, qui a profité de l'occasion pour expliquer que, dans son esprit, il n'y a pas de contradiction entre sa déclaration devant le comité olympique international à Lausanne le 22 mai dernier et ce que le président de la société Duranceau, de Montréal, déclarait devant la commission parlementaire des affaires urbaines, à Québec.

Le maire de Montréal affirme qu'on l'a mal interprété. Selon lui, il aurait déclaré qu'on n'envisageait pas de retard qui causerait préjudice à l'échéancier. Cette semaine, le président de la société Duranceau déclarait que même s'il y avait eu un retard de onze semaines, le rattrapage se faisait bien et que le projet n'était pas menacé. "Il y a non pas contradiction, mais complémentarité", affirme le maire.

Journaux

Pour illustrer sa pensée sur le sens du terme "modeste" employé à l'endroit des jeux Olympiques, le maire Drapeau a choisi le cas des journaux qui, a-t-il dit, ont annoncé une hausse du prix de vente "non pas sur huit colonnes, mais dans un entrefilet". Le maire s'est défendu de vouloir attaquer les journaux, notamment La Presse, mais il a noté que ce quotidien de la rue Saint-Jacques coûtait 15 cents, même le samedi, en 1972, et qu'il se vend actuellement 25 cents sur semaine et 50 cents le samedi, soit, poursuit le maire, trois fois et demi de plus qu'il y a trois ans, au moment où on établissait les premiers devis des Jeux olympiques.

Le maire a également déclaré: "Est-ce que La Presse a cessé d'être modeste parce qu'elle se vent 50 cents? Qu'est-ce que ça veut dire le mot "modeste"? M. Drapeau a souligné que des hausses étaient également signalées dans la presse électronique.

Décidément en verve, le maire a réagi à une observation d'un auditeur qui se déclarait favorable aux grandes entreprises et signalait les attaques dont ont fait l'objet les projets de Churchill Falls et de la Baie James, en affirmant: "Je pense qu'il s'agit d'un projet dont toute la signification sera parfaitement admise dans peu de temps."

Casino

M. Drapeau a par ailleurs adressé de vives félicitations aux organisateurs des Jeux du Québec qui, a-t-il dit, "contribuent à donner au sport sa véritable dimension."

Tout en écartant l'idée d'ouvrir un casino dans le mât olympique, haut de 550 pieds, le maire a laissé entendre qu'un casino dans un autre endroit pourrait fort bien fair l'objet d'une étude en profondeur.

M. Drapeau a annoncé que la ville étudiait la possibilité de doter Montréal d'une patinoire géante, en abaissant le niveau de l'eau du bassin d'aviron de l'île Notre-Dame, à Terre des Hommes.

Le maire espère aussi pouvoir ouvrir des kiosques sur l'île Notre-Dame, même en hiver, pour y installer des artisans, à condition qu'ils consentent à exercer leur art en présence du public.

"Montréal vit une période absolument sensationnelle de son histoire," affirme le maire de Montréal qui a terminé sa présentation avec des observations sur la participation des athlètes canadiens aux jeux Olympiques.

"Nos athlètes vont faire excellente figure. Il ne faut pas oublier encore une fois que ce qui compte c'est de participer. La preuve que les Olympiques c'est bon même pour le Canada, c'est que actuellement il y a des gens qui chez nous ne pourraient pas participer aux jeux Olympiques de 76 parce que leur performance n'atteint pas les nouvelles exigences, mais ils se sont tellement améliorés, nos athlètes, qu'ils auraient pu participer et gagner des médailles il y a quatre ans ou il y a huit ans. C'est parce que la qualité de l'athlète monte d'année en année. Il y a dans tous les pays du monde des athlètes qui resteront chez eux parce qu'ils ne sont pas qualifiés aux exigences de 1976."Enfin le maire Drapeau a donné comme exemple Claude Ferragne. "Voici un p'tit gars qui faisait du sport. Qui connaissait Claude Ferragne? Mais parce qu'il est devenu bon au saut, maintenant Claude Ferragne est une vedette internationale dans le sport amateur. Et le fait qu'il soit bon dans ce sport a encouragé des tas de jeunes à pratiquer ce sport-là."

les échos du jour

Les Français de Montréal ont célébré leur fête nationle, le 14 juillet, avec un peu d'avance. Un petit bal aux lampions a permis aux cousins de danser la java, samedi soir, au carré Viger, juste en face du local de l'Union nationale française. L'accordéon, bien sûr, était de la partie!

•••

Le prestigieux hebdo des milieux d'affaires, le Financial Times of Canada, a déménagé à Toronto ses bureaux et sa salle de rédaction qui se trouvaient à Montréal, n'y laissant qu'une couple de journalistes et publicitaires. Le Financial Times rejoint ainsi dans la Ville-Reine son principal concurrent, le Financial Post, qui y est établi depuis longtemps.

•••

L'Office des autoroutes du Québec ne songe nullement à changer ses règlements qui prohibent les affiches et panneaux-réclame le long des autoroutes à péage. Si le réseau radiophonique Télémédia y a des panneaux publicitaires cet été, c'est à titre de "service public", dans le cadre d'une campagne de sécurité routière menée avec l'Office. C'est ce qu'a fait savoir le porte-parole de l'Office des autoroutes, Me Jacques Taschereau, à l'un de nos lecteurs qui s'étonnaient de cette publicité gratuite en faveur de CKAC-Télémédia. Les panneaux ne sont donc que temporaires...

•••

La NASA en a eu le soufle coupé... ses primes d'assurances tripleront certainement. En effet, un astronome néo-zélandais, M. Geoff Hall-Jones, a affirmé avoir constaté une collision dans l'espace entre un météorite et un satellite artificiel qui a explosé sous le choc. Procès-verbal tenu, à qui attribue-t-on cet accident de la circulation spaciale?

•••

Cinq étudiants de la province de Québec font partie d'un groupe de dix stagiaires canadiens en partance pour la Haute-Volta. Le but de la mission: le reboisement d'une région désertique non loin de la capitale, Ouagadougou. Le prochain stage en reboisement aura lieu à Montréal ont dit des malins!

Atterrissage d'urgence

MONTREAL (PC) — Un appareil Electra de la compagnie Nordair a effectué un atterrissage d'urgence, dimanche, à l'aéroport de Dorval, une lumière du tableau de bord ayant indiqué que le train d'atterrissage était défectueux.

Selon un porte-parole de Nordair, l'appareil, qui transportait 56 passagers et un équipage de cinq personnes, était presque rendu à sa destination, Val d'Or, en Abitibi, lorsque la lumière d'urgence s'est allumée.

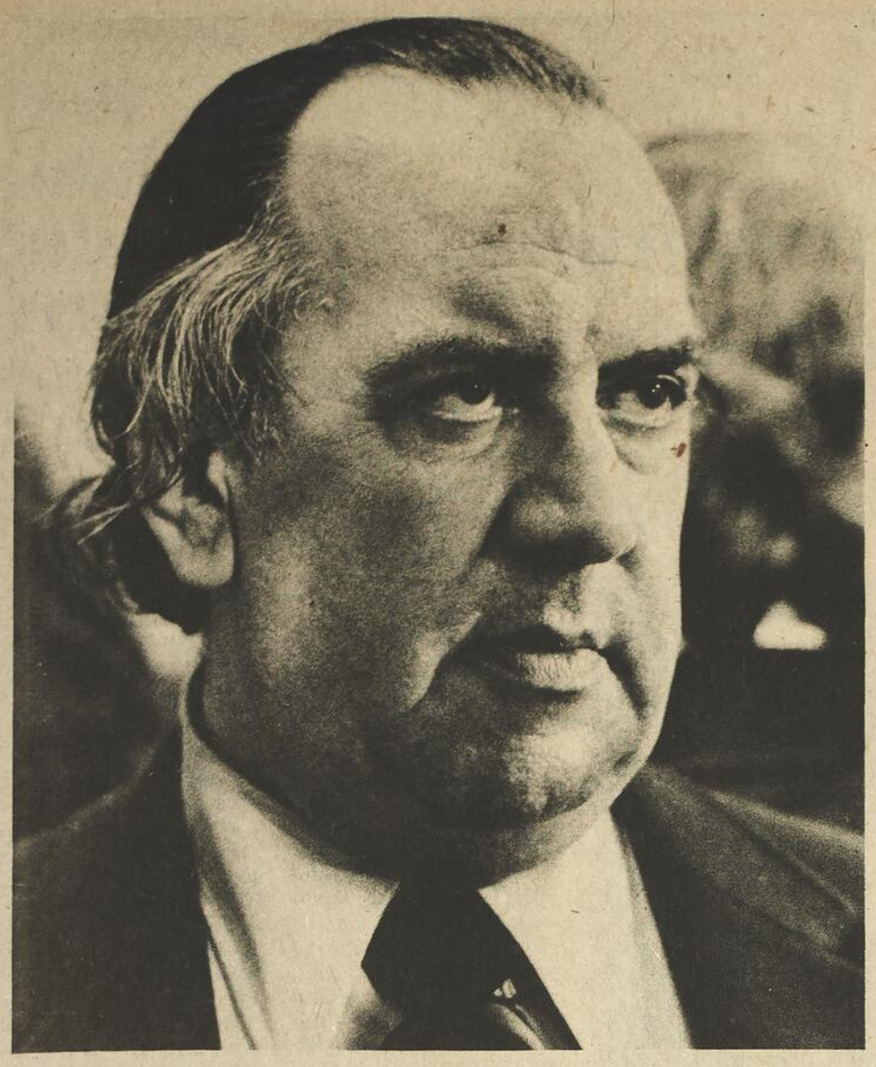
Le commandant de bord, Doug Boyes, a décidé de rebrousser chemin afin d'atterrir à Montréal, où les services de secours sont meilleurs qu'à Val d'Or.

Avant l'opération toutefois, l'appareil a survolé l'aéroport à plusieurs reprises pour que des experts puissent l'examiner. L'Electra s'est posé ensuite sans aucune difficulté, le train d'atterrissage fonctionnant bien. Selon un porte-parole de la compagnie, c'est la lumière du tableau de bord qui était défectueuse.

Nous autres aussi
3704 Edouard-Montpetit
(coin Côte-des-Neiges)
733-5419

BOZO LES CULOTTES

on fait une vente jusqu'à 60%
les 14-15-16-17-18 juillet
... pis après on rénove!



Des ferments de division demeurent

Les membres de la CSN cotiseront un heure de salaire

par Gisèle Tremblay

Une heure de salaire par mois et une journée de salaire en octobre prochain: telles sont les deux mesures de financement, à même les revenus des syndiqués, que le congrès spécial de la CSN a adoptées hier à Québec pour renfluer le fonds de grève, après de longs débats chargés de tensions encore vivaces.

La première mesure, qui remplace la cotisation fixe de $2.43 par mois, entrera en vigueur à compter du 1er septembre prochain. La seconde, qui est une forme de souscription, est sujette à l'approbation des syndiqués d'ici le 3 octobre et ne deviendr obligatoire que si 50% des membres et des syndicats affiliés l'entérinent.

Si l'heure de travail, votée au scrutin secret dans une proportion de 64.2%, a rallié, malgré des poches de résistance, un consensus plus large que prévu, la journée de salaire a ravivé les ferments de division au point que planent encore, dans la fonction publique, des menaces de désaffiliation.

Les maillons faibles

La nouvelle cotisation, qui hausse la précédente de 40 cents à $7 par mois selon le niveau du revenu (de $5,000 à $20,000), a soulevé une vive opposition parmi les syndicats de la construction, à la Fédération des affaires sociales et chez les employés municipaux de Montréal.

Contrairement aux autres secteurs, où le choix d'un syndicat et le changement d'allégeance se décident à la majorité des voix du personnel, le travailleur de la construction adhère individuellement à la centrale syndicale de son choix. Les opposants de la construction craignent donc que la hausse de la cotisation ne réduise les effectifs de leurs syndicats, d'autant plus que s'ouvre à l'automne la période officielle de recrutement (maraudage).

Même après l'adoption de la mesure, il était question que certains syndicats de la construction refusent encore de payer. A la Fédération des affaires sociales (fonction publique), où les opposants plaident surtout l'incapacité de payer des petits salariés, on tendait à se rallier à la décision de la majorité.

Le président de la Fédération, M. Renaud Flynn, a fait en effet une déclaration d'apaisement, demandant à tous ses syndicats de se rallier. Mais quand fut débattue par la suite la journée de salaire, c'en était trop.

Un vote serré

M. Flynn a alors prévenu les délégués en termes non équivoques que si cette souscription n'était pas entièrement volontaire, le risque était grand de semer "l'écoeurement" et de provoquer des désaifiliations. Le débat là-dessus, en tout cas, sème déjà une certaine discorde à la Fédération Lachance, pointant l'attitude de M. Flynn, s'engageait aussitôt. Quant à lui, à ne pas se présenter devant ses membres "pour les démobiliser".

Le vote sur cette journée de salaire a connu d'ailleurs plusieurs avatare. La mesure fut d'abord présentée comme une souscription obligatoire; un amendement, qui la rendait volontaire, fut adopté à mains levée par 404 voix contre 347 (des scrutateurs ont compté les voix dans les rangées).

Mais les partisans de la souscription obligatoire, la jugeant essentielle au maintien des luttes syndicales, sont revenus à la charge avec une proposition de compromis: on fera une tournée dans les syndicats pour expliquer aux membres la nécessité de cette contribution, qui restera volontaire à moins que la majorité l'approuvent. C'est cette formule qui fut adoptée, mais de justesse.

Le congrès a adopté, en fin de journée, un train de mesures qui complète ces deux nouvelles sources de financement ou en précisent les modalités.

C'est ainsi que l'exécutif de la CSN est autorisé a emprunter jusqu'à concurrence de $3 millions pour assurer le fonds de grève d'un minimum de liquidités. L'heure de salaire permet de stabiliser les revenus du fonds à un niveau adapté au nombre de grévistes (plus de 6,000), mais elle ne règle pas le besoin immédiat de nouvelles rentrées.

Le congrès a aussi décidé de maintenir les prestations de grève à leur taux actuel ($30 ou $50 par gréviste, selon que la grève a moins ou plus de sept semaines). Mais si de nouvelles grèves sont déclenchées et augmentent le nombre de prestataires au-delà de la capacité de payer du fonds, les prestations pourraient descendre uniformément à $30 pour les nouveaux grévistes, au besoin.

En outre, pour que la cotisation d'une heure de salaire soit équitable pour tous malgré les différences dans le nombre d'heures de travail par semaine, le congrès a traduit cette mesure en pourcentage du salaire régulier (les primes et le temps supplémentaire ne sont pas inclus). La cotisation s'établit donc à .60% du salaire régulier (ou .6 de 1%), c'est-à-dire 12 heures de salaire par année sur une moyenne de 2,000 heures (50 semaines de 40 heures).

Un comité d'arbitrage a été créé pour régler la cotisation des cas litigieux, notamment chez les syndiqués payés au rendement ou à temps partiel.

Le retour à la base

Enfin, le congrès a approuvé le projet que le président de la CSN, M. Marcel Pépin, présentait vendredi matin dans son discours d'ouverture: tous les services et les militants de la CSN se consacreront entièrement pendant un an à un vaste mouvement de retour à la base, visitant les syndiqués pour s'expliquer avec eux et les écouter sur les graves problèmes qui menacent le mouvement syndical: dureté des grèves, lois anti-syndicales, démobilidation des syndiqués, etc.

Car l'empressement des militants de la CSN a renflouer à tout prix le fonds de grève plutôt qu'à déclarer faillite, a été justifié tout le long du congrès par la vocation traditionnelle de la CSN à soutenir les travailleurs dans toutes leurs luttes et sans condition dès qu'ils sont décidés eux-mêmes à les mener.

L'ACC proteste contre la taxe de 10 cents

OTTAWA (PC)— Les dirigeants de l'Association automobile canadienne AAC ont rencontré, à Ottawa les représentants gouvernementaux pour protester au sujet de l'imposition de la taxe d'accise de 10 cents le gallon sur l'essence mais ont dû repartir les mains vides.

Le président de l'AAC, M. Charles Clark, a déclaré à sa sortie du meeting qu'il avait fait part à M. Bud Cullen, secrétaire parlementaire du ministre des Finances John Turner, de son mécontentement en soulignant que la taxe ne fait qu'augmenter l'injustice dont souffrent déjà les automobilistes.

Bien que l'association soit d'avis qu'une hausse du prix de l'essence est nécessaire, a-t-il ajouté, celle-ci devrait être absorbée à parts égales par tous les consommateurs.

Cependant, M. Clark s'est borné à répondre que le gouvernement était là pour prendre les décisions qui s'imposaient et qu'il lui était impossible de plaire à tout le monde.

Clôture du festival

QUEBEC (PC) — C'est samedi soir que s'est clôturé le 8e Festival d'été de Québec, avec le spectacle donné par Pauline Julien et Claude Gauthier dans la cour du Petit Séminaire.

Plusieurs milliers de personnes ont assisté à cette fin des festivités, marquée entre autres par un feu d'artifice et un défilé de yachts illuminés sur les eaux du fleuve St-Laurent.

Favorisé par une température particulièrement clémente, le 8e Festival d'été de Québec aura été un franc succès de l'avis des organisateurs.

Mesures de sécurité extraordinaires à LG-2

LA GRANDE RIVIERE, Que., PC — Les mesures de sécurité ont été renforcées, dimanche, au chantier LG-2, pendant que le premier ministre Trudeau et M. Jean-Pierre Goyer, ministre fédéral des Approvisionnements et Services, effectuaient par hélicoptère une visite de la région où se font actuellement les grands travaux du projet de la Baie James.

M. Trudeau, arrivant d'une tournée de deux jours dans l'ouest de la Nouvelle-Ecosse et dans la péninsule de Gaspé, a reçu une carte d'identité qu'il a gardée en poche tout au long de sa visite du chantier hydro-électrique, à environ 650 milles au nord de Montréal.

Le travail au barrage de LG-2, où sera édifiée la station principale de générateur d'électricité de la Grande Rivière, se poursuit graduellement, malgré le retard causé par la mise à sac des chantiers en mars 1974. Plus de 2,500 hommes sont à l'oeuvre en ce moment à cet endroit.



Discrimination de la part des employeurs ontariens

OTTAWA (PC) — Les employeurs hésitent à embaucher des femmes, des jeunes, des militants de groupes minoritaires et des gens venant de régions économiquement pauvres. Voilà l'une des raisons principales de la coexistence du chômage et des vacances d'emplois, selon les résultats d'une enquête menée par le ministère du Travail de l'Ontario.

La Gazette du travail, dans son numéro de juin, publie un sommaire des résultats de cette enquête dirigée par les économistes L. Skolnick et Farid Siddiqui, qui assurent que trop souvent on prétend qu'il y a de nombreux chômeurs parce qu'il est trop facile de profiter des prestations d'assurance-chomâge.

L'étude a porté sur le marché du travail de l'Ontario durant 1974, et elle a permis de constater qu'une foule de demandes d'emploi sont rejetées par les employeurs même si les candidats leur sont envoyés par des centres de main-d'oeuvre de l'Etat. L'enquête a été faite précisément durant une période où il existait de nombreux emplois vacants et où le chômage était élevé.

Pourcentage

Au milieu de 1974, le pourcentage des personnes embauchées après avoir été référées aux employeurs se situait à 29.3 pour cent, alors qu'il avait été de 45.2 pour cent en 1969. Les chercheurs ont conclu que la plupart des chômeurs en Ontario, même s'ils ont cherché du travail, en ont été jugés indignes par les employeurs.

Au cours des derniers mois, le chômage a monté de plus de sept pour cent, et le nombre des emplois vacants a diminué considérablement. Statistique Canada, dans ses chiffres fournis pour le mois de mai dernier, montre qu'il y avait 714,000 chômeurs, cependant qu'au même moment il y avait 65,000 emplois vacants.

Le ministre fédéral de la Main-d'oeuvre, M. Robert Andras, a récemment recommandé aux employeurs qui ont du mal à trouver des travailleurs disposant des aptitudes requises, de se montrer moins exigeants, afin de ne pas empêcher des ouvriers potentiellement capables de se trouver du travail.

En conclusion, le rapport estime que ce qui importe le plus en ce moment, c'est qu'on améliore la façon de traiter les travailleurs, surtout les jeunes, les femmes et les minorités. "Il faut faire beaucoup plus pour leur faciliter l'entrée sur le marché du travail".

Hausse de 30%

Sucre: le prix se remet à grimper!

(PC-LE JOUR) — Le prix du sucre, qui avait baissé de 75% l'automne — après la hausse phénoménale de l'an dernier — vient de recommencer à grimper. Le prix des 100 livres de sucre en vrac raffiné a en effet monté de plus de 30% et la hausse devrait se répercuter sur le marché de détail vers la fin de la semaine.

Selon le plus important producteur canadien, Redpath Sugar de Montréal, filiale de la Tate & Lyle de Londres, il faut attribuer à plusieurs facteurs cette flambée soudaine des prix. D'abord on prévoit de moins bonnes récoltes soviétiques de betteraves à sucre. Ensuite, les raffineurs américains veulent renflouer leurs inventaires, jugés trop bas. Enfin, les spéculateurs, qui avaient vendu à terme du sucre à prix très bas, sont maintenant pressés de "couvrir leurs contrats" contre une hausse trop rapide des prix.

L'intérêt spéculatif sur le sucre est particulièrement notable aux Etats-Unis, où plusieurs gros raffineurs ont procédé, ces jours derniers, à des augmentations de tarif sur leur prix de gros, ce qui ne s'était pas vu depuis le mois de novembre.

Roy demande la démission d'Harry Blank

QUEBEC (J.K.) — M. Harry Blank doit démissionner et son comportement relatif à ses dossiers de "spécialiste de l'immigration" doit faire l'objet d'une enquête. Telle est la réclamation du député Fabien Roy.

M. Blank est vice-président de l'Assemblée nationale et député libéral de St-Louis. Il a été accusé hier d'avoir embauché, comme femme de ménage, une immigrante qui ne détient pas de permis canadien de travail. Ce qui est illégal. En outre, M. Blank, qui est avocat, a reconnu récemment avoir agi comme procureur pour le banquier vietnamien Doi, soupçonné d'être un "personnage douteux".

Le député Fabien Roy estime qu'il est "inacceptable que le député de St-Louis se permette, sur le plan professionnel, de plaider contre les autorités de l'Immigration et de favoriser la venue de "personnages douteux" sans que le ministère de l'Immigration intervienne, et que, par surcroît, on tolère la violation des lois de l'Immigration."

M. Blank, selon M. Roy, ne peut plus, avec impartialité, diriger les travaux de la Chambre. Il y a, soutient le député Roy, "un conflit d'intérêt entre le bureau de l'avocat Blank et le poste de vice-président de l'Assemblée nationale".

Trudeau l'affirme:

Ce n'est pas la solution alors...?

OTTAWA (PC) — Une déclaration unilatérale établissant le contrôle des eaux au-delà du plateau continental ne résoudrait pas les problèmes auxquels sont confrontés les pêcheurs de la côte Est.

C'est ce qu'a déclaré le premier ministre, M. Pierre Trudeau.

L'action unilatérale est une des options envisagées par le gouvernement mais, a-t-il précisé c'est une conception erronée que de prétendre qu'une telle décision effacerait toute difficulté.

Le problème de l'épuisement des bancs de saumon resterait le même étant donné que ce poisson voyage au-delà du plateau continental et qu'il est pêché en quantité sur les côtes du Groenland. De plus, des nations ayant des droits historiques continueraient de pêcher sur le plateau continental.

Le premier ministre a conclu que ce n'était pas là le meilleur moyen d'établir la loi internationale et que le Canada n'avait jamais agi ainsi par le passé.

Les fonctionnaires font plier le Trésor

OTTAWA PC — Le gouvernement et les syndicats de la fonction publique ont conclu un accord visant à rouvrir et prolonger les contrats de travail de certains groupes d'employés à la suite des demandes d'augmentations salariales syndicales destinées à contrer l'inflation.

D'après le compromis, plusieurs groupes de travailleurs verront leurs contrats de travail prolongés de six mois et recevront des hausses de salaire rétroactives à six mois de la date d'expiration de leurs conventions collectives.

Cela veut dire que les travailleurs bénéficieront d'une hausse de salaire immédiate en échange d'une attente de six mois avant le commencement de nouvelles négociations contractuelles.

Pour le gouvernement, cela se traduit par un étalement de ses déboursés au point de vue personnel sur une période plus étendue.

Les accords ont fait l'objet de négociations entre leaders de plusieurs syndicats de la fonction publique et représentants du Trésor.

Cinq comités de négociations de l'Institut professionnel de la fonction publique ont déjà signé des accords prolongeant leurs contrats de travail pour une période de six mois et deux autres, parmi les principaux syndicats affiliés à l'Alliance canadienne de la fonction publique, n'attendent que le vote de ratification du compromis par leurs adhérents pour accepter les offres du gouvernement.

Précédent

Ces ententes suivent le précédent établi il y a plusieurs semaines par lequel 2,500 techniciens, représentés par la Fraternité internationale des électriciens, acceptaient une extension de leur contrat de travail jusqu'au printemps prochain. Les contrats de ces techniciens, parmi lesquels se trouvent les préposés au maintien de l'équipement des aéroports, auraient dû se terminer normalement le 16 novembre.

Les cinq syndicats qui ont emboîté le pas aux techniciens sont les 325 scientifiques en physique, 300 employés au service de recherche scientifique, 140 assistants sociaux, 64 psychologues et 20 autres employés.

Les hausses salariales que le gouvernement a consenties à ces groupes de travailleurs vont de neuf pour cent à 11 pour cent.

Les pilotes et les vétérinaires au service du gouvernement ont refusé les offres du Trésor, tandis que les traducteurs et les fonctionnaires du ministère du Commerce ont soumis des contre-propositions.

"L'affaire Carlos"

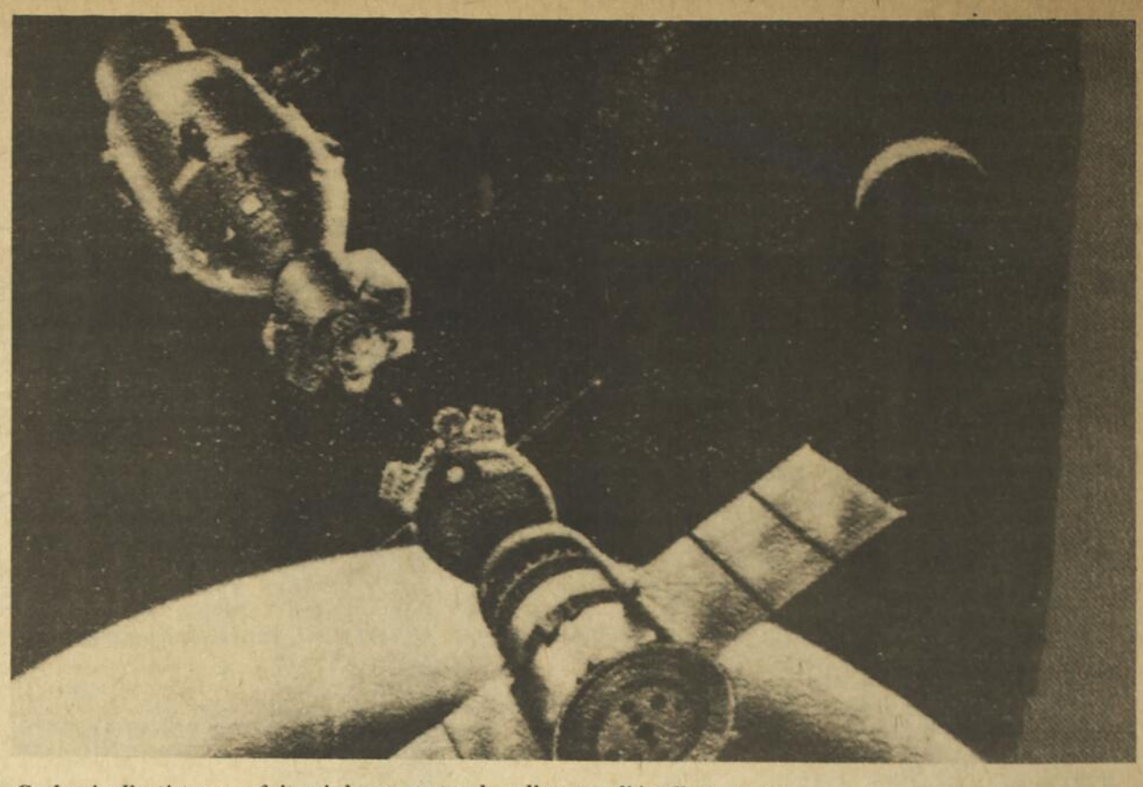
LA HAVANE (AFP) — Le gouvernement Cubain a nié vendredi toute participation dans "l'affaire Carlos" des trois diplômates de l'ambassade parisienne expulsés par les autorités françaises et a exprimé sa "surprise" devant cette décision qui ne correspond pas "aux relations d'amitié entre les deux gouvernements".

Un communiqué, remis vendredi soir aux correspondants étrangers à La Havane par le ministère cubain des Affaires étrangères, souligne qu'aucun des diplomates de l'ambassade de Cuba à Paris n'a effectué d'acte illégal ni interféré dans les problèmes intérieurs français.

Le communiqué ajoute que le gouvernement Cubain va demander des explications plus complètes sur les raisons de ces expulsions et indique que l'ambassade de France à Cuba a été chargée de faire part à son gouvernement de la "surprise des autorités de La Havane.

Par ailleurs, on pense dans les milieux Latino-américains de Washington que l'expulsion par les autorités françaises de trois fonctionnnaires de l'ambassade de Cuba à Paris n'aura sans doute aucune incidence directe sur la réunion des phénipotentiaires de l'Organisation des états américains (OEA) qui s'ouvre le 16 juillet à San José de Costa Rica.

On fait ressortir en effet dans ces milieux que la levée des sanctions, encore appliquées par les Etats-Unis et'iee tats d'Amérique Latine à l'égard de Cuba, qui pourrait être décidée à San Jose, n'implique évidemment aucune "approbation" du régime de Fidel Castro, et moins encore du comportement de ses diplomates.



Ce dessin d'artiste nous fait voir la rencontre dans l'espace d'Apollo et de Soyouz.

C'est demain que débute la mission spatiale historique Apollo-Soyouz

CAP CANAVERAL (AFP) — Un rêve considéré comme impossible il y a quelques années seulement est en passe de se réaliser: cosmonautes soviétiques de Soyouz et astronautes américains d'Apollo vont se rencontrer dans l'espace. Une première mondiale, en langue de spectacle. Malgré la foudre, les tornades, les pluies torrentielles qui, jusqu'au dernier moment, ont donné des sueurs froides au directeur de vol de la NASA et à son homologue soviétique.

Il ne s'agit pas seulement d'une "poignée de main" symbolique entre l'élite scientifique des deux super-puissances spatiales qui, jusqu'à maintenant, s'étaient livrées à une compétition acharnée et coûteuse non seulement en argent mais en vies humaines. La mission Apollo-Soyouz, espère-t-on, marquera le début d'une nouvelle étape de coopération, cette fois permettant à l'homme de maîtriser l'espace, voire à exploiter des ressources encore inconnues.

Cette mission historique commencera par le lancement de Soyouz mardi à 12h20 GMT de la base de Baikonour. Deux cosmonautes seront à bord: Alexei Leonov et son co-pilote Valeri Kubasov. Le même jour, à 19h50 GMT, une fusée Saturne B-1 propulsera sur orbite le vaisseau spatial Apollo avec trois hommes à bord. Le général Thomas Stafford, 44 ans, qui a déjà trois vols spatiaux à son actif, y compris un vol autour de la lune, est le responsable de l'équipe américaine. Il est secondé par Vance Brand, 44 ans également, ingénieur aéronautique et ancien pilote d'essai. Ce voyage sera son premier dans l'espace.

Donald Slayton, le troisième américain d'Apollo, a 51 ans; il est le vétéran de l'espace, le seul astronaute encore en service actif de la première équipe Mercury et le seul des sept à n'avoir jamais effectué de vol dans l'espace.

Le programme

Le rendez-vous proprement dit entre les deux vaisseaux est fixé au 17 juillet à 16h15 GMT, quelque part au-dessus de l'Allemagne fédérale, à 140 milles d'altitude. La séparation est prévue à 15h01 GMT, le 19 juillet. Soyouz atterrira le 21 juillet à 10h51 GMT. Apollo, pour sa part, doit amerrir dans le Pacifique, à 345 milles à l'ouest d'Hawaï, le 24 juillet, près du porte-hélicoptères New Orleans, chargé de récupérer l'équipage.

Apollo, conçu pour l'exploration de la lune, est un engin beaucoup plus grand et compliqué que Soyouz, destiné spécifiquement à des vols circumterrestres. Ainsi Apollo pèse environ 15 tonnes 29.000 livres contre 8 tonnes 15.000 livres pour Soyouz. C'est une des raisons pour lesquelles Apollo est chargé de la manoeuvre de rendez-vous et d'arrimage qui est l'objectif numéro un de la mission conjointe américano-soviétique.

Le coût de l'opération est estimé à environ 250 millions de dollars pour chacun des pays concernés.

Pendant leurs quelque 48 heures ensemble, les deux cosmonautes soviétiques et leurs trois camarades américains partageront leurs repas, procéderont aux expériences scientifiques et médicales prévues, échangeront des cadeaux et des souvenirs. Ils se communiqueront également des messages de leurs chefs de gouvernement respectifs. A ce propos, la rumeur court avec insistance à Cap Canaveral que le président Gerald Ford pourrait se rendre sur place pour le lancement. La NASA se refuse pour le moment à confirmer la nouvelle.

Pas de barrière

La différence de langue ne semble pas poser de problème, du moins pour les participants directs. Là-haut, en principe, les Soviétiques parleront anglais et les Américains le russe. Stafford, Brand et Slayton ont à leur actif 700 heures de russe et leurs collègues de Baikanour en ont autant dans la langue de Shakespeare. Il en est de même pour un certain nombre de techniciens des deux centres de contrôle. Il n'empêche que les jours précédant le lancement, les techniciens de Cap Canaveral se plaignaient de la lenteur des communications avec "l'autre côté". En fait, il ne semble pas que ce soit une manifestation de mauvaise volonté, mais tout simplement dû aux procéres bureaucratiques.

La mission commune américano-soviétique sera pour la NASA le dernier vol du programme Apollo, qui a réussi à poser sans anicroche majeure douze astronautes américains sur la lune, et le dernier vol à équipage humain pour au moins quatre années.

La NASA concentre maintenant tous ses efforts — et ses crédits — sur la mise au point de la "navette de l'espace", mi-avion et mi-fusée capable de plusieurs centaines de voyages spatiaux alors que les fusées actuelles — qui coûtent des fortunes — se détruisent elles-mêmes au contact des hautes couches de l'atmosphère terrestre. Le premier vol de ce véhicule réutilisable est prévu en 1979.

Les responsables américains et soviétiques de l'espaces espèrent d'ailleurs que les leçons tirées de l'actuelle expérience Apollo-Soyouz conduiront à de nouvelles missions conjointes dans les années 80, époque à laquelle les seuls Américains prévoient une cinquantaine de vols à équipage humain par an.

"L'espace sera tôt ou tard exploité par l'homme. C'est inscrit dans la nature même de l'homme. Alors pourquoi ne pas le faire ensemble", dit Chester Lee, directeur de vol d'Apollo-Soyouz à la NASA. L'expérience actuelle, souligne-t-il, "nous fera gagner du temps et de l'argent".

Echos Apollo-Soyouz

Visible à l'oeil nu

CAP CANAVERAL (Floride), (AFP) — Le train spatial Apollo-Soyouz sera visible à l'oeil nu dans plusieurs capitales mondiales. Au coucher du soleil, les intéressés pourront voir une tache brillante ressemblant à une étoile filante pour une durée de trois à quatre minutes. Les observateurs au sol verront la réflection du soleil sur la carapace extérieure des vaisseaux spatiaux et l'étoile filante, dans la plupart des cas, semblera se diriger du nord-ouest vers le sud-est. Parmi les principales capitales à partir desquelles la trajectoire d'Apollo-Soyouz pourra être suivie on note: Tokyo, la Nouvelle-Delhi, Buenos Aires, La Havane, Madrid, Paris, Le Caire, Pékin, Casablanca, Algers, Nicosie, Athènes, Rome et Belgrade.

3,456 objets ou débris dans l'espace

CAP CANAVERAL (Floride), (AFP) — Après le lancement du Soyouz soviétique et de l'Apollo américain, il y aura demain 3,456 objets et débris divers sur orbite autour de la terre. Le commandement de la défense aérienne nord-américaine (Norad) qui repère tous les satellites artificiels à partir de son quartier général de Colorado Springs, dans le Colorado, avait recensé 3,454 objets le 1er juillet. La plupart d'entre eux ont été lancés par les Etats-Unis et l'Union soviétique.

Selon les experts du Norad, les chances d'une collision entre l'Apollo-Soyouz et un des satellies ou débris de toute sorte sont de l'ordre de moins d'un milliard contre un.

PSST !!!
PEUGEOT
504
DIESEL
Jusqu'à 40 milles au gallon
Biarritz
10.825 Racette — 323-1900

CLINIQUE D'ÉPILEPSIE DE MONTRÉAL
L'épilepsie, un phénomène naturel qui peut se contrôler
Tél.: LAN-3000
822 est, Sherbrooke, Suite 400
Montréal, Québec

le fm c'est mf
ckmf 94,3

monde

Malgré l'état d'alerte, le calme règne à Lisbonne

Le Conseil militaire de la révolution a décidé, samedi matin, de placer l'armée portugaise en état d'alerte partielle afin de couper court à toute tentative d'exploitation, par les "forces réactionnaires", de la crise politique provoquée par le retrait des ministres socialistes du gouvernement. Dès l'instauration de l'état d'alerte partielle, stade inférieur à l'état d'alerte générale, les grilles de tous les bâtiments militaires ont été fermées, les permissions supprimées, les soldats consignés dans leurs casernes, en mesure de réagir dans l'heure qui suit tout ordre supérieur.

Pour apaiser les craintes que la crise politique a fait naître chez les deux millions d'électeurs socialistes, le conseil affirme qu'il conserve toute sa confiance aux "militants révolutionnaires" du parti de M. Soares.

LISBONNE (d'après l'AP, Reuter et l'AFP) — Au cours d'une conférence de presse donnée vendredi après-midi, après la démission des ministres socialistes du gouvernement de coalition, M. Mario Soares, secrétaire général du Parti socialiste, a affirmé que la Portugal risquait de devenir un Etat policier "conduit par une nouvelle classe de bureaucrates opprimant les travailleurs".

Très crispé, M. Soares a estimé que les promesses de démocratie politique ainsi que la liberté de presse ont été violées.

L'ancien ministre d'Etat sans portefeuille a pris violemment à partie le Mouvement des Forces armées MFA pour avoir autorisé une "dissolution de l'autorité" et accusé les dirigeants militaires d'avaliser un programme politique qu'il a qualifié de "fondamentalement inconstitutionnel".

Rappelent que le Parti socialiste était la première formation politique portugaise, M. Soares a ajouté: "Nous n'acceptons pas l'assujetissement aux forces armées."

Apparemment très mécontent, le numéro un socialiste a dit que les militaires n'avaient pas tenu parole pour faire appliquer la loi et restituer le journal Republica à ses propriétaires et rédacteurs prosocialistes. Selon M. Soares, les communistes auraient monté delibérément l'affaire Republica pour provoquer le départ des socialistes de la coalition gouvernementale.



Téléphoto PA

Le "Republica", journal de tendance socialiste, est désormais dans tous les kiosques de Lisbonne. La révolution et la liberté semblent s'être à nouveau réconcilier au Portugal.

Gouverner

"La question fondamentale aujourd'hui, a-t-il poursuivi, est de savoir si les forces armées ont l'intention de gouverner avec le soutien de partis minoritaires représentant au maximum 18 p.c. du peuple portugais ou bien si le MFA désire le faire en compagnie de la grande majorité des Portugais qui se sont eux-mêmes prononcés massivement en faveur du socialisme dans le cadre d'une démocratie politique".

On se rappele que le parti communiste et le Mouvement démocratique portugais MFA — formation satellite ont recueilli environ 18 pour cent des voix aux élections à la Constituante du 25 avril dernier.

M. Soares a également attaqué les officiers progressistes qui, selon lui, soutiennent que le processus électoral et le prétendu processus révolutionnaire sont incompatibles. L'Assemblée constituante désignée par plus de 90 pour cent du peuple portugais récèle plus de légitimité que l'assemblée du MFA, a assuré M. Soares.

Cette dernière, a-t-il poursuivi, "essaie d'instaurer un pouvoir parallèle qui n'a rien à voir avec la démocratie. Le plan approuvé par le MFA témoigne d'un manque de respect pour le pacte signé par les iartis. Nous estimons qu'il s'agit là d'une attitude fondamentalement inconstitutionnelle".

Evoquant les objectifs originels des militaires au lendemain du renversement du régime dictatorial de M. Caetano, le leader socialiste a affirmé qu'aujourd'hui, le Portugal se dirige vers "un capitalisme d'Etat, vers un Etat policier conduit par une nouvelle classe de bureaucrates afin d'opprimer les travailleurs".

Manifestation

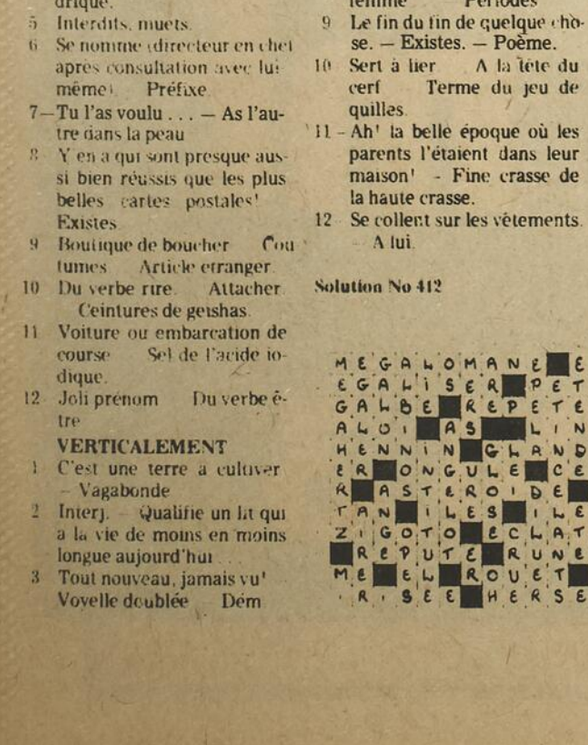
Par ailleurs plusieurs milliers de personnes ont manifesté hier leur soutien à l'épiscopat portugais en allant accueillir à la gare d'Aveiro, à 300 km environ au nord de Lisbonne, l'évêque du diocèse Mgr Manuel de Almeida Trindade, président de la conférence épiscopale, de retour de Rome.

Les manifestants, qui avaient été appelés par des tracts signés "les chrétiens du diocèse", ont suivi le prélat, qui a traversé une partie de la ville à pied pour se rendre de la gare à la cathédrale. Le Parti communiste avait appelé à boycotter cette manifestation, destinée à appuyer l'épiscopat dans l'affaire du conflit de "Radio Renascenca", affirmant qu'elle était "anonyme et réactionnaire", et l'assimilant à celle dite "de la majorité silencieuse" qui avait été convoquée en septembre dernier en faveur du général de Spinola plusieurs discours très durs ont été prononcés, dénonçant notamment les "arrestations arbitraire", et les participants ont chanté l'hymne national Portugais avant de se disperser.

Les participants étaient pour la plupart des paysans des villages voisins, mais des membres du centre démocratique et social (droite modérée) se trouvaient en tête du cortège. Aucun incident ne s'est produit. Pendant ce temps, le calme règnait à Lisbonne, où les militaires sont toujours consignés dans les casernes, ce qui signifie que les portes sont ouvertes mais que le personnel n'a pas le droit de sortir. En revanche, les permissionnaires ne sont pas tenus de regagner leurs unités.

Avec le Petit Robert, on trouve toujours ses mots.

No 413 PAR GERMAIN



HORIZONTALEMENT

1 Ses maniaques peuvent en faire une obsession et à la rigueur devenir timbres. — 2 Traître. — Imitation pas chère. — 3 Indique la douleur! Sans importance s'ils sont petits. Avalé. — 4 Qualifie un sang qui coule dans les veines de bien des Québécois. Objets longs, minces et de forme cylindrique. — 5 Interdits, muets. — 6 Se nomme (directeur en chef après consultation avec lui-même). Préfixe. — 7 Tu l'as voulu . . . — As l'autre dans la peau. — 8 Y en a qui sont presque aussi bien réussis que les plus belles cartes postales! Existes. — 9 Boutique de boucher. Coutumes. Article etranger. — 10 Du verbe rire. Attacher. Ceintures de geishas. — 11 Voiture ou embarcation de course. Sel de l'acide iodique. — 12 Joli prénom. Du verbe être.

VERTICALEMENT

1 C'est une terre à cultiver. — Vagabonde. — 2 Interj. Qualifie un lit qui a la vie de moins en moins longue aujourd'hui. — 3 Tout nouveau, jamais vu! Voyelle doublée. Dém. — 4 Chemin de halage. — Flirts romantiques pour gens bien. — 5 Champêtre, rustique, bucolique. Colère de cruciverbiste! — 6 Fait réfléchir un miroir. Pays du verbe user. — 7 Saison. — Diminution ou insuffisance de la sécrétion de pipi. — 8 En amour, un homme qui l'est (au bon moment) conquiert vite le coeur d'une femme. Périodes. — 9 Le fin du fin de quelque chose. — Existes. — Poème. — 10 Sert à lier. A la tête du cerf. Terme du jeu de quilles. — 11 Ah! la belle époque où les parents l'étaient dans leur maison! — Fine crasse de la haute crasse. — 12 Se collent sur les vêtements. A lui.

Solution No 412

M	E	G	A	L	O	M	A	N	E	■	E
E	G	A	L	I	S	E	R	■	P	E	T
G	A	L	B	E	■	R	E	P	E	T	E
A	L	O	I	■	A	S	■	L	I	N	
H	E	N	N	I	N	■	G	L	A	N	D
E	R	■	O	N	G	U	L	E	■	C	E
R	■	A	S	T	E	R	O	I	D	E	■
T	A	N	■	I	L	E	S	■	I	L	E
Z	I	G	O	T	O	■	E	C	L	A	T
■	R	E	P	U	T	E	■	R	U	N	E
M	E	■	E	L	■	R	O	U	E	T	■
■	R	I	S	E	E	■	H	E	R	S	E

Selon "Newsweek"

Kissinger changera ses "petits pas" pour un plan de paix global

NEW YORK (AFP) — Le secrétaire d'Etat Henry Kissinger ne perd pas l'espoir d'aboutir à un accord intérimaire au Moyen-Orient, mais il a l'intention d'abandonner éventuellement la politique des "petits pas" en faveur d'un accord global, affirmait hier la revue "Newsweek" dans son dernier numéro.

Plusieurs des conseillers de M. Kissinger tentent de le convaincre de cesser de perdre son temps, sa santé et de compromettre le prestige des Etats-Unis en marchandant pour quelques kilomètres du Sinaï. Ils préfèreraient qu'il mise plutôt sur un plan global de paix dans la région, dans lequel il ferait peser le poids des Etats-Unis.

Tel est le résultat du récent "ré-examen" de la politique américaine au Moyen-Orient, réclamé par le président Gerald Ford, estime "Newsweek". Les études entreprises par les stratèges de la Maison Blanche et du département d'Etat sont arrivées à des conclusions presque semblables sur la nécessité d'une solution globale.

La seule voix dissidente est celle de M. Joseph Sisco, principal conseiller de M. Kissinger sur le Moyen-Orient, poursuit "Newsweek". M. Sisco estime que le manque de confiance témoigné par toutes les parties en cause et la vulnérabilité politique du gouvernement de M. Yitzhak Rabin rendent le moment peu propice pour un accord de grande envergure. Il estime qu'il vaut mieux procéder à petits pas que pas du tout.

M. Kissinger, conclut "Newsweek", tentera à présent de suivre simultanément deux voies. Il tâchera d'obtenir un accord intérimaire sur le Sinaï, tout en recherchant l'accord global.

Nouveau raid israélien au Liban

BEYROUTH, (d'après l'AFP) — L'aviation israélienne a effectué hier en début d'après-midi un raid sur le camp palestinien d'Ain Helqué, proche banlieue de Saida (Sud-Liban). Selon les informations parvenues à Beyrouth les avions israéliens ont survolé le camp une première fois lançant des roquettes pendant un quart d'heure. Après un répit de 25 minutes les appareils ont lancé une deuxième attaque sur le camp. La défense antiaérienne de la résistance palestinienne est alors entrée en action.

Deux avions israéliens ont été abattus au cours du raid aérien "ennemi" sur le camp palestinien d'Ain Helque, a annoncé un communiqué du FPLP-CG (Front populaire pour la libération de la Palestine-commandement général). Le premier appareil est tombé dans la région de Magdouche (cinq km au sud-est de Saida) et le second s'est écrasé en mer, ajoute le communiqué qui précise qu'un des pilotes israéliens a été fait prisonnier par le FPLP-CG et emmené au camp d'Ain Helqué.

Quant aux pertes, elles s'élèvent, selon le FPLP-CG, à deux morts, une femme et un enfant, et neuf blessés légers parmi les civils. Quelques maisons proches du centre d'émission du "Fatah" ont été détruites, conclut le communiqué.

bref monde

Giscard en Grèce

ATHENES (AP) — Le président Valéry Giscard d'Estaing est attendu à Athènes le 17 septembre pour un voyage officiel de quatre jours en Grèce, annoncait-on samedi. Il prolongera ce voyage officiel par un séjour privé d'une semaine. Le président de la République rendra ainsi la visite de trois jours qu'a faite à Paris M. Constantin Caramanlis, chef du gouvernement grec, en avril dernier.

Le plus vieux morceaux de glace dans un frigidaire

OKINAWA, Japon (Reuter) — Le plus vieux morceau de glace connu dans le monde a été apporté samedi à Okinawa par l'armée de l'air américaine en prévision d'une exposition océanographique qui s'ouvre le 20 juillet. Le bloc de glace vieux de cent vingt mille ans a été constitué sous le paléolithique. Il a été découvert à 1,350 mètres sous la surface de la terre par une équipe du "Boston Institute For Research In Cold Regions" qui effectuait un séjour au Groenland. Il sera exposé dans un réfrigérateur tout au long des six mois que durera la manifestation.

Avions et trains, sources de fécondité

ANKARA, (AFP) — Le bruit des avions et le sifflet des trains sont les facteurs les plus importants de la natalité à Eskisehir, a annoncé samedi l'Association de planning familial de cette ville de l'ouest anatolien. "Réveillés par les avions de la base militaire et les trains du centre ferroviaire, nos habitants continuent à répondre trop volontiers aux sollicitations de la nature", estime l'association qui avoue son échec pour limiter l'accroissement démographique dans la ville. Eskisehir est la première ville de Turquie et la deuxième au monde pour le taux de natalité.

Foudres sur les chapeaux à plumes

La présentation d'une collection de chapeaux à plumes s'est attiré hier les foudres de la Société royale britannique pour la protection des oiseaux. La société a qualifié de "rétrograde" la présentation de la collection de David Shilling, un couturier de 26 ans, qui lance précisément une mode "rétro" du chapeau rappelant les coiffures de nos mères et grand-mères avant la seconde guerre mondiale. Pour sa défense, le jeune Shilling a précisé que la plupart des plumes utilisées avaient plus de trente ans d'âge et que, dans ces conditions, il ne pensait pas menacer sérieusement la survie de nos petits compagnons à plumes. De toute façons "il est un peu tard pour faire quelque chose, "a-t-il ajouté.

Clémence pour les "plombiers"

WASHINGTON, (AFP) — Quatre des "plombiers" du Watergate actuellement en liberté sur parole ont bénéficié vendredi d'une mesure de clémence. Le juge fédéral John Sirica a décidé qu'ils ne retourneront pas en prison pour le cambriolage du quartier général du Parti démocratique le 17 juin 1972. Les quatre bénéficiaires de la clémence du juge sont Bernard Barker, Eugenio Martinez, Frank Sturgis et Virgilio Gonzalez. Barker qui avait été condamné à une peine d'emprisonnement allant de dix-huit mois à six ans est resté derrière les barreaux un peu plus d'un an. Tous les quatre ont fait vainement appel devant la Cour suprême après leur condamnation. Howard Hunt et Gordon Liddy sont désormais les deux seuls cambrioleurs de l'immeuble du Watergate toujours en prison. James McCord avait été remis en liberté par le juge Sirica le 29 mai dernier.

Cérémonie à la mémoire de Neruda suspendue

SANTIAGO DU CHILI, (AFP) — Une cérémonie à la mémoire du poète chilien Pablo Neruda, prix Nobel de littérature, a été suspendue par les autorités chiliennes, rapportait hier le journal "La Tercera". Selon le journal, c'est au moment où la cérémonie allait commencer au théâtre Cariola de Santiago que le directeur de ce théâtre est intervenu pour suspendre la manifestation la qualifiant "d'inopportune." Le journal indique que la cérémonie, qui avait été organisée à l'initiative d'intellectuels et d'artistes, aurait été suspendue parce que certaines personnes y participant voulaient la transformer en "une réunion politique". Le journal précise, à ce sujet, que la majorité des personnes présentes portaient bérêts et casquettes, couvre-chef à la mode du temps de l'Unité populaire et que certaines cachaient sur elles "des prospectus et des affiches". Le poète Pablo Neruda, dont c'était le 71ème anniversaire de la naissance, est mort en octobre 1973 d'un cancer de la prostate.

Morgan à Ankara

BEYROUTH (AFP) — "Tout est bien qui finit bien" c'est par ces mots, marquant l'épilogue de l'"affaire Morgan" que l'officier américain s'est adressé hier après-midi à la presse avant de s'embarquer pour la Turquie à bord d'un avion spécial de l'"US Air Force". Enlevé il y a deux semaines par la soi disant "organisation d'action socialiste révolutionnaire" et relâché samedi, le colonel Morgan a fait hier matin une brève déclaration à l'hôpital de l'Université américaine de Beyrouth. "Ma libération est due aux efforts conjoints des gouvernements libanais et américain déployés pour sauver une vie", a-t-il dit. "Je remercie les autorités libanaises, et plus particulièrement M. Soleiman Frangie, président de la République, M. Rachid Karamé, premier ministre et le ministre de l'Intérieur Camille Chamoun". "Je dois dire aussi que l'appel lancé par ma mère à ceux qui m'ont enlevé a également joué un rôle dans ma libération, ainsi que les moyens d'informations internationaux", a-t-il poursuivi.

Après dix ans de rupture

Rétablissement des relations entre la France et la Guinée

Les relations diplomatiques entre la Guinée et la France vont reprendre normalement, a annoncé hier le président Ahmed Sékou Touré de Guinée, au cours d'un meeting à Bamako (Mali). Cette annonce, attendue depuis plusieurs mois, met fin à un divorce de plus de seize ans entre les deux pays.

PARIS, (d'après l'AFP)— C'est de Bamako, capitale du Mali où il fait sa première visite à l'étranger depuis plus de trois ans, que le président Ahmed Sékou Touré a annoncé hier son intention de renouer, à compter de lundi quatorze juillet, les relations diplomatiques franco-guinéennes qui avaient été rompues le 22 novembre 1965. Le chef d'Etat guinéen a choisi - semble-t-il unilatéralement - cette date de la fête nationale française pour établir un lien entre "la révolution démocratique africaine, la révolution française, la révolution européenne et la révolution universelle".

Les observateurs remarquent cependant que M. Sékou Touré paraît avoir pris l'initiative de la reprise des relations, qui - selon l'usage diplomatique- aurait du être annoncée par un communiqué commun publié simultanément à Conakry et à Paris. Dans son discours, prononcé au cours d'un meeting à Bamako, le président guinéen a souligné que "toutes les implications liées à une telle décision (la reprise des relations) seraient satisfaites par le vaillant peuple de Guinée". M. Sékou Touré faisait ainsi allusion, semble-t-il, au problème de la libération d'une vingtaine de ressortissants français arrêtés en Guinée après le débarquement des mercenaires de novembre 1970.

On croit savoir de source informée que pour le gouvernement français, la libération des prisonniers devrait précéder la reprise des relations diplomatiques. C'est vraisemblablement de ce problème que devait s'entretenir avec M. Sékou Touré la mission de bons offices de l'O.N.U., dirigée par M. André Lewin, haut fonctionnaire de l'organisation internationale, qui se trouve actuellement à Conakry.

Les relations diplomatiques entre la France et la Guinée avaient été rompues le 22 novembre 1965. Les négociations pour leur rétablissement ont été menées par l'entremise des Nations Unies et de M. Lewin, qui s'est rendu à cette fin une dizaine de fois à Conakry.

Idi Amin ne dirigera pas l'OUA en 'homme-orchestre'

NAIROBI (Reuter) — Malgré les récents efforts adverses de certains pays africains, l'accession du général Idi Amin Dada à la présidence de l'OUA ne fait aucun doute, déclare-t-on de source kényane digne de foi.

Il y a quelques jours, on apprenait de source somalienne que le président Siad Barre, président en exercice de l'OUA, a formulé l'idée d'offrir le fauteuil au président Samora Machel (Mozambique) à la place du général Amin.

Il en a résulté une visite surprise du président Amin à Mogadiscio pour un entretien avec le président Barre, au début de la semaine. Selon une source informée, le voyage était tellement inattendu que l'avion du président se trouvait dans l'espace aérien somalien avant que le gouvernement de Mogadiscio ne soit informé de sa venue.

Il a déclaré à l'agence Reuter que le président Barre n'avait jamais formulé la suggestion que la présidence soit offerte à M. Machel: "Il est des plus important de réaliser que le président ne peut rien faire sans l'approbation de tous les chefs d'Etat", a déclaré le président Amin en donnant semble-t-il l'impression de vouloir rassurer ceux qui redoutent de le voir, une fois élu, diriger l'organisation en "homme-orchestre".

monde

Selon le "New York Times"

Exxon a versé des millions de dollars aux partis italiens

Après la société "Ashland Oil" qui a versé pour plus de 700,000 dollars de contributions politiques illégales aux fonds de campagne électorale de MM. Richard Nixon et Hubert Humphrey ainsi qu'au Parti démocrate entre 1968 et 1973; c'est au tour d'une autre compagnie pétrolière, Exxon, de se noyer dans des pots-de-vin. Mais cette fois-ci, en Italie...

WASHINGTON (d'après l'AFP) — De 1963 à 1972, la compagnie pétrolière américaine Exxon a versé entre 46 et 49 millions de dollars à des formations politiques italiennes, dont 86.000 dollars au Parti communiste, révèle le "New York Times" d'hier dans une correspondance de Washington.

Selon un porte-parole de la compagnie, Exxon aurait autorisé sa filiale "Esso Italiana" à effectuer durant cette période des contributions politiques d'un montant de 27 millions de dollars, précise le quotidien newyorkais. Quant aux 19 à 22 millions de dollars restant ils auraient été versés à des partis politiques par un employé de la filiale italienne.

Jeudi dernier, M. Archie Monroe, administrateur d'Exxon, interrogé par la sous-commission du sénat sur les corporations multinationales, avait déclaré, selon un porte-parole de la compagnie que ces importantes contributions avaient pour objet "de favoriser les progrès de la démocratie".

Le "New York Times" rappelle à ce propos que lors des élections du mois dernier en Italie, le Parti communiste avait lancé une attaque en règle contre les contributions versées par les compagnies pétrolières américaines aux autres formations politiques.

La sous commission du Sénat cherchera en tout cas à établir cette semaine si ces divers versements étaient effectivement d'ordre politique ou s'ils n'étaient pas plutôt destinés à l'obtention d'avantages juridiques pour la compagnie. La sous-commission devra également déterminer si ces paiements étaient ou non en contravention avec la loi italienne.

La compagnie Exxon sera appelée à se justifier mercredi devant la sous-commission.

Par ailleurs le Parti communiste italien a démenti catégoriquement avoir jamais touché de l'argent de la compagnie "Exxon", dans un article publié en première page dans l'"Unita" (organe du P.C.I.) qui doit paraître aujourd'hui. "Les mains du PCI sont propres, ses caisses aussi", souligne le texte, sous le titre "démenti à une énorme blague".

Par ailleurs l'organe officiel du Parti communiste "l'Unita" demande dans son édition d'aujourd'hui "que l'on fasse la pleine lumière" sur cette affaire "Exxon".

"L'Unita", qui dénonce par ailleurs "la gravité" des interventions de "Exxon" au sein des autres partis, affirme que la nouvelle est "un faux en bonne et due forme". L'organe officiel du P.C.I. relève en outre les incertitudes qui ont accompagné cette nouvelle: "On parle d'abord d'un "ordre de paiement", écrit le journal, puis d'un vague "reçu" qui aurait été découvert. Enfin, l'on dit que l'on n'a pu vérifier si la somme a effectivement été versée". Cela seul, conclut "l'Unita", "suffit à démontrer le faux, la tentative de provocation maladroite".

Peu après la guerre du Kippour et les restrictions pétrolières qui avaient suivi, avait éclaté en Italie un "scandale du pétrole", dans lequel deux anciens ministres avaient été impliqués. En outre, les partis républicains et social démocrate avaient reconnu avoir touché des contributions de la part des compagnies pétrolières. La démocratie chrétienne, sans nier semble-t-il, les faits, en avait tiré la conclusion de l'urgence de l'instauration d'un financement officiel des partis par l'état.

Soljenitsyne s'en prend à nouveau à la détente

NEW YORK, (AFP)— L'écrivain russe Alexandre Soljenitsyne, au cours d'une interview télévisée sur la chaîne NBC hier, a mis en garde une nouvelle fois les Américains contre la détente avec l'Union soviétique.

"La libération de l'esprit de l'homme de l'ordure du communisme n'a absolument aucun rapport avec la détente," a déclaré l'écrivain, qui vient de passer deux mois aux Etats-Unis.

M. Soljenitsyne a également fait état des risques qui résulteraient, selon lui, d'accords entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, limitant les armements. Il n'y aurait aucun moyen de s'assurer que les dirigeants soviétiques observent les accords, a affirmé l'écrivain, qui a été détenu pendant de nombreuses années dans des camps de concentration soviétiques. "La seule garantie que nous aurions serait le sourire sur leurs visages," a-t-il affirmé.

M. Soljenitsyne ne s'est pas attardé sur la question du récent refus du président Ford de le recevoir à Washington, de crainte que cette visite ne nuise à la détente entre l'URSS et les Etats-Unis.

"Il y a un malentendu," a déclaré M. Soljenitsyne. "Je ne suis pas ici en tant qu'invité du gouvernement américain, mais du groupement syndical AFL-CIO. Mon but est de faire appel, non pas au gouvernement américain, mais à l'ensemble du peuple américain."

M. Ford a d'ailleurs changé d'avis depuis. Il a fait savoir samedi par l'intermédiaire d'un porte-parole de la Maison Blanche, qu'il serait disposé à recevoir M. Soljenitsyne, si ce dernier demandait à le voir.

Mort bien portant

GENES (Reuter) — Un homme, qui avait disparu il y a près de trente ans de son domicile, dans la région de Gênes, a été retrouvé samedi soir par la police. Il dormait comme un loir sur un banc de la gare de Gêne.

La police a pu l'identifier grâce à sa carte d'identité, qui date de 1946 et prouve qu'il s'agit bien d'Alberto Thoesca, quarante-neuf ans, mort par décision d'un tribunal civil. Né à Carlsruhe d'une mère allemande et d'un père italien, il avait servi d'interprète aux forces allemandes d'Italie, au cours de la dernière guerre. Il avait contribué à l'époque à sauver plusieurs résistants italiens du joug nazi. Un an après la fin du conflit, il s'est évanoui dans la nature.

Ce qu'il a fait entre ce moment et le samedi 12 juillet 1975 demeure un mystère pour la police. Une chose est sûre. Il n'a pu profiter de l'héritage de son père, qu'un tribunal a décidé de partager entre ses frères, après avoir péremptoirement affirmé qu'il était mort.



vie et culture

Toubabou, Frampton et le Mahavishnu

Les devoirs de l'artiste

par Bruno Dostie

Aucune recherche artistique, sociale ou mystique, ne saurait dispenser des musiciens de donner le meilleur d'eux-mêmes lorsqu'ils se présentent devant un public. C'est une leçon que Toubadou pourrait retenir de Mahavishnu.

John Mc Laughlin, l'un des grands guitaristes de l'époque, révélé par Miles Davis avant de former le Mahavishnu Orchestra qui donnait samedi le troisième concert de l'été de la Place des Nations, est en effet demeuré parfaitement conscient de ses devoirs d'artiste même si une foi nouvelle le fait placer son récital sous l'invocation de Bouddha. Loin d'en souffrir, la musique sort gagnante de ce recueillement et trouve là une inspiration qui l'emporte loin au-delà d'à peu près tout ce qu'on peut entendre sur les scènes "populaires" aujourd'hui.

La sémantique

Les musiciens de Toubabou au contraire (qui était cette fin de semaine au Jardin des Etoiles et dont j'ai vu le deuxième spectacle vendredi), et principalement Lise Cousineau et Michel Séguin, ont l'air de penser que les références africaines, amérindiennes et folkloriques dont ils ont abondamment imprégné la musique de Toubadou, de même que l'approche vaguement "anti - spectacle" qu'ils ont adoptée, les dispensent de faire proprement leur travail. Le résultat, à mon avis, dément leur prétention, et le son de Toubabou, qui s'est détérioré depuis le concert du Plateau l'hiver dernier, génère maintenant l'ennui. Dans ces conditions, la mise en scène à saveur ethnologique de Toubabou, et l'importance excessive que Séguin et Cousineau ont l'air d'attacher aux moindres de leurs gestes, finit par tomber dans le ridicule. Toubabou n'a quand même ni inventé le tambour ni découvert l'Afrique et ils feraient mieux de développer leur musique que d'exploiter le "champ sémantique" du mot Toubabou.

Le format même de Toubabou pose par ailleurs un problème. Le groupe réunit sept musiciens, qui ne s'intègrent pas dans un son unique. D'un côté (il faudrait dire derrière), on trouve Robert Stanley à la guitare, Denis Farmer à la batterie, Michel Dion à la basse, Fred Hanky aux claviers et Georges Rodriguez aux percussions. Ce groupe de cinq musiciens constitue une formation très dense, proche du Ville Emard Blues Bland par son style (Stanley Farmer et Dion, au moins, viennent d'ailleurs du VEBB), et dont la musique se tient en soi. De l'autre côté (en avant), on a Lise Cousineau, à la voix et aux percussions, et Michel Séguin aux percussions. Lise Cousineau est un problème en soi puisqu'elle ne fait pratiquement plus rien. 6vendredi soir en effet, la seule chose qu'elle ait à proprement parlé "chanté" est "Yamaneck", et c'est la version la plus mauvaise que j'en ai jamais entendue; le reste du temps, elle s'en tenait à des vocalises que la prise de son avait la pudeur de maintenir à l'arrière-plan, où à une contribution aux percussions qu'elle choisissait elle-même de faire à l'écart du micro, donc à peu près inutilement puisqu'on ne l'entendait pas. Quant à Michel Séguin, qui s'adressait au public comme si c'était une corvée et qui, même quand il battait ses tambours, ne trouvait plus toujours l'énergie qu'on lui a déjà connue, il donnait l'impression de ne pas avoir envie de faire ce concert. Avec raison peut-être puisque l'harmonie était loin de toujours régner entre lui et Denis Farmer.

Assez curieusement en effet, ce groupe dont la moitié des membres sont des percussionnistes, fait une musique qui manque de rythme. Au lieu de se compléter, la batterie envahissante de Farmer annule souvent le jeu plus discret de Séguin, et l'addition des deux sème la confusion au lieu d'accentuer le rythme. Les meilleurs moments étaient les solos de l'un ou de l'autre.

Les sons nouveaux

John McLaughlin est mieux entouré. Son batteur Michael Walden, son bassiste Ralphe Armstrong et son pianiste Stu Goldberg sont des virtuoses comme il en est lui-même, la différence la plus évidente étant toutefois qu'ils forment vraiment un groupe avec tout ce que le mot est sensé comporter d'unité et d'harmonie. Mais la plus grande joie de ce concert était l'originalité, celle du son, celle des accords de la guitare de Mc Laughlin qui réussit d'une part à développer longuement tous ses thèmes sans se répéter lui-même ni tomber dans les clichés qui guettent la plupart des guitaristes, et à garder du corps à toutes ses compositions sans trahir l'esprit du jazz dont il est issu. Et par ailleurs cette musique très sophistiquée est restée assez humaine et sensuelle pour que le plaisir qu'elle nous donne soit autant physique qu'intellectuel, ce qui confère au Mahavishnu Orchestra un intérêt qu'à mon goût les recherches de groupes européens comme Yes, avec leur son désincarné, n'ont pas su trouver encore.

C'est un public sévère, évalué à 6,000 personnes, qui s'était rassemblé à la Place des Nations samedi. Peter Frampton, qui faisait la première partie, a mis du temps à retenir l'attention de ces oreilles "mahavishniennes" qui n'ont vraiment apprécié chaleureusement que son dernier solo. C'est que ce qu'il avait fait auparavant, pour être au-dessus de la moyenne, n'était ni exceptionnel ni franchement original et samedi soir, c'est de sons nouveaux que le public voulait être abreuvé. Les applaudissements étaient vigoureux mais circonspects. Chaque passage inédit ou génial était salué, le reste, même brillant, ne sortait personne de sa rêverie.

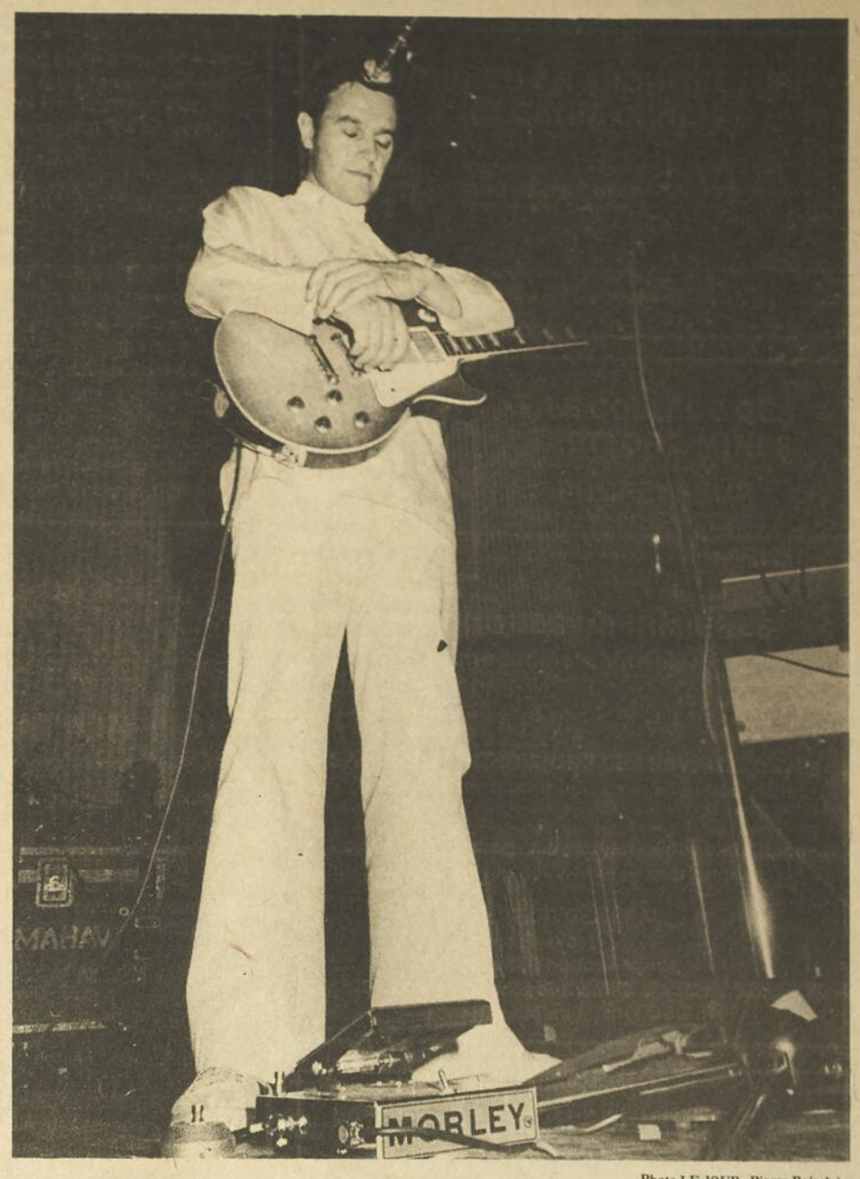


Photo LE JOUR: Pierre Boisclair

John McLaughlin, leader du Mahavishnu Orchestra qui donnait un concert exceptionnel samedi à la Place des Nations, se recueille un instant avant de commencer. Son invocation faite, il joue comme personne. Toubabou au contraire, ce groupe québécois qui faisait le Jardin des Etoiles en fin de semaine, joue de moins en moins...

Hôpital de l'Enfant-Jésus

Centre hospitalier ultraspécialisé de courte durée de 517 lits.

demande

DIRECTEUR GÉNÉRAL

FONCTIONS:

Le directeur général, conformément à l'article 70 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, sous l'autorité du Conseil d'administration, est responsable de l'administration et du fonctionnement de l'établissement.

EXIGENCES:

Détenir un diplôme universitaire de deuxième cycle en administration (une (1) année universitaire additionnelle au diplôme de premier cycle); ou l'équivalent.
Avoir une expérience de gestion d'au moins quatre (4) années en milieu hospitalier ou l'équivalent.

RÉMUNÉRATION:

Selon la politique de rémunération des cadres du secteur para-public du ministère des Affaires sociales.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur candidature accompagnée de leur curriculum vitae et de leurs attestations de scolarité sous enveloppe scellée portant la mention **"Candidature, personnel et confidentiel"** au:

Président du Conseil d'administration
Hôpital de l'Enfant-Jésus
1401, 18ième Rue, Québec G1J 1Z4

Les candidatures seront reçues jusqu'au 12 août 1975 à 17:00 heures.

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

COORDONNATEUR DE COURS EN COOPÉRATION

FONCTIONS:
Le candidat choisi sera responsable de l'implantation d'un projet de programme de formation en coopération et il en assumera la gestion par la suite. A la Faculté de l'éducation permanente, il travaillera dans le cadre d'une section offrant des programmes dans les domaines de la communication et des relations industrielles. Ses tâches principales seront les suivantes:
- organiser, coordonner et évaluer des activités pédagogiques en coopération;
- assurer les liens nécessaices avec les milieux coopératifs;
- constituer et animer un comité consultatif et un comité pédagogique;
- conseiller les étudiants adultes;
- suivre l'évolution constante des besoins de formation en coopération dans une optique de prospective comparée.

QUALIFICATIONS:
- Connaissance des dimensions de la coopération au Québec et des principes économiques et sociaux dont elle s'inspire,
- au moins deux années d'expérience de travail en coopération ou en administration pédagogique,
- grade universitaire de deuxième cycle/ou tout autre profil de formatiion et d'expérience compatible avec les exigences de la fonction.

SALAIRE:
- Selon les normes en vigueur à l'évaluation du dossier

ENTRÉE EN FONCTION:
Au plus tard le 30 septembre

L'étude des candidatures reçues se fera ***du 18 au 27 août.*** *Veuillez préciser* ***où il est possible de vous rejoindre durant cette période*** *et faire parvenir votre curriculum vitae avant le 14 août au:*

Service du Personnel
Université de Montréal
C.P. 6128
Montréal 101, Qué.

TECHNICIEN EN ARCHITECTURE ET GÊNIE CIVIL

Accepterait poste offrant une responsabilité en architecture, génie civil, surveillance de chantier.

Contacter: J.P. Sénécal
Tél.: 436-6142 (Saint-Jérôme)

LE COLLÈGE DE THETFORD MINES

PROFESSEUR
A TEMPS PLEIN
(pour la session automne 75)
SEULEMENT

TECHNIQUES INFIRMIÈRES
(médecine-chirurgie)

QUALIFICATIONS:
Bacc. en nursing et/ou expérience pertinente

SALAIRE ET CONDITIONS DE TRAVAIL:
Selon le décret tenant lieu de convention collective.

Veuillez expédier curriculum vitae et documents attestant la scolarité et l'expérience à:

DIRECTEUR GÉNÉRAL
Maurice Prévost
Cégep de Thetford Mines
671 sud, boul. Smith
Thetford Mines, Qué. G6G 1N1

CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DE L'OUTAOUAIS
POSTE OUVERT

POSTE:
Directeur du service social en milieu hospitalier

ENDROIT:
Siège social à Hull

FONCTIONS:
Planifie, organise, coordonne et contrôle la distribution des services sociaux en milieu hospitalier de l'Outaouais.

QUALIFICATIONS:
- Diplôme universitaire en service social
- Quelques années d'expérience pertinente.

SALAIRE:
Selon les normes du Ministère des affaires sociales

Prière de faire parvenir toute demande avant le 26 juillet 1975 au:

Directeur du Service des Ressources Humaines,
Centre de Services Sociaux de l'Outaouais,
105, boulevard Sacré-Coeur,
Hull, P.Q.
J8X 1C5

éditorial

Ce sont bien "nos" Olympiques

Pendant qu'on tentait la semaine dernière en commission parlementaire d'évaluer le coût réel des Jeux olympiques, le maire Drapeau distribuait des photos couleur des installations princières que sa générosité a données aux Montréalais. Pendant qu'on essayait de peine et de misère de se retrouver dans le fouillis indescriptible des chiffres présentés par l'administration municipale et le COJO, le premier magistrat parlait encore d'autofinancement à Ottawa. Pendant que M. Roger Rousseau, président du COJO admettait ce qu'on savait déjà, c'est-à-dire que des Jeux "modestes" ça ne peut plus exister, l'apprenti-sorcier montréalais donnait à la radio des leçons de sémantique à ceux qui voulaient comprendre ce qu'il voulait bien dire à cette époque heureuse où le stade Taillibert ne devait coûter que $70 millions.

Le ridicule de la situation n'a d'égal, tout compte fait, que l'effarante spirale qui caractérise les coûts des Jeux. Au total, nos Jeux "modestes" et "auto-financés" entraîneront des déboursés minima de $730 millions et un déficit qui variera entre $300 et $400 millions. On admettra facilement qu'il y a trois ou quatre ans, on ne pouvait prévoir que très difficilement la forte poussée inflationniste qui a caractérisé l'évolution de notre économie depuis ce temps. Ce qu'on ne peut admettre cependant, c'est l'énormité des disparités entre les évaluations actuelles et les promesses du maire et surtout, l'incroyable différence entre les chiffres de janvier dernier et ceux qui ont été révélés la semaine dernière à Québec.

Le coût du stade en six mois a augmenté de la modique somme de $55 millions; le vélodrome qui auparavant avait battu tous les records de croissance est passé de $58 millions à $59 millions; le viaduc de 600 pieds qui reliera le village olympique au site des Jeux, un viaduc qui sera complètement inutile par la suite, ne coûtera plus $8.3 millions, mais $11.9 millions; le centre Claude Robillard a connu une hausse de $12.8 millions; les rénovations effectuées au stade Molson devaient coûter $605,000, mais après six mois, le chiffre exact semble être de $1,344,000. Les travaux du Parc Lansdowne d'Ottawa avaient été évalués à $50,000 en janvier, ils le sont maintenant à $277,000.

Ni l'inflation, ni les conflits ouvriers ne peuvent expliquer logiquement de tels dépassements. Pas plus d'ailleurs, comme on a tenté de nous le faire croire, qu'une grève de deux semaines puisse justifier un retard de onze semaines dans l'échéancier alors que les autorités montréalaises déclaraient à Lausanne le 22 mai dernier que les travaux étaient légèrement en avance sur les prévisions.

Nous avons été témoins depuis quelques années de trop de mensonges, de trop d'erreurs, de trop de dissimulations pour croire encore, ne serait-ce qu'un instant, que les chiffres qu'on nous a révélés la semaine dernière décrivent effectivement la réalité. Certes, la mégalomanie du maire Drapeau est en bonne partie responsable de cette situation ridicule et dramatique pour les Montréalais et les Québécois, mais il ne faudrait pas oublier qu'il partage cette responsabilité avec beaucoup d'autres.

On ne laisse pas un être dangereux en liberté ou sans surveillance. Le gouvernement québécois qui lui-même a donné l'exemple de la grandeur avec la Baie James, connaissait bien le maire Drapeau, mais pour des raisons strictement politiques, il a préféré le laisser agir à sa guise plutôt que de l'encadrer systématiquement dès le début de l'aventure olympique. Vivant dans un climat où l'argent, semblait-il, n'avait pas de valeur, architectes, ingénieurs, entrepreneurs se sont, semble-t-il, amusés à laisser libre cours à toutes leurs envies de perfectionnisme et de profits. Quant à l'Opposition officielle, elle n'a pas fait preuve elle non plus d'une grande perspicacité; pour sauver hypothétiquement quelques centaines ou quelques milliers de voix, le PQ a préféré appuyer la tenue des Jeux et s'est enfermé dans un cadre rigide qui ne lui permet maintenant que de critiquer des hausses de coûts dont il aurait dû pour une bonne part prévoir dès le départ l'éventualité.

Seule de toutes les instances politiques, l'administration fédérale aura eu dans tout cela une position logique, même si elle a tardé à présenter les lois qui devaient assurer une certaine part du financement par la vente des timbres et de la monnaie olympique. Qu'on veuille maintenant que ce gouvernement compense pour ce manque à gagner, parfait, mais il me semble pour le moins curieux que tous ces messieurs du Québec, de Marcel Léger à Robert Bourassa, veuillent maintenant faire payer par l'ensemble des Canadiens des pots qu'il ont eux-mêmes contribué à casser. Qu'on ne se fasse pas d'illusions, Québec et Montréal retireront bien peu de profits des Jeux de 76, l'ensemble des Canadiens encore moins; nous avons voulu les hommes qui ont permis ce gâchis, frappons-nous la poitrine trois fois et trouvons nous-mêmes des solutions.

Gil Courtemanche

Les fous en vacances



opinion

Des juges à recycler

La sentence répressive qui vient d'être prononcée contre Louis Laberge remet en lumière un vieux malaise de la société québécoise: celui de la mentalité qui prévaut au sein de la magistrature face à l'évolution sociale et aux conflits de classes.

On n'a qu'à se rappeler les jugements de cour qui ont ponctué le dénouement de la crise du Front commun, en 1972. Certaines mesures répressives à l'endroit de militants syndicaux et de grévistes ne manquèrent point d'attirer l'attention, tellement elles étaient exhorbitantes. Le cas le plus spectaculaire fut dans doute celui de cette infirmière-auxiliaire, militante syndicale, condamnée à $5000 d'amende ou à six mois de prison pour outrage au tribunal. L'amende équivalait à une fois et demi son salaire annuel. Heureusement que la Cour d'appel était intervenue pour corriger partiellement cette démesure.

En contrepartie, il est facile de constater l'impuissance du pouvoir judiciaire, dont les magistrats (il faut le souligner à leur décharge) ne forment qu'un des engrenages, quand il s'agit de faire entendre raison à des intérêts financiers puissants, ou de mettre au pas les entreprises qui se livrent à des manoeuvres frauduleuses, ou polluent le territoire, ou encore se rendent coupables de graves négligences contre la vie ou la santé des travailleurs. Convaincu de son infaillibilité, un éminent juge déclarait un jour que "la magistrature est encore la colonne maîtresse de cet édifice social qui est le nôtre". Le problème, c'est que cette colonne ressemble à la Tour de Pise: elle penche d'un bord.

Qu'il le veuille ou non, le juge appartient à une classe sociale particulière. Il communie aux préoccupations et à la mentalité d'un milieu social donné. Il est susceptible d'épouser les sentiments et les préjugés de ce milieu. Il est enclin à faire prévaloir une conception particulière de l'ordre social. Ce poids des habitudes culturelles et de l'affectivité est tel que certains auteurs vont jusqu'à parler de "l'arbitraire du juge". Selon un éminent juriste, François Gorphe, "l'influence de la sympathie ou de l'antipathie sur les jugements concernant les actions humaines est bien connue, et elle n'échappe pas au domaine judiciaire".

Le phénomène n'a rien de scandaleux. Il trahit une tendance générale de la nature humaine. Le danger surgit au moment où l'homme chargé d'interpréter et d'appliquer le droit se pense immunisé contre un tel travers ou est devenu inconscient des conditionnements psycho-sociaux qui l'influencent. Si bien que François Gorphe va jusqu'à se demander "s'il ne serviraît pas aux juges de se faire, au moins sommairement, psychanalyser."

On pourrait s'interroger aussi sur le mode de recrutement des magistrats. Il serait intéressant de connaître pourquoi, de façon générale, on choisit tel type d'homme plutôt que tel autre; pourquoi il arrive qu'on préfère parfois des individus bornés et réactionnaires à des juristes brillants connus pour leur sens social éveillé. Il serait non moins utile de savoir quel est le rôle dévolu aux facteurs suivants de sélection: le discernement naturel, le sens de l'humain, la compétence juridique, la mentalité sociale, les options et les amitiés politiques.

Il faudra bien un jour se décider à recycler les juges déphasés et à mettre au point un mécanisme de recrutement qui améliore la santé de la confrérie. En attendant on serait enclin à conseiller aux contestataires, aux militants syndicaux, aux grévistes excédés, aux consommateurs trompés et à tous ceux qui sont "pognés" de vérifier attentivement les limites étroites que fixe à leur action revendicatrice une exégèse légaliste. Ainsi s'éviteront-ils des surprises désagréables. Il en est des juges et des avocats comme des médecins: c'est parfois une grâce de Dieu de les avoir comme amis, car beaucoup d'entre eux sont de commerce agréable. Mais c'est une grâce encore plus grande que d'être en santé et que de ne pas avoir à fréquenter les palais de justice.

Louis O'Neill

vous avez la parole

Selon le Barreau

Le gouvernement accuse des retards dans la loi de l'expropriation

Hon. Raymond Mailloux
Ministre des Transports

Le Barreau du Québec a noté avec une profonde déception que, dans la bousculade marquant la fin de la dernière session, l'adoption du projet de loi 7, Loi modifiant la Loi de l'expropriation, a, à toutes fins pratiques, retardé d'un an l'entrée en vigueur d'une grande partie de dispositions importantes de la Loi de l'expropriation sanctionnée en juillet 1973.

C'est une attitude que nous ne pouvons pas approuver et qui nous amène à nous demander à qui exactement profitera ce délai.

Rappelons quelques faits.

Lorsque le gouvernement Lesage créa, en 1965, le comité d'étude sur l'expropriation, présidé par Me René Alarie, on parlait de situation d'urgence et on disait qu'il fallait à tout prix et le plus rapidement possible une loi régissant les expropriations. Le Québec se classait alors au 4ème rang en Amérique du Nord, après New York, Los Angeles et Boston, pour le volume de ses expropriations.

La commission Alarie remit un rapport préliminaire à M. Daniel Johnson en 1967 et déposa son rapport complet en 1968.

Sept ans après la formation du comité d'étude, le projet de loi 88, parrainé par le ministre de la Voirie et des Travaux publics, M. Bernard Pinard, était déposé devant l'Assemblée nationale, le 20 décembre 1972, et référé à une commission parlementaire. Il proposait l'adoption d'une loi unique pour régir au Québec toutes les expropriations et les réserves pour fins publiques et créait un tribunal ayant pour seule fonction de déterminer les indemnités; il proposait également une procédure unique obligeant l'expropriant à signifier à la partie expropriée et à enregistrer contre son ou ses immeubles un avis, une description technique et une offre, et à lui payer ou à déposer entre les mains du pronotaire de la Cour supérieure une indemnité provisionnelle préalable et conditionnelle à la prise de possession.

Cependant, la majorité des organismes qui ont comparu devant la commission soit, entre autres, la Chambre de Commerce de Montréal, la Chambre de Commerce de la province de Québec, la Corporation des évaluateurs agréés du Québec, l'Union des producteurs agricoles et le Barreau du Québec, ont souhaité qu'aucune situation d'exception ne soit prévue dans la loi, pas plus pour le ministère de la Voirie que pour la Ville de Montréal, l'Hydro-Québec ou la Société de développement de la Baie James. "Sinon, disait le Barreau, le projet de loi en son entier n'a plus qu'une utilité illusoire et perpétue l'ancien système", car la grande majorité des expropriations dans la province sont faites pour fins de voirie par le gouvernement de la province, ou par la Ville de Montréal.

Le projet de loi 88 fut réimprimé et adopté en tenant compte du voeu des organismes qui avaient comparu devant la commission parlementaire. Cette loi qui régit toutes les expropriations permises par les lois du Québec, qui remplace les dispositions relatives à l'expropriation contenues au Code de procédure civile et dans une douzaine de lois statutaires, adoptée après de nombreuses séances de la commission parlementaire et ensuite réimprimée, est sanctionnée depuis le 6 juillet 1973 et seulement quelques articles concernant principalement la création du Tribunal de l'expropriation et les réserves pour fins publiques sont entrés en vigueur.

Un arrêté en conseil avait proclamé toute la loi en vigueur pour le 20 juin 1975, mais l'effet de cette proclamation a été annulé par des modification de dernière heure apportées par le projet de loi 7 modifiant la Loi de l'expropriation, de façon à suspendre au 1er avril 1976 l'application de tous les articles qui restent à proclamer.

Entre-temps, un projet de loi fédéral sur l'expropriation était introduit devant la Chambre des Communes le 23 mai 1969. Aux dires du ministre de la Justice d'alors, Me John Turner, cette législation représentait "un changement total de l'attitude du gouvernement du Canada vis-à-vis de l'expropriation des immeubles et aura des conséquences d'une grande portée qui seront, nous l'espérons, à l'avantage des propriétaires et des locataires d'immeubles du Canada". Cette loi était adoptée au mois de février 1970.

Au cours des années 1970, 1971 et 1972, la province d'Ontario et d'autres provinces du Canada se sont également dotées de lois qui, comme la loi fédérale, sont beaucoup plus sévères à l'égard de l'expropriant que notre Loi de l'expropriation sanctionnée le 6 juillet 1973. Plusieurs de ces lois par exemple obligent la partie expropriante à tenir des audiences publiques permettant à la personne dont l'immeuble est exproprié d'exposer ses objections à une telle mesure.

Le Barreau du Québec mentionnant, le 26 juin 1974, dans un mémoire sur la législation déléguée présenté au président de l'Assemblée nationale en présence des chefs de partis, des leaders parlementaires et du ministre de la Justice, que "le fait de proclamer des parties seulement d'une loi a pour effet de modifier temporairement l'intention évidente du législateur".

Avec le projet de loi 7 et le sort qu'il a réservé à la loi de l'expropriation, nous sommes nettement en présence d'une loi dont l'esprit a été faussé temporairement par l'adoption de quelques articles seulement.

Le Barreau s'élève contre une telle pratique dont les effets négatifs devront être supportés par les personnes expropriées, notamment pour des fins de voirie et d'aménagement de complexes.

La Loi de l'expropriation mettait enfin tous les expropriants sur le même pied et faisait cesser le régime de faveur dont certains bénéficiaient: pourquoi le législateur aujourd'hui tarde-t-il encore à promulguer cette législation adoptée depuis plus de deux ans?

Le bâtonnier du Québec
Henri Grondin

Selon que vous serez puissant ou misérable...

Monsieur Jérôme Choquette
Ministère de la Justice

Ce n'est pas de gaieté de coeur que je vous envoie un chèque de $22 pour une infraction au Code de la route stipulant que j'ai "circulé à une vitesse de 62 milles à l'heure dans une zone de 45". Permettez d'abord que je demande à quoi rime cette restriction à cette particulière zone, entre Lesage et Lafontaine où le chemin est large, droit comme une flèche, où il n'y a pratiquement pas d'habitations et conséquemment où les risques d'accidents sont mitigés. Trois voitures de police étaient mobilisées dans le secteur... dont l'une avec radar et les autres avec des agents de circulation. On ne m'a d'ailleurs jamais fourni la preuve, séance tenante, que je faisais 62 milles!

Comme par hasard, je lis dans un grand quotidien (16 juin 1975) un article intitulé **Notre chevalier Bayard** où il est écrit qu'un ministre filant à 100 milles à l'heure aurait bénéficié de la clémence de trois agents de la Sûreté du Québec et par ce fait même évité des points de démérite, alors que moi, "le pelé, le galeux", ai dû en encaisser 2. Et haro sur le beaudet! Ceci remet en mémoire, n'est-ce pas, les vers du fabuliste: "Selon que vous serez PUISSANT ou misérable, les jugements de cour vous rendront blanc ou noir".

Quand on prend connaissance chaque jour des scandales qui fourmillent sous le régime actuel et dont je tire le seul exemple des charognards qui pour une absurde amende de $100 encaissaient des milliers, voire des millions de dollars, on a de quoi se sentir frustré d'avoir à payer un montant disproportionné à l'offense, une peccadille de vitesse, en l'occurrence! Si l'on calcule ce qu'il en coûte pour le salaire d'un homme en service commandé (et dans mon cas, ils étaient six), les coffres du ministère de la Justice vont bientôt éclater...

Puis-je en ce cas, en fervent mélomane que je suis, suggérer à ce ministère d'effectuer un virement de fonds au ministère des Affaires culturelles en faveur de l'OPERA DU QUEBEC pour sauver celui-ci de son mini-déficit. Un pays, monsieur le ministre, peut être grand par sa puissance militaire ou commerciale, s'il ne s'est pas rendu célèbre par ses arts, sa mémoire tombera. Témoin l'orgueilleuse Carthage avec son armée, sa flotte maritime célèbre, sa police, la rivale de Rome, enfin... Qui en parle aujourd'hui? Par contre, d'autres villes du vieux continent, plus humbles, brilleront d'un éclat qui ne se ternira jamais et grâce à qui? A leurs artistes: sculpteurs, peintres, musiciens, chanteurs, écrivains, comédiens.

Je laisse ceci à votre considération et à votre réflexion, monsieur le ministre, si vous ne voulez pas que la "foi punique" s'empare de vos administrés.

Paul-André Langelier
Notre-Dame de Grâce

le fond des choses

Selon la Ligne des Droits de l'Homme

Morgentaler était justifié de poser les actes dont il est accusé criminellement

Dans le prolongement de son dossier "La société québécoise face à l'avortement" et dans le contexte d'une actualité qui met à jour de nouvelles dimensions du problème, la Ligue des Droits de l'Homme adresse au gouvernement une requête (que nous publions intégralement) demandant de suspendre les procédures intentées contre le Docteur Morgentaler et de considérer les recommandations qu'elle lui adressait il y a plus d'un an dans son dossier sur l'avortement.

Au moment où à divers niveaux du gouvernement on se réfugie commodément derrière le judiciaire pour camoufler des responsabilités et des choix politiques ou autres qui sont pourtant à la racine même des problèmes auxquels le judiciaire est présentement confronté en matière d'avortement, la Ligue veut rappeler que la justice en soi et dans le contexte qui nous occupe, ne tient isolément ni dans une application abstraire ou livresque de la loi ni dans l'interprétation qu'en arrêtent les tribunaux, ni dans l'obéissance absolue qu'on voudrait pouvoir exiger de tout citoyen.

En regard de la situation actuelle de l'avortement au Québec, en regard des diverses pressions qui s'exercent dans l'opinion publique pour une modification de la loi, et suite aux procès intentés contre le docteur Henry Morgentaler, voici les principales questions que pose la Liue à ce stade et pour lesquelles elle demande à l'Etat de fournir une réponse:

– Ne faut-il pas interroger gravement la tâche qui est imposée aux tribunaux, ainsi qu'aux administrateurs et aux professionnels de la santé, d'avoir à appliquer et à interpréter la loi canadienne sur l'avortement qui est davantage fondée sur une équivoque administrative que sur le droit?

Il est souvent souhaitable de faire des lois qui entraînent une administration souple et nuancée et qui fassent appel à un grand degré de responsabilité chez les citoyens pour mieux circonscrire les fins mêmes de la loi et le contexte social dans lequel elles s'inscrivent. Mais dans une matière aussi grave que l'avortement, nous croyons que le législateur doit exprimer clairement ses intentions sur la portée de la loi et les fonder sur le droit et sur des mesures sociales rigoureuses.

Or, une des caractéristiques majeures de la loi canadienne sur l'avortement est qu'elle laisse aux administrateurs et professionnels de la santé le soin de définir à la place du législateur le sens à donner à la notion d'avortement thérapeutique et l'interprétation du mot santé...

Et ce qui est plus grave encore, elle délègue à des institutions privées, para-publiques et publiques, le pouvoir absolument discrétionnaire de mettre en place les comités thérapeutiques qui constituent le seul cadre où peuvent être offerts les services d'avortement autorisés par la loi pour des fins thérapeutiques...

– Faut-il rappeler à l'Etat qu'en toute matière, il est responsable et il doit répondre de la façon dont sont exercés les pouvoirs qu'il a délégués à d'autres instances? Encore plus lorsque ces pouvoirs sont assortis d'une entière discrétion pour ceux qui les détiennent.

Comment justifier qu'un gouvernement, par la voix de son ministre de la santé et du bien-être, admette publiquement que la loi fédérale en matière d'avortement n'est pas appliquée comme elle le drevrait au Québec (1) et que par ailleurs, il se refuse à apporter d'urgence les correctifs qui s'imposent à une législation qui a prouvé qu'elle ne remplissait pas les objectifs visés par le législateur au moment de son adoption, et que ce faisant, il fasse porter à d'autres des responsabilités qui lui reviennent au premier chef?

La loi canadienne sur l'avortement crée une situation indéfendable sur un strict plan de l'éthique législative et elle amène des dégâts humains que les ministres responsables de la protection de la santé publique ne peuvent feindre d'ignorer.

Faut-il rappeler que selon Statisitque Canada, 38,853 avortements étaient pratiqués au Canada en 1972 et qu'on évalue entre 100,000 à 300,000 les nombre d'avortements clandestins chaque année?...

Faut-il rappeler que le taux de récidive que d'aucuns situent aux environs de 30% dans les cas où on recourt à l'avortement clandestin, par exemple, est ramené entre 1.9% et 5% quand un ensemble législatif assure à la femme qui doit recourir à l'avortement, à la fois des soins médicaux appropriés dans un hôpital ou une clinique bien équipée et des services d'aide et de consultation psycho-sociale avant et après l'intervention abortive. Ces services se préoccupent aussi de la "prévention" en offrant des services en contraception.

Faut-il rappeler aussi que l'avortement même thérapeutique au ser restricitif du terme n'est pas possible au Québec pour la très grande majorité des femmes qui pourraient devoir en faire la demande, puisque sur les 210 hôpitaux accrédités, seulement 23 sont pourvus de comités thérapeutiques, dont 12 hôpitaux anglophones e 11 francophones (8 sont situés dans la région de Montréal). Dans les faits, pour la quasi totalité des Québécoises, la loi et les droits qu'elle définit n'ont pas d'existence véritable par rapport à leur besoin.

Même si le droit à cette mesure d'exception qu'est l'avortement fut reconnu et introduit dans notre législation sous la forme d'une défense inscrite au Code Criminel, il n'en reste que ce droit à l'avortement thérapeutique, dans les faits, demeure virtuel et formel à cause du "choix fait par le Parlement de déléguer la responsabilité de procéder à des avortements thérapeutiques à des hôpitaux par l'intermédiaire de comités dont la création relève de leur discrétion la plus absolue."

Le premier Ministre canadien et les membres de son Cabinet, en tant qu'ils sont solidairement responsables du type de législature qu'ils ont choisi d'élaborer en matière d'avortement ne peuvent fermer lltes yeu sur ces écarts inacceptables entre ce que prescrit la loi et les réalités de l'avortement qu Québec et au Canada.

– L'Etat ne peut ignorer ses fonctions de service, d'éducation et d'aide à la femme et/ou au couple en situation de grossesse indésirée en se retranchant derrière le judiciaire pour camoufler son irresponsabilité politique...

L'Etat québécois a préféré s'abstenir d'émettre des directives aux hôpitaux qui relvent de sa juridiction pour l'implantation des comités thérapeutiques prévus par la loi comme devaient pourtant le lui dicter ses responsabilités propres, savoir: la réalisation matérielle des objectifs mêmes de la loi fédérale, sur l'avortement, la protection de la santé publique,...

L'Etat pouvait émettre telles directives de la même façon qu'il peut imposer à telle institution la fourniture de tel service de type médical, eu égard à une répartition équitable des spécialités et des services médicaux sur le territoire québécois.

Aurait-il préféré ménager une certaine opinion publique, oubliant qu'il ne lui appartient pas, si l'on s'en tient au partage actuel des juridictions, de faire obstacle par son inaction ou autrement à des dispositions contenues au Code Criminel. Il lui appartient plutôt d'assurer que des services adéquats soient disponibles dans le domaine de la santé et des affaires sociales, services qui respectent les droits reconnus par ailleurs dans une loi du Parlement du Canada et ceci, au-delà du débat stérile entre les pour et les contre face à l'avortement.

L'Etat québécois pouvait aussi approuver la création de cliniques privées pouvant offrir des services d'avortement thérapeutique dans le cadre de la présente loi; il pouvait aussi susciter la création de telles cliniques. Il s'est abstenu de le faire. Ce qui a été fait dans une province comme la Colombie Britanique.

Cependant, face à l'inexistence de telles cliniques, on ne peut que reconnaître que si le gouvernement avait souhaité la mise sur pied de ces services, pour respecter le droit des femmes à une interruption de grossesse à des fins thérapeutiques, il aurait pu trouver les ressources professionnelles correspondant aux normes qualitatives qu'il a charge d'établir.

Par l'incohérence de ses politiques, l'Etat renvoie à la clandestinité des femmes qui pourtant se sont vu reconnaître par le Parlement un droit strict à recourir à l'avortement pour des fins thérapeutiques, même si ce droit s'inscrit dans un cadre procédural dont nous contestons le bien-fondé. (référence à notre dossier "La société québécoise face à l'avortement "Edition Leméac 1974).

La Ligue demande qu'il soit tenu compte de ces responsabilités que partagent les gouvernements tant fédéral que provincial, dans l'évaluation des responsabilités d'ordre individuel dont doivent répondre ceux qui ont délibérément contrevenu la loi.

La Ligue a été sollicitée d'intervenir suite au procès du docteur Henry Morgentaler. Après analyse et mûre réflexion, elle estime qu'il est de son devoir de le faire dans le sens suivant:

– Considérant que les circonstances prévalant au moment où le docteur Henry Morgentaler a accompli les actes dont il est accusé ne sont pas celles que le législateur avait prévues lorsqu'il modifia le Code Criminel en 1969, puique dans les faits l'avortement même thérapeutique au sens restrictif du terme n'était pas et n'est pas possible au Québec pour la très grande majorité des femmes qui peuvent devoir en faire la demande.

– Considérant que ce sont les circonstances et les lieux qui caractérisent l'acte reproché au Docteur Morgentaler et qui sont d'abord en cause dans les faits portés à l'attention des tribunaux. Concrètement, si le Docteur Morgentaler avait pratiqué les mêmes avortements dans une clinique ou un hôpital accrédité ou approuvé à partir d'une décision de comités d'avortements thérapeutiques, il aurait été sous la protection de la loi. Nous avons été informés qu'il avait fait dans le passé des demandes au ministère des Affaires sociales du Québec pour que l'on "approuve" au sens de la loi, sa clinique.

Nous avons déjà précisé qu'il ne nous appartenait pas de juger de la qualité professionnelle du dossier que le Docteur Morgentaler ou d'autres pouvaient offrir à l'appui d'une telle demande. Dans ce cas précis, nous pouvons cependant nous référer aux débats judiciaires qui en aucun temps ne remirent en question la qualité des services médicaux fournis par le docteur Morgentaler.

– Conidérant que le docteur Henry Morgentaler s'est rendu coupable selon la loi d'un vice de forme qui aurait pu être évité si l'Etat québécois avait donné suite à sa demande. Et que ce vice de procédure s'inscrit dans un contexte où l'Etat québécois, nous l'avons déjà signalé, s'est systématiquement abstenu d'agir pour que soient réalisées les conditions matérielles nécessaires à la pratique de l'avortement à des fins thérapeutiques. Le Docteur Henry Morgentaler était-il justifié de s'autoriser à exercer une pratique médicale devenue illégale ?

Il aurait pu, comme tant d'autres, référer les femmes en situation de grossesse indésirée à des clinique newyorkaises. Il aurait pu, comme d'autres, référer ces femmes à des comités thérapeutiques, sachant pertinemment que dans la très grande majorité des cas, leurs demandes ne seraient pas considérées et que peu le seraient de façon positive. Il aurait pu, comme d'autres, refuser d'intervenir, laissant à ses collègues le soin de réparer les dégâts qui souvent sont le résultat du recours à l'avortement clandestin ou à la pratique de l'avortement par la femme elle-même. (Parmi les 45,482 femmes admises dans des hôpitaux suite à des complications dues à des avortements clandestins en 1966, combien avaient d'abord consulté un médecin qui leur refusa les services qu'elles demandaient parce qu'il a préféré se conformer à la loi).

On ne peut évaluer les responsabilités du Docteur Morgentaler sans tenir compte des dimensions collectives reliées à son geste: il y a une marge énorme entre le fait de disposer d'un cas isolé, en facilitant, par exemple, l'accès d'une femme à un comité thérapeutique ou à des services légaux d'avortement s'il y a lieu, et le fait d'être confronté comme professionnel de la santé, à une réalité où des milliers de femmes requièrent de tels services sans pouvoir disposer des ressources qui devraient leur être assurées et ce, dans le cadre même de la loi.

Eu égard aux réserves que d'aucuns veulent bien mettre au fait que le Docteur Henry Morgentaler a retiré des revenus importants des avortements qu'il a pratiqués, revenus qui ne sont pas par ailleurs supérieurs au revenu moyen des médecins chez nous, nous reconnaissons que le Docteur Henry Morgentaler a pu choisir d'agir en dehors du cadre de la loi pour répondre à un besoin social manifeste, marqué par le souci de limiter les dégâts humains énormes au Canada, surtout au Québec, résultant des avortements clandestins et pratiqués massivement par toutes sortes de charlatans et par les femmes elles-mêmes.

C'est devant cette situation, où massivement des administrateurs et des professionnels de la santé font bloc pour orienter la loi dans tel sens, au nom de leurs options morales et religieuses personnelles, et non pas sur la voie d'un consensus social moral, non plus que sur la base d'impératifs relevant d'une éthique de services professionnels médicaux comme tels, que le Docteur Henry Morgentaler a pu choisir de désobéir à une loi qui est ainsi abusée par les uns et les autres. Il a pu faire ce choix, au nom d'intérêts supérieurs qui, quelle que soit la place qu'ils aient pris dans la preuve judiciaire, sont réels dans les faits, estimés comme tels par un très grand nombre de citoyens, et reconnus par la législation de nombreux pays dont la densité morale n'est certes pas moindre que la nôtre.

– Et considérant que "personne ne contestera que l'ultime décision d'un être humain placé dans une situation difficile et complexe doit reposer dans sa totalité sur son choix personnel, à la lumière de sa conscience et après mûre réflexion" et que "c'est là un droit inprescriptible de l'homme comme être doué de liberté".

La Ligue estime qu'au-delà des arguments de nécessité invoqués par la défense, le Docteur Henry Morgentaler était justifié de poser les actes dont il est accusé criminellement. Et la Ligue veut ici référer l'Etat à l'expérience vécue par d'autes pays, comme la Hollande et l'Allemagne, par exemple, qui ont élaboré depuis plus de 40 ans une jurisprudence et une doctrine dont les principes ont été repris par des ministres de la justice dans des déclarations officielles.

Ces principes sont les suivants: est admis comme motif de justification le fait qu'une personne accomplisse, consciemment ou non, un acte contraire à la loi mais utile à la société, en utilisant des moyens raisonnables, pour poursuivre un but également raisonnable et ce, même lorsqu'il y a adéquation complète entre l'acte reproché et un crime défini par la loi. En somme, on a reconnu que certaines offenses criminelles au sens de la loi ne constituent pas "matériellement" une atteinte au "Droit" ou aux fins supérieures communes que le droit veut généralement promouvoir. Eu égard aux circonstances qu'il faut évaluer judicieusement dans chacun des cas, il est possible dans ces pays de conclure à une absence d'illéicité.

Considérant les faits et circonstances auxquels nous avons largement fait référence dans ce texte et que nous avons longuement élaborés dans notre dossier "La société québécoise face à l'avortement", et après une très sérieuse évaluation de toutes les considérations apportées, nous demandons à l'Etat de tenir compte du contexte très particulier dans lequel s'inscrit la condamnation du Docteur Morgentaler par la Cour Suprême du Canada et de considérer avec bienveillance la demande d'annulation de la sentence prononcée contre le Docteur Henry Morgentaler que nous avons le devoir d'adresser à Sa Majesté, par l'intermédiaire de son Conseil, dans le cadre des pouvoirs qui lui sont départis en vertu de la prérogative royale.

Par voie de conséquence, nous demandons au Procureur Général du Québec, de suspendre les procédures intentées contre le Docteur Morgentaler en utilisant s'il y a lieu des "nolle prosequi".

Nous demandons également à l'Etat de considérer et de donner suite aux recommandations que nous lui adressions il y a plus d'un an dans notre dossier "La société québécoise face à l'avortement".

Dans le contexte d'une société pluraliste, il importe que les divers groupes, porteurs de convictions diverses, puissent vivre selon leurs convictions propres et même contester, à partir de ces convictions, ce qui leur semble contredire l'avenir de l'homme dans l'aménagement de la vie collective. Mais de toutes parts on ne doit pas chercher à imposer ses convictions par la force, fussent-elles celles de la loi. C'est la valeur fondamentale de ce principe qui doit nous inspirer pour apprécier le sort que le système a fait aux décisions de deux jurys dans le cas Morgentaler. L'aménagement de la vie collective doit savoir fournir à tous les groupes comme à toutes les personnes l'espace de liberté auquel ils ont droit.

vous avez la parole

La position du PQ et la "filière nucléaire"

Je relève, dans la page éditoriale du Jour du lundi 30 juin 1975 une lettre fort intéressante de M. Jean Chatillon de Saint-Grégoire coiffée du titre "Le PQ doit rectifier son tir en matières d'énergie nucléaire".

Et sa lecture m'a remis en mémoire une lettre que j'avais moi-même adressée à M. Jacques Parizeau sur le même sujet et à peu près dans les mêmes termes. Je me permettrai de noter au passage n'avoir reçu aucune réponse à ladite missive mise à la poste le 30 mars 1975.

Je partage entièrement les inquiétudes de M. Chatillon, mais n'étant pas un membre inconditionnel du Parti, je me préoccuperai moins de l'erreur stratégique sur le plan politique que des conséquences du choix d'une telle option sur le devenir du genre humain.

Il est quelque peu hasardeux de dire que les libéraux sont des partisans de l'hydro-électricité tandis que le Parti québécois a opté pour la "filière" nucléaire. Il ne faut pas oublier les démarches du gouvernement Bourassa pour tenter d'installer "dans le prolongement" des installations hydro-électriques de la Baie James une usine d'uranium enrichi à laquelle le gouvernement français est des plus intéressé.

On peut donc admettre que, libéraux comme péquistes, nos deux partis en "situation de gouverner" optent pour l'atome.

Il est cependant une surenchère, côté Parti québécois: supposons que Bourassa finisse par convaincre son collègue Trudeau de se coiffer de la casquette de douanier, le Parti québécois "héritera" de l'usine d'uranium enrichi et y ajoutera un chapelet de centrales nucléaires le long du St-Laurent.

Est-ce à dire qu'un gouvernement péquiste serait alors en position de force par le choix à faire entre CANDU et la filière française"?

De toute manière les retombées humaines sont trop importantes pour que le Parti québécois continue de faire de la politique pour la politique en ce domaine. Une prise de position sans nuance doit être émise sans plus tarder.

La nature, dans son infinie sagesse, n'a pas jugé bon de nous doter de l'atome. Il a fallu des prodiges d'ingéniosité, l'apport des plus illustres cerveaux, l'engagement de fabuleuses dépenses et l'aiguillon du génie malfaisant de la guerre pour que l'humanité débouche sur... Hiroshima, le 6 août 1945.

Mieux, et comme pour nous lancer un avertissement, la même nature a placé l'astre de vie – à la surface duquel l'énergie thermo-nucléaire se déchaîne en permanence – à 149.5 millions de kilomètres de la terre.

Et nous, nous n'aurions rien de plus pressé à faire que de l'installer à notre porte?

Le progrès à ce prix, c'est au-dessus des moyens du genre humain.

Pierre Marissal
Granby

Défendre la vie en donnant la mort?...

Afin d'alléger le fardeau de son angoisse, l'homme n'a cessé de faire des lois et de prévoir des châtiments applicables aux criminels. Pour étancher sa soif de sécurité, il a imaginé les plus incroyables, les plus horribles et les plus inutiles moyens de répression et instruments de "justice". Quelques exemples suffiront.

Il y a deux mille ans, on se débarrassait des meurtriers, des brigands, ou parfois même, des dissidents, en les attachant, soit avec de la corde ou avec des clous, sur un gibet fait d'un poteau coupé par une traverse, jusqu'à ce que mort s'ensuive. Plus récemment, on pensait nettoyer la société grâce à un châtiment tout aussi exemplaire: il s'agissait d'asseoir et de laisser s'enfoncer le condamné sur le sommet appointé d'un pieu fiché en terre. On poussait même le raffinement jusqu'à arrondir la pointe de façon qu'elle se frayât un chemin à travers les tissus, sans les déchirer, pour ressortir, quinze ou dix-sept jours plus tard, par la gorge ou la bouche de la victime. Une forme de répression se révélait-elle inefficace, on avait recours à une nouvelle. On a ainsi décapité, écorché, écartelé et brûlé des gens pour qu'ils, ou que d'autres, ne répètent pas leurs actes répréhensibles. Et ce ne sont là, répétons-le, que quelques pièces de musée des supplices!

Mais que dire du critère d'efficacité? quoique l'on fût convaincu, aux époques respectives, d'appliquer la justice dans l'intérêt du bien collectif, a-t-on toujours agi à juste titre? N'a-t-on jamais eu tort? Il suffit de se remémorer le cas le plus célèbre de crucifixion pour se rendre compte que l'appareil de défense des droits de la collectivité a toléré les erreurs les plus grotesques. Ce seul motif – la possibilité de châtier des innocents – ne devrait-il pas nous interdire de défendre la vie en donnant la mort? Mais il y a plus.

On a toujours prétendu qu'il vaut mieux prévenir que guérir et que le criminel éventuel n'empruntera pas la voie du crime s'il songe qu'il peut le payer de sa propre vie. Sur cet aspect, notre opinion n'a jamais changé. Encore aujourd'hui, c'est l'argument auquel aura le plus volontiers recours le zélateur de la peine de mort. Pourtant, l'histoire montre que jamais châtiment n'a réussi à enrayer le mal qu'il était censé guérir. Qui plus est, comme ils n'ont pas rempli leur rôle de dissuasion, ces supplices cruels n'étaient-ils pas eux-mêmes autant d'attentats à la vie? Bref, nos châtiments réussiront-ils là où tous les autres ont échoué?

Jacques Dubé
Gatineau

Doris Lussier n'aurait pas dû aller au 10

J'eus récemment la très mauvaise surprise de voir M. Doris Lussier présentant ses doléances versus le joual aux téléspectateurs du 10. Je trouve profondément inconscient le geste ainsi posé par l'alter ego du Père Gédéon. Il est de ces événements qu'on ne peut passer sous silence. Il me semble qu'un homme aussi bien informé que M. Lussier ne peut prêcher l'ignorance vis-à-vis le conflit ouvrier qui perturbe actuellement ce canal de télévision montréalais. Je trouve très noble ce but qu'est l'anéantissement du joual pour la survie de l'entité culturelle et linguistique que forme le Québec et que menace fortement cette "pourriture" (terme employé par M. Lussier qui ne reflète pas mon opinion à ce sujet) qu'est le joual. Mais il est des choses plus importantes encore. La survie de travailleurs qui gagnent des salaires de crève-faim par exemple. Des gens qui posent de tels actes ne sont. pour moi, que des ennemis du peuple.

Le nationalisme c'est bien beau, mais ne lui faites pas outrepasser ses limites. Et après on demandera aux militants syndicalistes et de la gauche de voter pour le P.Q., dans lequel on retrouve d'autres militants aussi peu préoccupés du bien-être des travailleurs. Ce n'est pas tout à fait la bonne façon d'atteindre l'indépendance.

Alain Dubuc
LaSalle

N.B.: M. Lussier vous avez ma bénédiction si l'émission dont je parle a été enregistrée avant la grève. Sinon vous êtes un digne représentant de la petite-bourgeoisie qui fleurit, malheureusement, à l'intérieur du P.Q.

Eloge de la Papouasie

Il y a quelque temps votre journal publiait une lettre d'un personnage ubuesque dont j'ai heureusement oublié le nom, où celui-ci exprimait sa haine de la religion et de l'Eglise et ses vues sur la création d'un état païen québécois. Moi qui ai été converti au péquisme par un prêtre, je n'accepterai pas de vivre parmi un peuple d'apostats et de renégats, malgré mon manque flagrant de vertus: j'y mourrais ou fuirais ailleurs. Peut-être en Papouasie, où l'on honore Dieu, ce qui n'a pas empêché ce pays d'acquérir son indépendance. Il convient peut - être ici de rapporter les paroles du psalmiste: **Si Dieu ne construit la maison, en vain le maçon peine; si Dieu ne protège la ville, en vain la garde veille.** On me dira sans doute que la Papouasie n'a pas produit de grands poètes comme Péloquin et de grands dramaturges comme Barbeau. Qui peut nous en assurer? Il n'y a pas de rassemblements devant les chefs-d'oeuvre, et l'Esprit souffle où il veut.

Claude Rousseau, écrivain
Ste-Catherine d'Alexandre

Qu'est-ce qui arrive ?

A retenir

Télévision

Réseau-Soleil: (R.C.) à 13h35: De Trois-Rivières. Rencontre de gens qui travaillent dans les coulisses du théâtre.

Fugue et vie (R. Q.) à 19h00: La vie de deux grands musiciens: Wolfgang Amedeus Mozart et Maurice Ravel.

Défi: (R.Q.) à 19h30: "Défi olympique", Francine Gendron est championne du Canada au 400 mètres haies, son rève est de participer aux Olympiques de 1976.

Les rois maudits (R.C.) à 23h00: D'après l'oeuvre de Maurice Druon. Avec Georges Marchal, Jean Piat, Hélène Duc, geneviève Casil, Muriel Baptiste et Gilles Behat. Réalisé par Claude Barma.

Cinéma

Atwater 1: "Tommy", avec Ann Margaret et Roger Daltrey. Un bon film, qui offre du bon rock au public et pose au rock quelques bonnes questions:

Variétés

Café Campus: "Arpège et "Mégantic". "Arpège" est un groupe instrumental, de style progressif, dominé par le son du violon et de la guitare, alors que "Mégantic" s'est attaqué à la difficile tâche de faire du "rock" en français:



Tina Turner, qui donne à "l'Acid Queen" du scénario imaginé par les Who un visage et une voix qui en font l'une des meilleures performances du "Tommy" de Ken Russel.

où irons-nous ?

Cinémas

ARLEQUIN: 1004 Ste-Catherine E., 288-2943. "Fureur du dragon": 2.35, 6.00 et 9.25. "Pas de pitié pour les héros": 12.55, 4.20 et 7.45.

ATWATER I: Plaza Alexis Nihon (Niveau du métro) 935-4246. "Tommy": 1.15, 3.20, 5.20, 7.20, 9.20.

ATWATER II: Plaza Alexis Nihon (étage mode) 931-3313 "Funny Lady": 7.00, 9.30. sam. et dimanche: 1.15, 4.00, 7.00 et 9.30.

AVENUE: 1224 Green Av. Westmount, 937-2747. "Drowning Pool": 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.05.

BEAVER: 5117, ave du Parc. 277-0025. "Young secretaries" et "Heads or Tails".

BERRI: 1280, St-Denis, 878-2424 "La tour infernale": 1.25, 4.50, 8.15.

CANADIEN: 1204 Ste-Catherine E., 523-5180. "Chair pour Frankeinstein": 1.00, 2.45, 4.30, 6.15, 8.00, 9.45.

CHAMPLAIN: 1815 Ste-Catherine E., 524-1685. "Terreur sur le Britannic": 2.10, 5.50 et 9.35.

CHATEAU I: 6956 St-Denis, 271-4400. "Au-dessous de la ceinture" et "La sexomane".

CHATEAU II: "A coup de magnum": 12.20, 4.45 et 9.15, "Guet-apens": 2.35 et 7.00.

CINE CENTRE I: 539 Ste-Catherine, 845-2000: "Once is not enough": 12.15, 2.25, 4.40, 6.50, 9.00.

CINE-CENTRE II: "Monty Pithon and the Holy Grail": 1.15, 3.15, 5.15, 7.20, 9.20.

CINEMA CHEVALIER: 1590 rue St-Denis, 845-3222: "Bons baisers à lundi": 1.00, 3.15, 5.25, 7.35, 9.45.

CINEMA 2001: 855 Décarie, 277-2001: "Harold et Maude" à 7.30 et "Shampoo" à 9.30.

CINEMA 7e ART: 3180 Bélanger est, 722-0302: "La barbe à Papa": sur semaine dès 7h30. Sam.: 7.30, dim.: 3.15, 7.30. "Chinatown": sur semaine dès 9.20. Sam.: 5.10, 9.20 et dim.: 11.00, 5.10, 9.20.

CINEMA LE PIERROT: 1590 St-Denis, 845-3222: "Le mouton enragé": 1.00, 3.10, 5.20, 7.30, 9.40.

CLAREMONT: 5083 Sherbrooke O.: "Once is not enough": 12.30, 2.40, 4.50, 7.00, 9.10.

CREMAZIE: 8610 St-Denis, 388-4210. "Tremblement de terre": 7.00, 9.30.

DAUPHIN: (McLaren) 2396 E. Beaubien, 721-6060: "Général Idi Amin Dada": sam. et dim.: 1.30, 3.30, 5.30, 7.30.

DAUPHIN: (Renoir): 2396 E., Beaubien, 721-6060: "Conversation secrète": sam. et dim.: 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30. Lun. au vend.: 7.30 et 9.30.

ELYSEE: 35 Milton, 842-6053: SALLE RESNAIS: "Le jeu avec le feu": 8.30, 9.30. "EISENSTEIN HALL: "Stavisky": 7.30, 9.30.

FLEUR DE LYS: 858 Ste-Catherine E., 288-3303. "Zig Zig": 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.

GREENFIELD I: 519 Boul. Taschereau, 671-6129: "Jaws": Sam. et dim. 12.15, 2.25, 4.45, 7.00, 9.15; semaine dès 7.00.

GREENFIELD II: 519 Boul. Taschereau, 671-6229: "Au-dessous de la ceinture" et "La sexomane": sam. et dim.: 12.15, 2.25, 4.45, 7.00, 9.15. Semaine dès: 7.00.

JEAN-TALON: 4225 Jean-Talon E. 724-7000: "Les beaux dimanches": dim.: 1.00, 4.35, 8.15. Sur semaine, dès: 8.15. "Les Chinois à Paris": dim.: 2.35, 6.15, 9.50. Sur semaine dès: 6.15, 9.50.

KENT: 6100 Sherbrooke O., 489-9707: "Jaws": 12.15, 2.25, 4.45, 7.00, 9.15. Semaine dès 7.00.

LAVAL II: "Un amour comme le nôtre" et "7 morts dans les yeux d'un chat".

LOEWS: 954 Ste-Catherine O., 866-5851. "Jaws": 12.15, 2.25, 4.45, 7.00, 9.15. Samedi, dernier spectacle à 11h30.

MERCIER: 4260 Ste-Catherine, 255-6224. "Le nouvel amour de Coccinelle", toute la semaine: 2.50, 6.15, 9.40. "Quatre bassets pour un Danois": toute la semaine: 1.00, 4.25, 7.50.

MONKLAND: 5505 av., Monkland, 484-3570. "Airport '75": 2.30, 6.05, 9.50. "Front page": 12.45, 4.15, 8.00. Samedi, dernier spectacle: 10.00.

OUTREMONT: 1248 Bernard O., 277-4145: "Soleil vert" à 7.00 et "Je ne sais rien mais je dirai tout" 9.30.

PALACE: 698 Ste-Catherine O. 866-6999. "French Connection II": 12.40, 2.45, 4.55, 7.05, 9.20.

PAPINEAU I: 4519 Papineau, "Intime rapport au collège de filles" et "Enquête sur les apprentis".

PAPINEAU II: 4519 Papineau, 527-8635. "Bossu de la Morgue": 3.05, 6.20, 9.30. "Les vierges de la pleine lune": 1.30, 4.40, 7.55.

PARC (Verdun): 720 av. de l'Eglise, 768-2509. Vendredi: "Y'as pas de mal à se faire du plaisir": 6.25, 9.35. "Sexe à crédit": 8.00. Fin de semaine: "Y'as pas de mal à se faire du plaisir": 12.15, 3.20, 6.25, 9.35. "Sexe à crédit": 1.45, 4.55, 8.00.

PIGALLE: 318 Ste-Catherine O., 861-2807. "Un amour comme le nôtre": 12.45, 4.15, 7.45. "La papesse": 2.30, 6.00, 9.30.

PLACE DU CANADA: Entrée Via Hotel Château Champlain. 861-4595. "The Fortune": sam. et dim.: 1.15, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15. Semaine: 7.15, 9.15.

PLACE VILLE-MARIE GRAND-577 Dorchester O., 866-2655. "Night Moves": 12.20, 2.10, 4.00, 5.50, 7.40, 9.30.

PLACE VILLE-MARIE PETIT: 577 Dorchester O., 866-2644: "Mandingo" 12.10, 2.20, 4.30, 6.45, 9.00.

PUSSYCAT: 4015 St-Laurent, 845-5215: "Computer game" 12.10, 2.55, 5.40, 8.25. "House of a thousand delights": 1.30, 4.15, 7.00, 9.45.

RIVOLI I: 6906 St-Denis 277-4129: "Orange mécanique": 12.15, 4.40, 9.05. "Délivrance": 2.40, 7.05.

RIVOLI II: 6906 St-Denis, 277-4129: "La gifle": 1.20, 5.20, 9.20. "Vincent, François, Paul et les autres": 3.10, 7.15.

SNOWDOWN: 5225 Boul. Décarie, 482-1322: "Monthy Python & Holy Grail": 12.30, 2.20, 4.20, 6.10, 8.05, 10.10.

SEVILLE ½!½½ Ste-Catherine O.' 932-1139 "Rollerball": vendredi, sam, dim.: 1.30, 3.50, 6.10, 8.30, 10.50. Lundi à jeudi: 2.00, 4.20, 6.40, 9.00.

ST-DENIS: 1694 St-Denis, 849-4211: "':e cri du coeur:" 2.40, 6.15, 9.50. "Maria": 1.00, 4.35, 8.10.

VAN HORNE, 6150 Côte des Neiges 731-8243 "Mandingo": 12.50, 2.35, 4.50, 7.0, 9.25.

VENDOME: Place Victoria 878-1451: "Hot Parts": 12.15 2.15, 4.15, 6.15 8.15, 10.20. "Old Borrowed and Stag": 1.15, 3.15, 5.15, 7.15, 9.20.

VERSAILLES: 7255 Sherbrooke (SALON BLEU): "Amour animal" et "Sensuelle Erika".
(SALON ROUGE): "Au-dessous de la ceinture" et "La sexomane": sam. et dim.: dès: 2.05. semaine 6.00

VERDUN: 3841 rue Wellington. 768-2092 "La tour infernale": 8.00 sam. et dim.: 1.20, 4.40, 8.00.

VILLERAY: 8042 St-Denis 388-5577. "Le nouvel amor de Coccinelle": Toute la semaine: 2.50, 6.15, 9.40.

WESTMOUNT SWUARE: "The Wind and the Lion": 12.30, 2.35, 4.40, 6.50, 9.00.

YORK: "Return of the Pink Panther": 12.45, 2.50, 4.50, 7.00 et 9.15. Samedi, dernier spectacle à 11.15.

CINE-PARC ODEON (route 20, sortie 60) 655-0692. Ecran no 1: "L'évadé" et "Monte Walsh". Ecran no 2: "Ma femme est dingue" et "Rio Verde".

CINE-PARC ST-JEROME: Autoroute des Laurentides, (sortie 27 ouest, rue St-Nicolas) "Le voyage fantastique de Sinbad" et "L'or noir de l'Oklahoma".

VIDEOGRAPHE: 604 St-Denis, 842-9786. "Le monde de la danse", de Jacques Laliberté et Daniel Vincelette. Tous les soirs à 8.00, relâche le vendredi. Entrée libre.

CONSERVATOIRE D'ART CINEMATOGRAPHIQUE: 1455 boulevard de Maisonneuve. 879-4349. "The happiest millionaire" à 8.00.

Théâtres

MAISON DES ARTS DE LA SAUVEGARDE: 160 est, rue Notre-Dame, 861-2658. "Les voyagements" de Michel Garneau. Du jeudi au samedi à 21.00. A compter de jeudi le 3 juillet et jusqu'au 30 août.

CENTRE D'ESSAI DE L'UNIVERSITE DE MONTREAL: 2,332 boulevard Edouard-Montpetit. "La garde montée ou un épisode dans la vie canadienne de Don Quickshot", de Jean-Claude Magnier. Du 4 juillet au 17 août. Du mardi au vendredi, à 21.00. Entrée libre.

THEATRE BEAUMONT - ST-MICHEL (St-Michel-de-Bellechasse): "Le canard à l'orange" de William Douglas Home, avec Hélène Loiselle, Anne Villeneuve, Lenie Scoffié, Jean-Marie Lemieux et Jean Leclerc.

PLACE DES ARTS (salle Wilfrid-Pelletier): "Hello Dolly" avec Pearl Bailey et Billy Daniels. Du 8 au 12 juillet, du mardi au samedi: 20.30. Matinée, samedi, 14.30.

STUDIO-THEATRE de Ste-Sophie: "Les tourtereaux" de Jean-Claude Germain avec Lise et Jean-Marie Da Silva. Les jeudi, vendredi, samedi et dimanche à 21h. (514) 436-1304.

THEATRE DE L'ESCALE: St-Marc-sur-le-Richelieu. (514) 584-2226. "L'été s'appelle Julie", de Marcel Dubé. Sur semaine: 21.00, manche: 20.00. Relâche le lundi.

THEATRE DE LA MARJOLAINE: Eastman (514) 297-2862. "Madeleine de Verchères". Sur semaine: 21.00, samedi: 19.00 et 22.15 et dimanche à 20.00. Relâche le lundi.

THEATRE DES MARGUERITES de Trois-Rivières (819) 377-3223. "C'est malin", de Fulbert Janin. Sur semaine: 21.00, samedi: 19.30 et 22.30. Relâche dimanche et lundi.

THEATRE AU PIED D'LA PENTE: (Mont - Plante, Val-David) "La jambe en l'air, l'égo de travers". De Louise Matheau. Samedi: 19.30 et 21.30, jeudi et vend. et dim: 20h30. Réservations: (819) 322-2925 ou 435-1332.

THEATRE DES PRAIRIES, Notre-Dame - des - Prairies, Joliette 756-0559. "La Libellule" d'Aldo Nicolai. Sur semaine: 21.00, samedi: 19.30 et 22.30. Relâche dimanche et lundi.

THEATRE DE SUN VALLEY. Val Morin. 229-3511 ou 435-5641. "O mes aïeux", de José-André Lecour. Sur semaine: 21.00, samedi: 20.00 et 22.30, dimanche: 20.00. Relâche le lundi.

THEATRE PORT-ROYAL: (Place des Arts) "Hosanna", de Michel Tremblay 20h30.

THEATRE DE QUATSOUS, 100e avenue des Pins, est 845-7277. La troupe "La Rallonge" présente: "La Grande Envolée". Mercredi, jeudi et vendredi, à 20.30, samedi: 22.30. Jusqu'au 26 juillet.

Variétés

PLACE DES NATIONS: Terre des Hommes: film à 21.30: "Funny Lady".
l'Arnaque, film.

JARDIN DES ETOILES, Terre des Hommes: Toubabou, à 20.00 et 22.00

BUTTE A MATHIEU: Jacqueline Lemay et Jérome Lemay, jusqu'au 20 juillet.

RESTAURANT VALENTIN, 291 ouest, rue Mont-Royal, 849-1371: Jne Olive, à 22.00 et minuit, jusqu'au 19 juillet.

CAFE CAMPUS: 3315, chemin de la Reine-Marie, 735-1259: "Arpège" et "Mégantic".

Vos communiqués

Tous les communiqués pour spectacles, projections de films, activités sociales et sportives, fêtes populaires etc, à travers le Québec, doivent parvenir au plus tard le mercredi, à l'attention de Jean-Vincent, 387 Lebeau, 331-8961 poste 66.

Horaires Télévision

2 CBFT (R-C), Montréal
4 CFCM (TVA) Québec
(4) CBOT (CBC) Ottawa-Hull
5 CKMI, Québec
6 CBMT (CBC) Montréal
(6) CJPM (VA) Chicoutimi
7 CHLT Sherbrooke
9 CBOFT (R-C). Ottawa
10 CFTM (TVA) Montréal
11 CBVT (R-C) Québec
(11) TCQ (câble) Québec
12 CFCF (CTV) Montréal
(12) CKRS, Jonquière
13 CKTM, Trois-Rivières
(13) CJOH (CTV) Ottawa-Hull
(15) CIVQ-TV, (R.Q.) Québec
(17) CIVM-TQ, (R.Q.) Montréal
(30) CFVO (TVA) Hull

matinée

9.30
6 Summer Schools
7 Informa 7
12 The Community/Information

9.55
10 Bienvenue CFTM

10.00
(7) Spin-Off/Jeu
6 Mon ami /Enfant
7 Les bouts d'chou/Enfant
10 Bonjour Montréal
12 The Dick Van Dyke Show
Comédie

10.15
6 The Friendly Giant/Enfant

10.30
(7) Gambit/Jeu
6 Mr. Dressup/Enfant
7 Sans détour/Magazine
12 Magistrate's Court

10.45
2 (9) 13 En mouvement

11.00
2 (9) 13 La Souris verte
Enfant
(7) Tattletales/Jeu
6 Sesame Street
Education (60 min.)
7 Bonjour l'été!/Magazine
10 A votre service
12 A Doctor's Diary/Conseils

11.15
2 (9) 13 Les aventures de Colargol/Dessins animés

11.30
2 Les Pierrafeu
Dessins animés
(9) 13 Voisins-voisines
10 Pour vous Mesdames
12 The Art of Cooking/Cuisine

après-midi

12.00
2 Cher oncle Bill/Comédie
7 Informa 7
10 Les bouts d'chou/Enfant
12 Magic Tom's Summer Show/Enfant

12.30
2 (9) 13 Le comportement animal/Documentaire
7 10 Ciné-lundi
Programme double.
"Le masque de fer", It. 1954. Aventure de cape et d'épée.
12 Summer Theatre
"The Oklahoma Theatre", E.U., 1939. Western.

1.00
2 (9) 13 Dans la note/Jeu
6 Platform/Discussion

1.30
2 (9) 13 Le Téléjournal

1.35
2 (9) 13 Réseau-Soleil
Magazine

2.00
6 That Girl/Comédie
12 What's the Good Word/Jeu

2.30
2 (9) 13 Cinéma
"Jour de noces", Suis. 1970. Comédie dramatique.
12 He Knows she Knows/Jeu

3.00
6 Juliette & Friends
12 Another World/Téléroman

3.30
6 30 From Ottawa/Actualité

4.00
2 (9) 13 Allo Grenouille
Enfant
6 Family Court/Drame
7 10 Patofville/Enfant
12 Definition/Jeu

4.30
2 (9) 13 Malgrichon et Gras Double/Enfant
6 The Forest Rangers
Aventure
7 Cineapero
"Kali Yug, déesse de la vengeance", It. 1964. Aventures.
10 Aventures
"La vieille dame indigne", Fr. 1964. Etude psychologique.
12 Pay Cards/Jeu

5.00
2 Daktari/Enfant
6 Mr. Dressup/Enfant
(9) 13 Cinéma de 5 heures
"Nous irons à Deauville", Fr. 1962. Comédie.
12 Truth or Consequences
Jeu

5.30
6 The Partridge Family
Comédie
12 It's your move/Jeu

soirée

6.00
2 La vie qui bat/Documentaire
6 The City at Six/Information
7 10 Parle parle, jase jase...
12 Pulse/Information

6.30
2 Actualités 24
6 Bon appetit!/Cuisine

7.00
2 Les recettes de Juliette 'Plein air'
6 The Onedin Line/Drame
7 Les grands cirques
12 The Rookies/Policier
(9) Le 9 vous informe
10 Le 10 vous informe
13 Le 13 vous informe
(17) Fugue et vie

7.30
2 (9) 13 Défi/Aventure
7 10 Les Berger/Téléroman

8.00
2 (9) 13 Les gens de Mogador
Feuilleton
6 The Mary Tyler Moore Show/Comédie
7 10 A la canadienne/Variétés
8 12 The Ian Tyson Show
Variétés
(17) Ambroise raconte

8.30
6 This is the law
7 10 Médecin d'aujourd'hui
Drame
12 Medical Center/Drame

9.00
2 (9) 13 Rosa/Comédie
6 Cannon/Policier
(17) C'est quoi ça?

9.30
2 (9) 13 Jason King/Suspense
7 10 L'univers de Yoland Guérard/Variétés
12 The Pig 'n Whistle
Variétés
(17) Conteurs d'images

10.00
6 V.I.P./Interview
12 The Sweeny/Policier

10.30
2 (9) 13 Le Téléjournal
6 The Status of Children in Canada
7 10 Les nouvelles TVA

10.50
2 (9) Nouvelles du sport et météo
13 Le 13 vous informe

11.00
2 Les rois maudits
6 12 News
7 Informa 7
(9) Ciné-soir
"Un beau monstre", Fr. 1970. Drame policier.
10 La couleur du temps
13 Ciné-soir
"La tour, prends garde!", Fr. 1957. Film de cape et d'épée.

11.15
7 10 Festival Jean Gabin
"La minute de vérité", Fr. 1952. Drame psychologique.

11.20
12 Pulse/Information

11.22
6 Viewpoint/Information

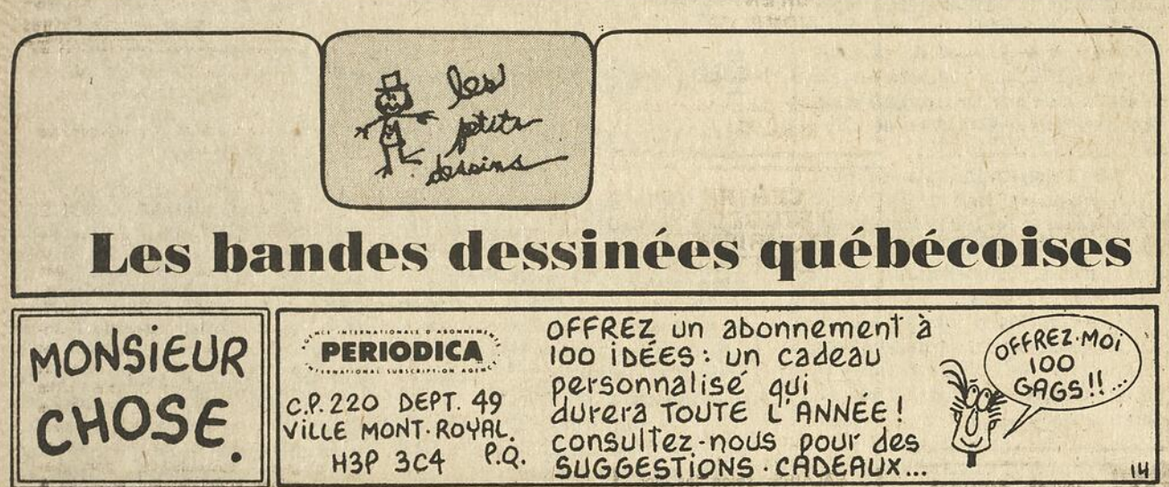
11.30
6 Montreal Tonight
Information

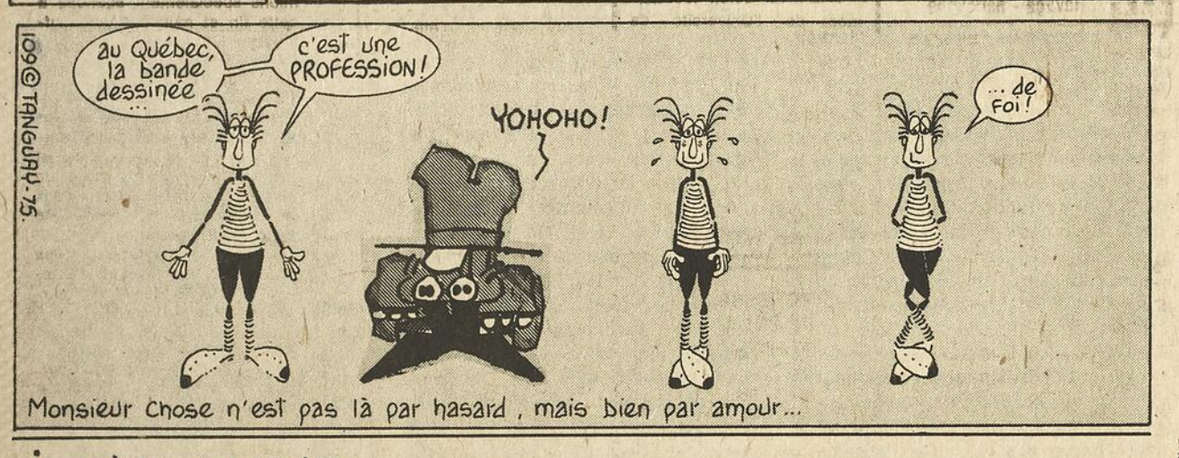
1.55
6 Cine-Six
"Moment to Moment", E.-U., 1965. Drame.

12.00
12 The 12 Midnight Movie
"In Enemy Country", E.-U. 1967. Drame d'espionnage.

12.30
2 Cinéma
"La femme que j'ai le plus aimée", Fr. 1942. Film à sketches.
10 Le 10 vous informe

2.00
2 Le Téléjournal

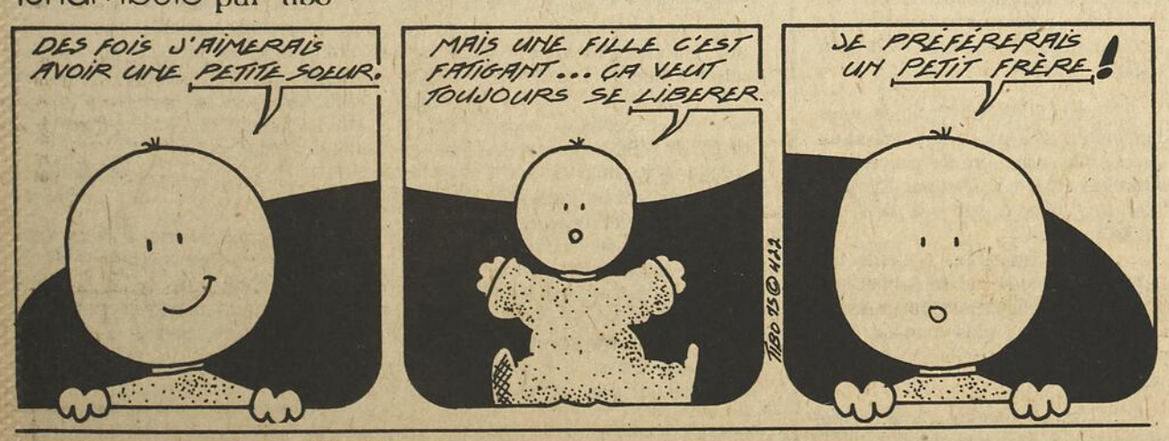




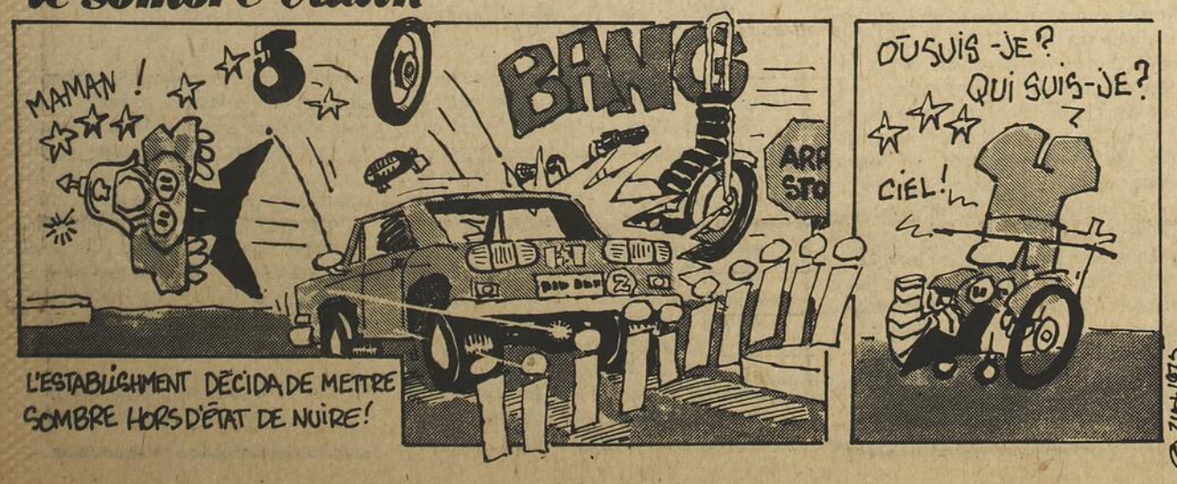
JAUNES D'OEUFS par TANGUAY.



lunambule par tibo



le sombre vilain



petites annonces

Nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 10h. à 5h.
331-8961

MESSAGES . . . 50
MESSAGES DIVERS . . . 51
IMMEUBLES A VENDRE . . . 100
propriétés . . . 101
propriétés à revenus . . . 105
propriétés à la campagne . . . 108
propriétés demandés . . . 113
maisons mobiles . . . 126
chalets . . . 130
fermes . . . 132
condominums . . . 134
commerce . . . 144
terrains . . . 147
terres . . . 150
bureaux et locaux . . . 156
garages . . . 162
Hôtels villégiatures . . . 165

LOCATION . . . 200
appartements . . . 202
appartements meublés . . . 207
appartements demandés . . . 209
logements à partager . . . 211
logements . . . 214
logements chauffés . . . 218
logements chauffés meublés . . . 222
logements demandés . . . 224
logements à sous-louer . . . 227
chambres . . . 229
chambres demandées . . . 231
commerces . . . 234
bureaux et locaux . . . 239
bureaux demandés . . . 241
garages . . . 275
entreposages . . . 278
terrains . . . 280
divers . . . 288

MARCHANDISES . . . 300
ameublement . . . 302
antiquités . . . 305
articles de ménage . . . 310
articles de camping . . . 314
articles de sport . . . 316
instruments de musique . . . 319
photos et ciné . . . 333
machineries . . . 328
matériaux de construction . . . 330
effets de bureaux . . . 332
magasins restaurants . . . 333
tableaux et peintures . . . 335
livres . . . 337
artisanats . . . 338
lingeries, fourrures, vêtements . . . 349
TV, stéréo-radios . . . 350
monnaies, timbres . . . 354
animaux à vendre . . . 369
achèterais animaux . . . 371
divers à vendre . . . 379
divers demandés . . . 380
equipements de ferme . . . 385

SERVICE . . . 400
peintre . . . 402
électricien . . . 405
plombier . . . 407
rembourreur . . . 410
entrepreneur . . . 413
denturologiste . . . 417
menuisier, ébéniste . . . 420
service domestique . . . 425
garderie d'enfants . . . 429
perdu et trouver . . . 430
chauffage . . . 433
plancher . . . 435
déménagement transport . . . 438
services divers . . . 440
lavage, nettoyage . . . 444
décoration . . . 450
impôt, tenu de livres . . . 455
portes et fenêtres . . . 458
tailleurs . . . 460

FINANCE . . . 500
associés demandés . . . 502
agents demandés . . . 505
occasions d'affaires . . . 508
administration . . . 520

AVIS DIVERS . . . 600
activités sociales . . . 602
voyages et transports . . . 605
vente de charité . . . 608
encans . . . 612
chasse à pêche . . . 620
divers . . . 626
avis légaux - appels d'offres - demandes de soumissions . . . 630
décès . . . 634
remerciement . . . 638
messe . . . 640

EDUCATION . . . 700
école . . . 701
cours de piano . . . 722
divers cours . . . 725

EMPLOIS . . . 800
service de personnel . . . 800
couples demandés . . . 807
hommes demandés . . . 810
femme-fille demandée . . . 820
hommes-femmes demandés . . . 830
agents vendeurs . . . 835
coiffeurs-coiffeuses demandés . . . 840
emplois demandés . . . 845

VEHICULE . . . 900
bateaux-yachts . . . 903
remorques-roulottes . . . 910
bycicliettes . . . 914
motocyclettes . . . 918
tracteurs . . . 922
équipement à neige . . . 926
motoneiges . . . 933
avions . . . 940
clinique d'autos . . . 944
réparations . . . 955
pneus . . . 958
pièces, accessoires d'autos . . . 962
équipement de garage . . . 970
camions à vendre . . . 978
autobus . . . 985
débosselage, peinture . . . 989
autos . . . 990

50 MESSAGES

Jeune professeur cultivé de Montréal aimerait rencontrer jeune fille distinguée, dans la vingtaine. 725-0587.

Professionnel trentaine cherche femme 18-30, partager vie. Ecrire Pierre A. Dupuis, 3317 Jean Brillant, Mtl.

Ginette, ma belle dindonne, ton gentil mari Benoît t'aime beaucoup et te dit bonjour.

Professionnel cinquantaine, apparence agréable, libre, aimerait rencontrer dame quarantaine en rapport sérieux. Urgent. Tél.: Soir, 674-7539.

Professeur 32 ans, avec auto, cherche personne pour voyage, Vancouver, partage des dépenses, 21 juillet au 7 août. Pierre 388-9480, 6h, 8h, (soir).

Aimerais un ami, intelligent, sérieux, généreux, qui se débrouille bien dans la vie, 35-45 ans. Ecrire à Boîte Postale 153, succursale Côte-des-Neiges, Montréal.

Célibataire 32 ans cherche compagnon 32-42 ans, cultivé, sérieux, intelligent, célib. ou divorcé sans enfant. Nicole. Poste restante Succursale A, 48 rue Besserer, Ottawa.

Geneviève d'amour veux-tu me faire mourir d'ennui? Ton Sylvain dans la vague!

51 messages divers

Cherche "pouce" pour Cap-Chat (Gaspésie) vers le 15 juillet. Etudiante pas bien riche. Tél.: 524-6607 (soir)

Philosophie Rose-Croix conférence 24 juillet 1975, 1930 heures Auditorium Lisrairie Atwater 1200 Atwater Entrée libre.

Cherche bandes dessinées, albums, revues, originaux, québécoises, américaines, européennes. Ecrire C.P. 6 Place d'Armes, Montréal.

Vente ou échange, Parti pris nos. 1-2-3 (1963) et Volume 3 no. 1-2 (1965). Tél.: 679-1704. Michel (après 11 hres. a.m.)

Groupe de prières charismatiques pour jeunes (20 à 30 ans). Viens prier avec nous. 524-2877.

Perpétuation des Enseignements Rose-Croix du Passé. Ordre Rosicrucien A.M.O.R.C. C.P. 321, St-Jérôme (Terrebonne)

Tannées du traditionnel "Madame ou mademoiselle?" Tasses "appelez-moi Made" $1.75 chacune C.P. 601, Station "C", Mtl.

Bienvenue à qui s'offrirait à composer des airs pour CHANSONS antialcooliques. Prière d'aviser (418) 542-6022.

Recherché, les Numéros 14, 15 et 20 de la revue Socialisme. Tél.: 679-1704. Michel (après 11 hres a.m.)

Brochure $0.50 "les partis indépendantistes québécois". L. Bellavance, 35 Belvédère, Arthabaska, Québec.

Coopérative d'habitation et architecture nouvelle: une maison à bâtir. Rendez-vous 1725 Dunant, Sherbrooke, 12 juillet, 13.30 heures. Inf.: 819-562-8954.

GINGRAS obtenez gratuitement votre ascendance jusqu'au premier ancêtre arrivé au Québec. Envoyez noms et date de mariage de vos grands-parents. Raymond Gingras, 1180, rue Berthelot, Québec-4.

As-tu manifesté ta solidarité aux grévistes de l'amiante? Si pas encore, envoie ton don.

C'est rapide s'il n'y a **"pas de code postal"**. Pourquoi ne pas essayer?

A tous les mini et maxi copains de Cowansville, bonne semaine de camp. Jojo.

Salutations péquistes à Rouyn-Noranda. Président se porte bien à l'Université de Montréal si passage bienvenue chez-nous à 738-2267. Renée et Gérald Massicotte.

IMMEUBLES

101 propriétés à vendre

PARTICULIER: 676-6183
St-Hubert, bungalow, pierre et brique, intérieur fini bois, sous-sol compris, tapis mur-à-mur, terrain paysagé, prix à discuter.

ANJOU: split-level brique, 3 chambres à coucher, garage, $42,600. Intérieur luxueux, terrain paysagé, occupation à discuter. Mlle A. Thériault ou P. Hamel. 254-4566 ou 354-7176.
TRUST GENERAL COURTIERS

Chomedy, Bungalow, 10 pièces, 5 chambres, sous-sol fini. L'hypothèque,6½%, résidentiel: 667-7341.

St-Hubert, 3270 Leduc, bungalow 3 chambres, poêle, four et lave-vaisselle encastrés, tapis, comptant $1000.00. Mensualité $275.00. 363-8291.

Montréal Rive-Sud, bungalow, 4 chambres, atelier, abri d'auto, grande cour, adultes $31,900. 678-1232.

Mascouche, Bungalow 1972; 34' x 40'; 5 pièces; 2 salles de bain; garage. $29,000. 477-0562.

Lemoyne, split-level particulier, $35,500 hypothèque $30,000. 8 pièces, 3 chambres, foyer, garage, clôture. 671-8259

Ottawa, Condominium 2 chambres à coucher, 16e étage, balcon, piscine, saune, proximité du centre-ville. Ecole française. $29,000. Tél: 746-0861.

Maison "pièces sur pièces" 22' x 18' (plancher, poutres, ouvertures, chevrons, escalier) après 7 heures. 661-9143.

110 propriétés à la campagne

ST-NAZAIRE: Près de route 20. Ferme de 29 acres, bons bâtiments maison 6 pièces, très bien pour les fermiers en souliers blancs. M.L.S. Lucille Vuagniaux 464-1710 ou 774-7597
IMMEUBLES WESTGATE COURTIERS

Ferme 115 acres, Cantons de l'Est, érablière. Bâtiments bonne condition. 6 mil. C.H.U. 9 mi- Sherbrooke. Tél: 819-846-2174.

Chalet Canadien, neuf, chauffage électrique, foyer, plage privée. Lac Maskinongé, 13 341ème avenue, St-Charles de Mandeville, (819) 228-4528.

LOCATIONS

207 appartements meublés chauffés à louer

Gilford 399 - près métro Laurier
CLIMATISES
1½ - tapis, $30. - 843-5544

Gilford 700 - Métro Laurier
CLIMATISES
1½ - tapis - $27. - $30. - 523-1814

Marbella, Espagne. Sur la plage. Appartement 3 pièces dans Condominium neuf, $400.00 par mois. 722-6905.

Chambre, salon, dinette, climatiseur, cascade 40, aspirateur, lave-tapis, electrolux, etc. Sacrifierais, 382-1566.

Centre-ville-ouest, 4½, ménage récent, très propre, disponible 1er août. Tél.: 937-5486.

209 appartements demandés

Recherche 1½, 2½, près cegep de Joliette pour septembre, pas plus que $125 par mois, Denys, 1791 Dumoulin, Trois-Rivières.

211 appartements et logements à partager

Fille "cool" et propre recherchée pour partager appartement rue Parc-Lafontaine. Tél: 522-6716.

224 logements demandés

Voulons louer rez-de-chaussée de grand chalet à jeune famille, plage privée site magnifique. Toutes commodités Satton 1-538-5848.

229 chambres à louer

Chambre à louer; permis de cuisine, été seulement, Lévis, un mille de Québec, Rive-Sud, 418-837-1429.

302 ameublement

Lit-d'eau pins ou finis merisier ou capitonnés, velours côtelé ou borg, bingbags et coussins. Décor Plus, 1203 Crescent, 871-8008.

2 descentes de lit en fourrure noire $25.00. - Encadrements reproductions peintures, prix variés - Particulier: 279-5276.

1 pupitre à 4 tiroirs 28" x 42"6. 1 secrétaire d'enfant à 3 tiroirs. 388-2120.

(Laveuse) Machine à laver Kelvinator en parfaite condition à vendre, $25. 3045 Cadillac. 255-4579.

Fauteuil lit en cuirette $80.00 à vendre. 387-9504.

Divan bois rond avec coussins à carreaux jaune et brun. Excellente condition. Tél.: 737-7936 après 6 heures.

Divan-lit (Hide-A-Bed) usagé, à vendre, propre, $70.00. Tél.: 681-1722.

Mobilier chambre Gibbard, bureau, commode, vanité, sommiers, boîtes, matelas, propre. $150. 336-4884.

Pupitre 60" x 30" avec chaise, chêne blond, $50.00 soir et fin de semaine. 669-1014.

Commode d'enfant 4 tiroirs, couleur bois naturel, en très bon état. 321-2681.

Bahut fini noyer, valeur $150. pour $75., chaise basculante, cuir, $60.00. 674-4179.

Occasion, salle à dîner Provincial Français, Pecan, $1,000, n'a pas servie. Après 6 heures. 663-0487.

Meubles Québécois, artisanal, style Louis XIII-XV, encoignures 1-2 corps, buffet, 6 chaises, avant 25 juillet. 819-864-9577.

Lit double en cuivre, très propre, poli. Vente privée. $400. 671-7177.

305 antiquités à vendre

Antique moulin à coudre (année 1893), grande roue de charette, bas prix. Bonne condition. Tél.: 273-7833.

Armoires à double panneaux soulevés; vaisselier vitré; bonnetières; (XIX siècle, couleur d'origine) après 6 heures. Tél.: 661-9143.

316 articles sport

2 paires de bottines de ski Le Trappeur $45.00, $20.00 - Paire de ski fibre de verre Rossignol combiné $35.00 - Paire de ski Head standard $35.00 - Particulier: 279-5276.

Bottes de ski KoFlach compétition $60, 1973 et aussi bottes trappeur, compétition 1975, $110. 326-5306.

Deux sacs à dos, nylon sur aluminium. Cause: Arrivée. Prix ou échange à discuter. 272-2195.

332 effets de bureau magasins - restaurants

- lampe mobile $20. Particulier: 279-5276.

Equipement de salon de coiffure usagé à vendre, 2 séchoirs, 1 siège de coiffeur, 1 lavabo. Tél.: 256-7327.

349 lingerie fourrure vêtements

Robe de mariée, blanche, corsage dentelle, petite taille, voile long, diadème, 10 ans, moitié prix. 352-9339.

354 monnaie - timbres

Particulier désire acheter collection ou accumulation de timbres particulièrement CANADA. Tél.: (514) 279-5276.

Timbres différents du monde. 100 pour 50¢. Ecrire à: A. Beauséjour Jr., 7880, 10e Ave Est, Charlesbourg, P.Q.

RUSSIE à vendre, collection de plus de 350 timbres différents, moitiés neufs, moitiés usagés. $175. Particulier: 279-5276.

369 animaux à vendre

Désirerais châton mâle tigré-gris, 3 mois maximum, sera choyé. 259-1651.

Petites chattes noires et blanches (1 mois) à donner, propres et en santé. Dominique, 733-7587 (après 5 heures).

On offre à vendre de beaux petits chiens de maison âgés de deux mois. Tél.: 662-6363.

Deux chats noirs adultes, (mâle et femelle) à donner. Cause départ. 738-7423.

Deux petits chiens de race. Une femelle et un mâle Yorkshire terrien. 522-2030.

2 chiens, Husky, purs, parent enregistré, $155. chacun, très beaux. 658-5965. Chambly.

Mynah (oiseau parlant) avec 2 cages, $175. 661-2380.

379 divers à vendre

Collections revues: Marie, revue d'histoire de l'Amérique française. Recherches Sociographiques, lectures, liberté, études littéraires, contributions à l'étude des Sciences de l'Homme, quelques no des Cahiers de géographie du Québec, des Ecrits de Canada français. Faites offre Particulier: 279-5276.

Peintures d'Alex Bertrand, gravures de Suzanne Dumouchel, dessins d'André Jasmin. En montre et vente sur rendez-vous. 342-0602.

2 divisions décoraties mobiles en bois, recouvertes de papier velouté de haute qualité, comme neuf, 7' x 8' chancun. 766-2168 P.Q. de St-Henri 761-1311.

Un adressographe avec 2 boîtes de plaques - 2 bureaux usagés en bois - 3 étagères de métal de 6' de hauteur et 5 tablettes. 276-2168, P.Q. de St-Henri, 761-1311.

Chefs d'oeuvre de la peinture, nombreuses reproductions 35 volumes $125.00 - Atlas des Voyages 19 volumes $60.00 - - Balzac romans de jeunesse 2 volumes $8.00 - Chateaubriand Mémoires d'Outre Tombe 2 volumes $8.00 - Particulier: 279-5276.

POUR BIBLIOPHILE OU AMATEUR DE LIVRES DE LUXE

Collection complète des 58 volumes des Prix Nobel de Littérature, Edition Rombaldi réalisée sous le patronage de l'Académie suédoise de la Fondation Nobel avec dessin original de Picasso sur la couverture.
Une valeur de $725.
Collection complète de L'Humanité en Marche, 25 volumes tout à fait neufs, Edition Burin France reliure superbe.
Une valeur de $300.
Les deux collections pour $650. seulement. Particulier: 279-5276.

410 rembourreur

A LA CLINIQUE BEAU-BIEN ENR.
Rembourage général, travail garanti par écrit, estimation gratuite. Epargnez en appelant Denis Lamarre - **277-9970.**

429 garderie d'enfants

SOYONS SOLIDAIRES*
Nous ouvrons une garderie POP pour p'tits de 10 mois à 2 ans, et avons besoin de matériel comme: chaises-hautes, tables, jouets, etc... Kabol 276-1853.

430 perdu et trouvé

Perdu un chien le 8 juillet à l'Ile Ste-Hélène. Il est gris et blanc, poil long, avec identification d'un médaillon, nom "Stony" $100 de récompense. U.S.A. 215-797-9510. Gary Lasso, 335 est, Lynnwood, St-Allen Town, Pensylvanie.

438 déménagements - transport - camionnage

Accepterais déménagement à prix modique, local ou longue distance. Tél.: 737-8009.

440 service divers

AMASO
Service de rencontres sérieux, 822 est, rue Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette, b.a.b., p.d.b., ph l'ès lettres. Tél.: 524-3852.

POUR SERVICE DE LETTRAGE DE
•VITRINE
•ENSEIGNE
•POSTER
•BANDEROLLE
524-5608
845-7492

444 lavage - nettoyage

Lavage de murs, plafonds, planchers, vitres, tapis. Estimation gratuite. M. Roger, 676-3332.

455 impôts - tenue de livres

DECLARATIONS D'IMPÔT
Formule, depuis 1968, tenue de livre. Tél.: **381-5425.**

625 divers

"Ce qui est dommage dans la vie, c'est qu'il y a des gens qui pensent qu'ils sont tout seuls. Il y a du monde qui attend. Il y a du monde qui t'aime $1.00 un nom. Votre description. Vos goûts, C.P. 14 Succ. Rosemont, Mtl. H1X 3B6". **S. Desrochers B.A.**

605 voyages & transport

Etudiant avec camion et tout l'équipement nécessaire aussi transports groupes jusqu'à 17 personnes. Georges 342-3079.

701 école

ECOLE DE VOILE DE CHAMBLY. Cour d'initiation à la voile pour débutants, adolescents et adultes. Prix modique. Claude Savoie: 467-8574.

725 divers - cours

Cours de rattrapage à domicile, tout niveau, j'ai une auto et j'irai chez vous. Gilles 725-0587.

820 femmes-filles demandées

Recherche - femme (seule) pour s'occuper maison - bonne cuisinière. Salle de bain † toilette. Chambre - privé - référence. 523-1131.

Cherche dame, pour aide domestique, pour quelques semaines, pour dame convalescence. Viens de déménager. 374-4121.

Dactylo demandée, ouvrage à domicile, à l'année longue, 6 heures / $20.00 par semaine. 674-7204.

Prendrais dame certain âge pour cuisiner et légers services chambre avec T.V. Gratuité. Côte - des - Neiges. 342-3079. Georges.

830 hommes-femmes demandés

RIVE-SUD
• Petits opérateurs de presse. (Punch Press).
• Opérateurs de plieuse mécanique.
• Soudeurs par points.
• Machinistes (tour fraiseuse, etc...)
Homme jusqu'à 60 ans avec expérience dans une usine de métal en feuille, capable de faire propre ajustement et lire les plans.

Salaire horaire variant de $4.10 à $4.75, selon le poste et expérience. Semaine de 40 heures. Bénifices marginaux et cafétéria.

POUR ENTREVUE COMPOSEZ:
670-4050
Service du personnel Mark Hot Inc.

CENTRE D'ETUDES DU TOURISME SECRETAIRE
Le Centre d'information scientifique et technique du tourisme recherche une secrétaire:
- Sténo-dactylo, correspondance.
- Connaissances administratives.
- Relations humaines: accueil, téléphone.
- SALAIRE: selon les normes de l'Université de Montréal.
Faire parvenir les offres de service vant le 23 juillet à:
Pierre-O. Courtemanche Directeur Centre d'Etudes du Tourisme C.P. 8000, Montréal, H3X 3L4

PROFESSEUR - FRANCAIS - MANITOBA
La Division Scolaire de la Rivière Seine désire un professeur de Français au niveau secondaire de Lorette. Cette école est de caractère français et seulement à quelques milles de Winnipeg. Veuillez faire connaître vos intérêts en signalant:
Wpg.: 1-204-284-7842 - ou écrivez,
DIRECTION GENERAL, C.P. 160, STE-ANNE, MANITOBA. R0A 1R0

903 bateaux moteurs yachts

Occasion exceptionnelle
Bateau Peterborough 14' avec accessoires - spécialement équipé pour ski nautique - pas de moteur - plus 1 disque de 3'4" diamètre pour skieur nautique. Je demande $630. Faites votre offre. Particulier: 279-5276.

910 remorques roulottes

Fibre de verre, 14', Johnson electrique, 33h.p. remorque, toit amovible, skis, $650. 352-1389 ou 521-3391.

Roulotte Eureka 31 pieds fenêtre doubles chauffage centrale, système son tout équipée. Valeur: $11,000.00 prix $6,500.00. 661-2380.

Occasion unique, roulotte "Lark" 1973, 3 semaines d'usure, toute équipée. Tél.: 323-1021.

Roulotte 35 pi avec Camp 12 pi. x 20 pi. hivernisé, visible, Lot 30A Camping Waterloo. $6,000. 671-5991-658-5862.

914 bicyclettes

Bicyclette à vendre, bon état, pour fille, $25.00. 661-2931, Lyne.

Bicyclette de fille, cadre "24" bon état. $25.00 Demander Lyne, 661-2931.

Vélomoteur Puch 1974, suspension avant arrière, 35 mph, 49.9 cc, excellente condition, $250. Demander Claude, 661-0802.

918 motocyclettes

Moto Yamaka 125cc 1969. Propre et pas chère ($40.00) Mtl-tél. 341-6814.

Moto Yamaka 750 c.c. 1973 Kit (i.e.: moteur, crank, transmission) remplacé en 1974 4,500 milles $1,400. voir garage "Spur" sur Côte d'Abraham, Québec.

Moto Honda XL 100 Année 74 3,000 milles. Prix à discuter. 256-2894. De 5 à 7.

Moto à vendre, BMW R50, 1968, avon "Windjammer", réservoir 750, 26,000 milles, à voir. 1-347-3674.

A vendre Suzuki TS 250, (Enduro) 1972, bon ordre, modifiée. Tél.: 514-742-4054.

958 pneus

Deux pneus d'été C-78-15 Good Year, poly glass. Presque neufs. $25.00 pour les deux. Soir: 388-5305.

Deux pneus d'été C-78-15 Good Year Poly Glass. Presque neufs. $25.00 les deux. Soir: 388-5305.

Deux pneus d'été C-78-15 Good Year Poly Glass. Presque neufs. $25.00 pour les deux. Soir 388-5305.

Deux pneus Radial Michelin d'hiver 135-15 x Jacques: 388-6072 Le soir.

973 accessoires d'autos et camions

Moteur Renault R8S et 2 pneus Michelin neufs $75.00 321-3354.

Quatre enjoliveurs de roues, de luxe, excellente condition, 15 pouces, pour Buick, 67-68, 768-4105, $30.00

Enjoliveurs de roues Buick 67-68, avec broches, de luxe $730.00 saphir 18 karats $60. 768-4105

Ensemble enjoliveurs de roues (broches), deluxe et excellente condition, Buick 67-68, $30.00 768-4105

978 camions à vendre

Camion Dodge 1974, fini camper, 6 cylindres, 9,000 milles, particulier. Tél: entre 6.00 et 8.00 hres 332-3078.

999 autos à vendre

BMW 2002 TII 1973 bien entretenue. Manuelle - 4 vitesses - toît ouvrant AM-FM - Tél. 738-7637.

Citroën 1972 D. spécial 14000 milles très propre. Radio $2,950.00 offre. Tél. 729-9524 Merci.

Toyota Corolla Sprinter 1970 à vendre pour pièces, quoique roulerait si réparée - quatre pneus Michelin - $95.00 - Tél. 259-7322.

Renault 85,1971 - 44,000 milles - 4 pneus Michelin neufs - Etat - $700.00 - après 18h: 526-6474.

Aubaine Chrysler 66 mécanique A 1. Cause auto fournie. $425.00 ou meilleure offre. 271-1078 - 271-1206.

Ford sedan 1968 propre mécanique bonne condition 669-1046.

Météor 66, équipée, 8 cyl. 289, automatique, servo - freins, servo-direction, parfait ordre $350. 667-4625.

Aubaine. Pontiac Ventura jaune 1973 V-8- 350, 3 vitesses plancher 28,000 6 pneus - propre - 666-2491.

Météor 66 équipée en parfait ordre $350. ou camion, 667-4625.

Météor- 70 HT. AUt. Faut vendre $800.00 669-4398.

Chrysler 1972 Newport Royal tout équipée air conditionné 43,000 milles $270.00 667-2888 Avant-midi.

Mazda RX2, 1973, manuel, 18 mm, sous garanti, 10 mois d'usage, FM stéréo, cause départ: 388-7327.

Je vous donne $10 pour votre vieille voiture. Remorquage gratuit. 689-4758.

Renault 12, tl, 1973, excellente condition, AM-FM Blaupunkt, Michelin, 30,000 milles, compte-tours, particulier. Après 7h p.m. 332-9418.

630 Avis légaux - soumissions - appels d'offres

LE COMPTOIR AGRICOLE ST-ROCK INC.

La requérante qui détient ce permis actuel
CLASSE:
TRANSPORT RESTREINT - LONGUE DISTANCE - ROUTE RESTREINTE -
SERVICE:
De Montréal à destination des comtés suivants: Terrebonne, Deux-Montagnes, Argenteuil, L'Assomption, Montcalm, Joliette, Labelle, Gatineau et Papineau; pour le transport de moulée et de farine en sacs ou à l'état lâche, destinées aux clients de Maple Leaf Mills Ltée et de ses compagnies subsidiaires, par camions spécialement agencés à cette fin et munis d'une souffleuse;

RESTRICTION:
En donnant le service sus-mentionné le détenteur n'aura pas le droit de desservir Ste-Scholastique et St-Augustin et les endroits situés dans un rayon de 5 milles de ces deux localités dans le comté de Deux-Montagnes.
demande à la Commission des Transports du Québec l'autorisation de modifier son permis de la façon suivante:

CLASSE:
TRANSPORT RESTREINT - LONGUE DISTANCE - ROUTE RESTRAINTE

SERVICE:
De Montréal à destination des comtés suivants: Terrebonne, Deux-Montagnes, Argentueuil, L'Assomption, Montcalm, Joliette, Labelle, Gatineau et Papineau; pour le transport de moulée et de farine en sacs ou à l'état lâche, ainsi que les produits dérivés servant à la fabrication de moulée en sac ou à l'état lâche, destinées aux clients de Maple Leaf Mills Ltée et de ses compagnies subsidiaires, par camions spécialement agencés à cette fin et munis d'une souffleuse;

RESTRICTION:
En donnant le service susmentionné, le détenteur n'aura pas le droit de desservir Ste-Scholastique et St-Augustin et les endroits situés dans un rayon de 5 milles de ces deux localités dans le comté de Deux-Montagnes.

Toute personne désirant s'opposer à cette demande peut le faire en s'adressant à la Commission des Transports, 505 est rue Sherbrooke, Montréal, dans les 4 jours suivant la première parution de cet avis.

1ère parution: 11 juillet 1975
2ième parution: 12 juillet 1975
3ème parution: 14 juillet 1975

COUPON D'ABONNEMENT

LE JOUR

JE DESIRE RECEVOIR 'LE JOUR' PAR COURRIER.

Ci-joint mon chèque d'abonnement de $ _____

Nouvel abonnement ☐
Renouvellement ☐

$18 pour 3 mois
$32 pour 6 mois
$60 pour 12 mois
Edition du samedi seulement
$15 pour 12 mois

Nom _____
Adresse _____
Ville _____ Tél. _____

LE JOUR 387 boul. Lebeau, Ville St-Laurent, 331-8961

PETITE ANNONCE GRATUITE

Bon valable pour une parution

Cette offre ne s'étend pas aux maisons d'affaires et groupes à but lucratif.

Ecrire en lettres moulées: maximum 15 mots

_____
_____
_____

nom _____
adresse _____
ville _____ téléphone _____
signature _____ Rubrique No _____

Petites Annonces Journal LE JOUR, 387 Boulevard Lebeau, ville St-Laurent

le sport

Merckx enfin devancé!

PRA LOUP (AFP) — Le Français Bernard Thevenet a détrôné Eddy Merckx à l'issue de la première étape alpestre (217,5 kms) qu'il a remportée à la moyenne de 27,969 kmh.

Le Tour de France a connu dimanche une journée particulièrement mouvementée, fertile en drames et en rebondissements.

Au chapitre des drames, il convient tout d'abord d'évoquer le spectaculaire accident qui s'est produit dans la descente du Col d'Allos, sur une route très étroite et parfois défoncée. Giancarlo Ferretti, directeur technique de Felice Gimondi, et deux mécaniciens de sa firme en ont été victimes. Deux des trois passagers de la voiture ont été blessés au cours de la chute du véhicule dans un ravin, une quinzaine de mètres en contrebas de la chaussée, Giancarlo Ferretti, touché à la tête, et l'un de ses passagers, victime d'une fracture de la jambe, ont été hospitalisés à Gap. Leurs jours toutefois ne paraissent pas en danger.

Le second drame a été vécu par le maillot jaune Eddy Merckx dans l'ascension de la dernière difficulté de la journée, le col de deuxième catégorie menant à Pra Loup, terme de l'étape.

Au pied du col, Merckx possédait plus d'une minute d'avance sur ses rivaux. Cet écart, il l'avait tout d'abord creusé dans les derniers mètres d'ascension du col d'Allos, 8 secondes sur Thevenet, 15 sur Gimondi, 25 sur Van Impe et Zoetemelk. Au terme d'une descente acrobatique, Merckx avait considérablement augmenté son avance tandis que Thevenet se faisait tout d'abord devancer par Gimondi, puis rejoindre par Van Impe et Zoetemelk. Autant dire qu'à ce moment précis, nul n'aurait oser parier sur les chances de victoire de Thevenet, tant Merckx avait fait preuve de fraîcheur athlétique au cours de la descente.

Pourtant, dès les premiers lacets de la dernière ascension, Eddy Merckx manquait le pas. Il était victime d'une défaillance pitoyable. La chaleur, le train infernal qu'il a imposé à ses adversaires les jours précédents, eurent raison de son courage. Il s'accrocha afin de céder un minimum de terrain. Gimondi le rejoignit tout d'abord, et le distança irrémédiablement. Puis Thevenet surgit. Les mains en haut du guidon, grimpant en force, celui-ci bondit sur Merckx. Il le laissa sur place. Poursuivant son effort, il rattrappa Gimondi qui ne résista pas plus que Merckx.

Thevenet franchit la ligne d'arrivée avec l'56" d'avance sur Merckx, devancé également par Gimondi, Zoetemelk et Van Impe. Le champion du monde eut bien du mal à parcourir les derniers mètres de cette étape impitoyable, et il franchit la ligne épuisé. Désormais, son retard est égal à ce qu'était son avance au départ de ce 15e acte de la course, soit de 58 secondes. Zotemelk à 4'58", Van Impe à 5'14" et Gimondi à 8'19" semblent hors de portée des deux premiers du classement général. Merckx a-t-il perdu dimanche le Tour de France? Tout porte à le croire.

Une victoire, trois défaites à Atlanta

Les Expos battus 5-4 en 14e manche

ATLANTA (AP) — Darrell Evans a fait le tour des buts, à partir du premier, sur un simple de Mike Lum en quatorzième manche, pour donner la victoire aux Braves d'Atlanta, 5-4, sur les Expos de Montréal, dimanche.

Evans a obtenu un but sur balles de Don DeMola (3-2) alors qu'il y avait un homme de retiré et a décollé à toute vitesse sur un coup au champ droit de Lum. Il a ensuite battu de vitesse le lancer de Parrish au troisième but, et Lum a gagné le deuxième but sur le jeu. Lorsque Parrish a retourné la balle à Pete Mackanin au deuxième, Evans a continué de courir et a battu le lancer de Mackanin au marbre. Earl Willians a produit un point à la première manche et deux autres à la deuxième pour permettre aux Braves de prendre une avance de 4-0. Mais les Expos se sont repris et ont établi l'égalité 4-4 à la huitième lorsque Parrish a cogné un simple suivi d'un sacrifice de Mackanin et d'un autre simple, de Tim Foli cette fois.

Les Expos ont inscrit leur premier point à la deuxième manche sur un ballon sacrifice mais Atlanta a par la suite compté deux fois dans cette même manche. Garr et Perez ont cogné des simples, une erreur de Rogers leur a permis chacun un but, puis Evans à qui on accordait volontairement un but sur balles a comblé les buts avant le simple bon pour deux points de Williams.

Parrish a frappé un simple bon pour un point dans la sixième manche et les Expos ont marqué de nouveau à la manche suivante sur des simples de Jorgensen et Bitter avant un mauvais lancer de Elias Sosa.



Pepe Mangual, des Expos, revient juste à temps au premier coussin pour battre le lancer de Phil Niekro des Braves au premier but Earl Williams. Les Expos, battus hier 5-4, n'ont pu faire mieux que de remporter une seule victoire sur quatre rencontres avec Atlanta depuis jeudi dernier.

baseball

Ligue nationale

Section est

	G	P	Moy.	Diff.
Pittsburgh	55	33	.625	—
Philadelphie	49	40	.551	6
New York	43	42	.506	10
St-Louis	42	44	.488	12
Chicago	42	48	.467	14
Montréal	35	48	.422	17

Section ouest

Cincinnati	61	29	.678	—
Los Angeles	49	42	.538	12
San Francisco	41	47	.466	19
San Diego	41	49	.456	20
Atlanta	39	49	.443	21
Houston	33	59	.359	29

Résultats hier

San Diego 7 Pittsburgh 5
Atlanta 5 Montréal 4
San Francisco 4 Chicago 1
Cincinnati 5 New York 3
St-Louis 2 Los Angeles 1
Houston 9 Philadelphie 5

Résultats samedi

Chicago 6 San Francisco 4
St-Louis 2 Los Angeles 1
Cincinnati 3 New York 2
Pittsburgh 6 San Diego 4
Atlanta 9-3 Montréal 4-7
Philadelphie 14 Houston 2

les capsules

de Jean-Marc Desjardins

L'Américain **Tom Watson,** celui qui avait perdu des chances uniques de remporter des victoires dans trois tournois majeurs, a su conserver tout son calme hier et a finalement remporté l'Omnium de golf britannique lors d'une ronde supplémentaire quand son adversaire **Jack Newton** a manqué un coup roulé au 18e trou. **Watson** a signé un parcours de 71, soit un coup sous la normale.

La Roumaine **Ecatarina Stahl** a remporté hier le titre de championne du monde au fleuret devant la Soviétique **Olga Kniazeva** et la Hongroise **Ildiko Bobis** lors des championnats mondiaux à Budapest...

C'est **Jean-Pierre Cabana** qui vient d'être nommé directeur du village olympique de Bromont, site des compétitions équestres des Jeux de 1976...

La nouvelle date un peu, vous me direz, mais cela vaut la peine qu'on le resouligne: **Lucille Lessard** de Lorretteville, a éclipsé pour la quatrième fois le record de tir à l'arc, vendredi, et s'est ainsi assurée pour la deuxième fois du titre de championne du Canada dans cette discipline. Mlle **Lessard,** 18 ans, a défait une autre Québécoise, **Juliette Rochon** de Val d'Or, qui a également dépassé le record canadien. Chez les Hommes **Ron Lippert** de Kitchener, a mérité le titre.

Par ailleurs, lors des championnats du monde junior d'haltérophilie, qui se sont déroulés à Marseille, le Québécois **Jocelyn Legault,** a terminé au classement général au septième rang...

Bill Tape de Woobridge, Ontario, a exécuté une poussée de dernière ronde et a disposé du vétéran **George Knudson** par la marge d'un seul coup hier et a ainsi remporté le championnat de l'Association canadienne des golfeurs professionnels. **Tape** a présenté une carte finale de 69, soit deux coups sous la normale.

L'excellent **Guy Drut,** que les Montréalais avaient pu admirer lors de la rencontre d'athlétisme France-Canada au Forum, a facilement remporté hier le 110 mètres-haies de la demi-finale de la coupe d'Europed'athlétisme disputée à Leipzig devant l'Allemand de l'est **Thomas Munkelt. Drut** a franchi la distance en 13"43...

Le surprenant **Jose Angel "Mantequilla" Napoles,** maintenant âgé de 35 ans, a conservé sans difficultés son titre mondial chez les poids mi-moyens devant l'Américain **Armando Muniz** samedi à Mexico. A l'issue du combat, **Napoles** a indiqué qu'il avait l'intention d'affronter pour le titre le champion WBC des poids moyens, le Colombien **Rodrigo Valdes...**

L'équipage franco-britanique **Henri Pescarolo-Derek Bell,** sur Alfa Romeo, a remporté samedi, les SIX Heures de Watkins Glen (New York), neuvième et dernière manche du championnat du monde des marques. Il s'agissait de la huitième victoire de la firme Alfa Romeo cette saison.

Une autre nouvelle de golf, plus près de nous celle-là... **André Gagné,** d Québec, a roulé un 70, soit deux coups sous la normale hier au tournoi du Duc de Kent pour terminer en première place avec un total de 138 pour les 36 trous. Le pointage de Gagné a éclipsé le record du parcours qui appartenait à **Dan Talbot.**

les québécois

Les Québécois de Montréal ont défait les Arrows du Maryland 14-8, samedi soir, dans la LNC, pour reprendre seuls le premier rang devant Long Island.

John Davis a été la vedette offensive de la rencontre avec deux buts et trois passes pour les Québécois. Dave Litzenberger, Gord Floyd, Bill Nunn et Gaylord Powless ont aussi compté chacun deux fois devant une foule de 6,222 spectateurs.

Ernie Mitchell a brillé devant la cage des vainqueurs avec 45 arrêts. Le meilleur joueur des perdants a été Blair Campbell avec trois buts.

Les Québécois ont donc remporté deux parties sur trois au cours des trois dernier soirs.

Faites suivre votre maison d'été!



et profitez d'un BONI EXCEPTIONNEL d'une valeur de $130.

Pour fêter sa 25.000ème roulotte Lionel en marche sur les routes canadiennes, LIONEL vous offre gratuitement, pour tout achat de son modèle à succès, la tente-roulotte LPL 85, un équipement supplémentaire d'une valeur de $80, soit une roue de secours, un couvre-roue, un marche-pied, un rideau pour séparer les lits, ainsi que $50 de rabais directement de votre concessionnaire. Cette offre est valable jusqu'au 31 juillet, alors vite voyez votre agent local ou appelez à frais virés 1-819-569-9861.

Lionel

un seul antirouille résiste vraiment à la rouille: Eonizer

La méthode de traitement antirouille unique à Eonizer est la seule qui soit recommandée par l'Association pour la Protection des Automobilistes.

Le traitement Eonizer est en effet le seul à être sorti intact de l'enquête menée par cette Association conjointement avec divers organismes de protection du consommateur, car il a été mis au point par des ingénieurs et des chercheurs universitaires spécialement pour protéger votre voiture des rudes conditions du climat québécois.

Il possède donc une caractéristique qui le différencie de tous les autres: il ne fait pas que recouvrir le métal, il le pénètre et y adhère tout en demeurant flexible.

En effet, Eonizer est un traitement à base de polymères liquides servant de véhicules à des particules pénétrantes qui s'infiltrent dans les pores du métal pour le sceller complètement. De plus, il contient des agents électro-chimiques qui protègent le métal par polarisation.

Et si le traitement Eonizer est unique en son genre, les gens qui l'appliquent le sont aussi. Ce sont des gars dérouillés, spécialement entraînés et possédant l'équipement adéquat pour bien préparer votre voiture et la protéger efficacement. C'est pourquoi le traitement Eonizer n'est appliqué que dans les ateliers portant ce nom.

Faites donc comme de nombreux automobilistes ou propriétaires de flottes commerciales qui se fient à Eonizer. Profitez de la belle saison et du temps où votre voiture est encore neuve pour vous assurer qu'elle restera neuve: prenez rendez-vous à un des ateliers Eonizer.

Chez Eonizer, on ne vous fera pas de promesses, mais on vous donnera une garantie valable.

Eonizer

EONIZER INC.
1095 St-André (au sud de Dorchester).
Montréal, tél. 844-3475.
6800 ouest, St-Jacques (à l'ouest de Cavendish).
Montréal, tél. 481-7701.

REÇU LE
16 JUIL. 1975
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
DU QUÉBEC